



SACRE CŒUR DE MARIE
...NOTRE HISTOIRE...

PAR SŒUR MAURICE

SACRE CŒUR DE MARIE, NOTRE HISTOIRE

par Sœur Maurice Privat

Antoine Pierre Jean Gailhac naquit le 13 novembre 1802, à six heures, à Béziers, impasse de la rue Puits de la Courte. Un de ses petits neveux, Me Victor VIDAL, décédé en septembre 1952 put fournir en janvier 1952, lors d'une visite domiciliaire, des précisions sur la maison natale du Père Gailhac, maison où lui-même naquit.

Maison natale

Au fond de l'impasse, trois bâtiments, l'un, à gauche, adossé à l'église, est perpendiculaire aux deux autres et servait d'écurie, le second et le troisième, au fond de l'impasse sont sur le même plan. Le second est la maison natale du Père Gailhac, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le troisième bâtiment porte nettement les marques d'une ancienne chapelle, c'était un hangar.

Origines

Ces bâtiments appartenaient au père de notre fondateur par voie de succession. Le grand père du Père Gailhac, François Ignace, les avait achetés de la ville de Béziers et d'un certain sieur Louis Lapeyre, comme en témoignent les deux procès verbaux d'adjudication dressés par le Directoire du district de Béziers les 9 et 10 février 1792.

Visite

Au rez-de-chaussée de la maison natale de notre Père Fondateur se trouvaient : à gauche, la cuisine, à droite, la porte de la salle à manger, actuellement (1952) murée. Au premier étage, à droite, la chambre à coucher des parents de Me Victor Vidal, chambre où se dernier naquit et où, vraisemblablement le Père Gailhac est né. Toujours au premier étage, la pièce du milieu était occupée par une bonne, celle de gauche servait de chambre à coucher pour les enfants... Au deuxième étage, au dessus de la chambre de ses parents, le cabinet de travail du Père Gailhac, donnant par une fenêtre sur la façade, et , en arrière, une alcôve servant de chambre à coucher.

Aux termes d'un acte de donation-partage, reçu par Me Donnadiou, notaire à Béziers, le 14 février 1846, le Père Gailhac s'est réservé à partir de ce jour, mais seulement jusqu'à la mort de ses père et mère ce second étage de l'habitation de ses parents. En outre, il se réservait la jouissance de l'entière maison pendant une année seulement, à partir du décès du survivant de ses père et mère.

Ces trois bâtiments n'appartiennent plus à la communauté du S.C.M. (1970)

Antoine Gailhac, père du Père Gailhac

Le père de Antoine Pierre Jean Gailhac portait les prénoms de Antoine Joseph et naquit le 14 décembre 1775, fils légitime de François Ignace Gailhac et de Marie Rouch, mariés. Il fut baptisé le 17 décembre 1775 en l'église St Félix (les Halles actuelles (1972) occupent de puis longtemps l'emplacement de cette église). Il est décédé le 12 janvier 1866 à l'âge de 89 ans.

Jeanne Crouzillac, mère du Père Gailhac

La mère de notre Fondateur, Jeanne Elisabeth Crouzillac était fille de Jean Crouzillac et de Marie- Anne Guy. Elle naquit le 20 mai 1778 et fut baptisée en l'église St Félix le 24 mai 1778. Elle est décédée le 25 novembre 1863.

Mariage civil et religieux.

Le mariage civil de Antoine Joseph Gailhac, âgé de 22 ans et de Jeanne Elisabeth Crouzillac; âgée de 20 ns fut enregistré à la mairie de Béziers le 1^{er} ventôse de l'an VI (19 février 1798). Le contrecoup de la Révolution de 1789 retarda le mariage religieux jusqu 'au 29 décembre 1823 ; il est aussi probable que l'ordination au sous-diaconat de Jean Gailhac requit cette pièce manquant à son dossier.

Baptême

Antoine Pierre Jean Gailhac fut baptisé le 14 novembre 1802 en l'église St Aphrodise. On ne sait si ce fut par le Curé Martin ou par Mr Vernet, qui desservait l'église et qui a signé l'acte. L'acte de baptême porte les prénoms avec une inversion : Jean Pierre Antoine.

Eglise St Aphrodise

L'église St Aphrodise, église paroissiale de notre Père Fondateur est considérée par les biterrois comme le berceau de leur foi. n 356 eut lieu le Concile de Béziers ayant pour but de faire triompher l'arianisme. Les évêques se réunirent à St Aphrodise. St Hilaire lutta courageusement, mais en vain au nom des évêques fidèles pour faire triompher la vérité catholique. Au 8^{ème} siècle, l'église St Aphrodise perdit son titre épiscopal au profit de St Nazaire. Pendant le Révolution de 1789, en 1793, elle fut aliénée comme bien national. Elle fut réouverte au culte e le 26 avril 1801 et bénite par Mr Joseph barbier, prêtre prébendé de la cathédrale. Le 8 septembre 1801 fut administré le premier baptême à Antoine Adrien Rodés. Suivirent d'autres baptêmes, celui de Jean Pierre Antoine Gailhac inscrit le 164^{ème}.

Père Gailhac et ses frères et sœurs

Jean Gailhac, second enfant de Antoine Joseph Gailhac et de Jeanne Crouzillac avait été précédé par une sœur et suivi par trois autres frères et deux sœurs :

- 1 – Marie-Anne Jeanne Elisabeth
née le 6.12.1799
mariée le 25.11.1882 avec Joseph Lapeyre
décédée le 9.4.1888, âgée de 88 ans
- 2 – Antoine Pierre Jean
- 3 – François Ignace Victor
né le 17.9.1805
marié le 26.6.1843 avec Esprite Rose Adèle Salèles
décédé le 19.2.1874, âgé de 68 ans.
- 4 – Pierre Antoine

né le 19.1.1809
décédé le 20.5. 1811, âgé de 16 mois

5 – Elisabeth Marie- Anne
née le 9.11.1811
mariée le 23.1.1832 avec Jean Pierre Adrien Legnos
décédée le 17.10.1898, âgée de 87 ans

6 – Anne Louise
née le 25.10.1814
mariée le 9.6.1841 avec François Granié, lequel est décédé le 28.7. 1841
décédée le 9.3.1891, âgée de 77 ans
une enfant issue de ce mariage : Francille, devenue Mère St Eugène, RSCM

7 – Pierre Antoine
né le 6.2.1819
décédé le 3.4.1825, âgé de 6 ans.

Situation de famille

Le Père Maynard nous dit que Jean Gailhac « était issu d'une des plus anciennes et opulentes familles de Béziers ». Ses aïeux, possesseurs de propriété agraires et à Béziers, de maisons, les vendirent pour subvenir à l'éducation de nombreux enfants. La grande Révolution française de 1789 les ruina par la fantastique dévaluation des assignats. L'acte de mariage des parents de Jean Gailhac porte que son père était charretier. La présence du vaste hangar à côté de la maison paternelle pourrait en être une preuve.

Caractéristique des parents

Quoiqu'il en soit, Antoine Joseph Gailhac devait être un homme droit car tous ses enfants lui firent honneur par la rectitude de leur conduite. La mère de Jean Gailhac était profondément pieuse, femme de foi : « Comme le bon dieu voudra, ce qu'il voudra et autant de temps qu'il voudra » l'entendait-on souvent dire. Plus tard, le Père Gailhac écrira, se rappelant probablement son foyer familial, « en ce temps-là, les père et mère faisaient en famille la prière du matin et du soir. Dans la conversation, il y avait quelques mots qui indiquaient la vivacité de la foi ». Sa charité découlait de sa foi : répondant à toute sollicitation. Si on ajoute qu'elle était intelligente, pleine de vie et d'activité, on aura une esquisse de son caractère.

Jean Gailhac enfant, traits dominants de son caractère

On retrouvait en Jean Gailhac bien des traits hérités du caractère de sa mère et développés d'abord par celle que l'enfant vénérât et chérissait tendrement.

Piété précoce

A peine âgé de sept ans, il trouvait sa joie à servir la messe, et à cinq heures du matin. Quelle force de volonté déjà chez ce jeune enfant. peu enclin aux jeux bruyants, il se plaisait à imiter les cérémonies religieuses ; industrieux, il s'était fabriqué, plus ou moins bien, cela va sans dire, des ornements sacerdotaux au moyen de légers cartons ornés de papiers colorés

verts, rouges, etc, et, utilisant une petite table en guise d'autel, il officiait entouré de quelques enfants de son âge, et tout cela avec beaucoup de sérieux tellement le célébrant en herbe, le futur prédicateur en imposait à son assistance...

Digression : Eugène Cure et le foyer Cure-Pélissier

Parmi les admirateurs du jeune officiant se trouvait Eugène Cure, originaire d'Autignac ; il sera comme Jean, élève au collège Henri IV. de plus, pensionnaire dans une maison voisine de celle des Gailhac, il se lia d'amitié avec son condisciple. Amitié indéfectible ; Amitié que partagea plus tard Mme Cure-Pélissier. Amitié qui se traduit par des dons magnifiques venant aider les œuvres du Père Gailhac, par le don, en 1847, de la chapelle en rotonde de la maison Mère, et par le don résolu, on le verra, de leur propre personne à ces mêmes œuvres du Père Gailhac quand l'un des deux époux serait rappelé à Dieu, cela dit en anticipant sur les événements...

Foi – Charité

Piété précoce, disions-nous, piété basée sur la foi, le Père Gailhac pourra rendre plus tard ce témoignage : »C'est sur les genoux de ma mère que j'ai commencé à croire les grands dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité du pape ; sur ses genoux que j'ai commencé à aimer Dieu et le prochain, à prendre en pitié tous ceux qui souffraient ». La seule vue d'un pauvre remplissait Jean de compassion, il se serait dépouillé de tout pour la secourir ;. Un jour, à huit ou neuf ans, voyant un enfant nus pieds, il enlève ses propres souliers et les lui donne, une autre fois, à la maison, en l'absence de sa mère, c'est un beau pantalon neuf de velours noir qui va remplacer les haillons d'un pauvre garçon. On juge des sentiments de la mère de Jean touchée du bon cœur de son fils, mais soucieuse aussi de la garde-robe familiale.

Pie VII

Aux bénédictions d'une éducation chrétienne viendra s'ajouter la bénédiction du saint Père, bénédiction donnée à l'entrée du faubourg du Pont, par S.S. Pie VII revenant dans ses états, à la foule accourue et à de jeunes enfants amenés par le Père René, Récollet. Il est fort possible – le Père Maynard d'ailleurs mentionne le fait - qu'en ce 3 février 1814, Jean Gailhac fut du nombre des écoliers. Cette bénédiction marqua l'âme de cet enfant sensible, si ouvert aux réalités surnaturelles. La preuve en est la profonde dévotion de notre Père Fondateur en vers le successeur de St Pierre, dévotion si transparente dans sa vie que, lors du procès apostolique, le jury des cinq ecclésiastiques qui menaient l'enquête, frappés de ce fait, firent à l'unanimité ajoute à la prière pour la béatification de notre Fondateur, l'incidente « de l'attachement si fort qu'il montra pour le Saint Siège ».(attestation de Sr Maurice Privat, présente en qualité de témoin à la dite séance du procès).

Curé Martin

Comme on le disait plus haut, la première éducatrice de Jean fut sa mère ; notons maintenant l'action providentielle d'un prêtre, le curé Martin. Il naquit en 1740. Prêtre en 1764, successivement vicaire à l'église Ste Madeleine, puis curé de St Aphrodise de 1767 à 1789. Elu le 27 mars 1789 député à l'Assemblée Constitutionnelle des Etats Généraux par l'Assemblée Générale du Clergé de la Sénéchaussée de Béziers, il résida à Paris et à Versailles jusqu'en 1792. Opposé au décret sur la constitution civile du clergé (12 juillet

1790) décret qu'il considérait comme attentatoire aux droits spirituels, il fut poursuivi par la police de Paris et de Béziers; Il s'exila à Rome de 1792 à 1800. En 1801, revenu à Béziers il refusa de signer la promesse de soumission aux lois, exigée par le Consulat, d'où interdiction d'exercer ouvertement son ministère. Après le vote du Concordat le 28 mars 1802, il redevint officiellement curé de St Aphrodise et ce, jusqu'à sa mort, en 1824. Enfance et jeunesse du Père Gailhac s'écoulèrent donc sous la conduite spirituelle d'un tel curé.

Or, notons encore que le Curé Martin, créa et meubla à ses frais une maison d'éducation gratuite pour les filles pauvres. Il sollicita de la ville un secours de 6000 F. et une rente de 1200 F. pour entretenir et nourrir trois religieuses de St Maur. Il n'oublia pas les garçons et fit venir pour eux, en 1820, les Frères des Ecoles chrétiennes qui, en 1895, ouvrirent une deuxième école dans la paroisse de St Jacques. On serait incomplet si on ne mentionnait pas son action sur la vie d'un Refuge situé aussi sur le territoire de la paroisse et qui fut fermé en 1891.

C'est donc ce Curé Martin, au caractère si trempé, ainsi que le Père René, les abbés Granier, Mailhac et autres que Jean Gailhac enfant entendait et écoutait raconter les dangers qu'ils avaient courus, les périls qu'ils avaient affrontés pendant les années de la Révolution pour l'amour de Dieu et de la Religion...

Ce son côté, l'abbé Martin avait en affection, en estime son jeune paroissien. A Fabergat, dans sa brochure sur le curé Martin, écrit ; »Tout jeune il (le Père Gailhac) avait été admis dans l'intimité du vénérable curé –âgé de 62 ans lors de la naissance de Jean Gailhac qui dirigea sa vocation et l'entoura , jusqu'à sa mort, d'une particulière affection ; Nul n'a mieux connu que lui (Père Gailhac) et apprécié les qualités d'esprit et de cœur qui distinguaient le curé Martin « Dans les archives SCM se trouvent deux lettres de notre Père Fondateur envoyées du grand Séminaire de Montpellier à son directeur spirituel, on peut y lire : »Mon très cher Père en J.C ; souffrez que je vous donne un nom qui seul exprime toute l'affection sainte que peut éprouver un cœur pour celui de qui il a reçu des faveurs temporelles, mais ce qui est le plus précieux, des grâces pour la vie éternelle ».

Etudes

Revenons à Jean Gailhac et à ses études. Ce fut d'abord un Père Récollet, le Père René, qui le reçut parmi le groupe dont il était chargé. Des mains du Père René, Jean passa au Collège Henri IV de Béziers.

On se rendra mieux compte de la formation littéraire, morale et religieuse reçue par Jean Gailhac si l'on esquisse la vie de ce Collège pendant la première moitié du XIXème siècle. Ses origines remontent à Henri IV, en 1594 ; voici quelques précisions sur les deux périodes qui suivirent la Révolution de 1789 : la période intermédiaire de 1794 à 1808 et la période universitaire 1808-1868

La loi du Floréal an X (1^{er} mai 1802) stipule qu'il peut exister 3 sortes d'Etablissements publics :

- écoles primaires, fondées par les communes et entretenues par elles
- écoles secondaires, fondées aussi par les communes
- enfin, des lycées, écoles spéciales, entretenues par l'Etat.

La ville de Béziers fut tout d'abord privée de tout centre d'instruction, aussi maire et adjoints considérant :

- que Béziers et ses environs comptent 100.000 habitants
- que l'établissement des écoles secondaires promis paraît éloigné
- que la proximité de la mer et du canal des deux mers demande une chaire de mathématiques demandent au premier Consul une Ecole Secondaire.

Un arrêt consulaire du 11 germinal an XI (1^{er} février 1803) autorise la ville de Béziers à établir une école secondaire dans les bâtiments de l'ancien collège occupée d'une part par la Gendarmerie et de l'autre par un instituteur nommé Bonniol.

L'arrêté du 30 Frimaire an XI obligea la commune à mettre le bâtiment en bon état, à l'entretenir et à pourvoir aux premiers frais de l'Etablissement.

L'ouverture de l'école secondaire municipale eut lieu le 16 Vendémiaire an XIII (7 octobre 1805). Une grand'messe du St esprit fut chantée dans la chapelle du Collège.

Pendant la période universitaire (1808-1868) le bureau d'administration du collège de Béziers demanda à Mr de Fontanes, grand'maître de l'Education et de l'Instruction publiques, d'accorder au Collège de la ville un rang distingué parmi les Collèges de l'Empire et de porter son enseignement jusqu'au niveau de celui que l'on donne dans les lycées de troisième classe.

Un arrêté du 2 janvier 1811 constitua définitivement le Collège. A ce moment, Mr l'abbé Eustache, ancien moine bénédictin, était principal du Collège depuis le 1^{er} février 1810 et garda cette charge jusqu'au 2 décembre 1823. Ajoutons qu'en 1816 fut créée une classe de philosophie qui distribua son enseignement avec celui des mathématiques.

Jean Gailhac put donc bénéficier d'une solide formation intellectuelle ; de pair avec la formation morale, sous la houlette de Mr Eustache. Ses différents professeurs n'eurent qu'à « se louer de son obéissance, de sa piété et de son application à l'étude. »

A la veille de quitter le Collège, il vint faire ses adieux au principal, lui exprimer sa reconnaissance et lui demander un mot de recommandation pour le Supérieur du grand Séminaire. Mr Eustache l'embrassa en disant : « Mon ami, nous avons toujours été content de vous, mais nous l'avons été cette année-ci surtout » Et il lui remis le témoignage de mandé.

Retour à Toulouse

Revenons en arrière car les choses ne se solutionnèrent pas si facilement. Un oncle de Jean Gailhac, pharmacien à Toulouse, frappé de l'intelligence et du sérieux de Jean, proposa aux Gailhac de se charger de l'avenir de leur fils aîné en lui léguant plus tard sa pharmacie. Jean suivit son oncle à Toulouse et s'efforça de s'adapter à sa nouvelle vie. Ce fut en vain. Le jeune homme vit besoin pour se réaliser d'une atmosphère de prière et d'étude. Après six mois de lutte, épuisé, il écrivit à ses parents. Mme Gailhac vint et ramena son fils aîné au foyer paternel.

Période de lutte

Il fallait pourtant se décider au choix d'un état de vie. Tout le poussait vers le sacerdoce : un puissant attrait personnel et les encouragements de son bon curé Martin qui, vu l'intelligence, la force de volonté, la profonde piété, le zèle manifeste de son paroissien ne doutait pas de sa vocation. Mais Jean restait indécis : « Mon Père, je suis angoissé d'une question que je ne puis résoudre, que dois-je faire ?... »

- « Tu dois être prêtre, voilà ta vocation ». L'idée qu'il s'était faite du sacerdoce était si élevée, la sainteté requise pour un tel état si éminente, les pouvoirs reçus si redoutables, qu'à l'exemple de bien des saints, il reculait. « Je ne peux être prêtre ». Alors c'est un redoublement de ferveur, un assaut de prière, d'aumônes, de sacrifices pour que Dieu ait pitié de lui...

Et Dieu eut pitié de lui. La réponse vint enfin à ses lèvres : « je me ferai prêtre mais ce sera pour être un bon, un saint prêtre ». Plus tard, à 71 ans, il écrira : « Chères enfants, je sens le besoin d'épancher mon cœur dans le vôtre. J'ai besoin de ranimer ou de faire naître dans vos âmes tout ce que Jésus mit dans la mienne. Vous le savez, Dieu m'a créé pour lui. Il veut

que je ne vive que de son amour et pour sa gloire. Dès ma plus tendre enfance, il m'a rempli de son feu sacré, mon cœur n'a jamais voulu vivre sans son amour... J'ai toujours senti en moi le devoir et le besoin de le faire aimer. Tout jeune j'ai été appelé au sacerdoce. La sainteté nécessaire à une vocation si divine m'effrayait. J'ai résisté, je n'ai consenti à être prêtre qu'à la condition que je ne vivrai que pour aimer Dieu et le prochain... Depuis mon enfance, Dieu a mis en moi un grand amour pour les âmes ; c'est le principe des œuvres qu'il m'a fait entreprendre, car je n'ai jamais fait que ce qu'il m'a indiqué vouloir de moi. »

Précisions sur le Grand Séminaire

Après la Révolution de 1789, le 8 avril 1802, une loi reconnut aux évêques le droit d'établir des séminaires avec l'autorisation du gouvernement.

Mgr Louis Rollet, premier évêque de Montpellier (1802-1806) après la Révolution, obtint du Gouvernement impérial le local du Couvent des Récollets (en 1967, ce local était devenu le siège des archives départementales de l'Hérault) pour y établir le Séminaire.

Son successeur Mgr Marie Nicolas Fournier (1806-1836) ancien sulpicien agrandi et perfectionna le Séminaire. La direction en fut confiée aux prêtres du diocèse de 1807 à 1844. Le petit séminaire fut d'abord uni au grand séminaire. Sous Mgr Thibault (1835-1861) la direction du grand séminaire fut confiée aux Lazaristes jusqu'en 1890. Quant à l'enseignement donné (Vogourel – histoire de la vie et des œuvres du P. Soulas – 1904 p. 17) « Le grand séminaire était à cette époque (1830) pour la force et la solidité des études, la réputation et l'autorité des maîtres, un des meilleurs séminaires du Midi... Mgr Fournier était lui-même, par son caractère, par sa piété, par son grand savoir, un des hommes les plus considérables de l'Eglise de France. De 1825 à 1835 (le séjour de l'abbé Gailhac va de 1818 à 1828) le Séminaire de Montpellier forma de nombreuses personnalités : Mgr Ginouilhac, évêque de Grenoble, Mgr Paulinier, évêque de Besançon, Mgr Ramadié, le Père d'Alzon...

Directeur du Grand Séminaire

Mr Bastat, né en 1759, fut directeur du Grand Séminaire (le 5^{ème}) pendant les années d'étude du Père Gailhac. C'était un homme simple, d'une grande vertu et d'un grand talent. Il avait confessé la foi pendant la grande Révolution. Notre Fondateur correspondra avec lui après sa sortie du Grand Séminaire, correspondance reflétant la vénération du Père Gailhac pour son directeur et la paternelle affection de ce dernier.

Vie intérieure de l'abbé Gailhac au Grand Séminaire

L'abbé Gailhac passera, sauf le temps des vacances, dix ans au grand Séminaire (1818-1828) De ces années, il reste trois cahiers de méditations faites par écrit dont un de l'année 1823 et deux de l'année 1824, deux carnets de résolutions dont un intitulé : « Résolutions de la retraite de sous diaconat ».

Nous connaissons notre Père Fondateur par ses conférences, ses nombreuses lettres, ses petits traités qu'il nous a laissés, tous rédigés après l'âge de 70 ans... C'est avec une vénération émue qu'en lisant les écrits personnels du séminariste et du jeune prêtre on entre, sinon dans les premiers débuts, au moins dans une période marquante de sa vie spirituelle.

Ce sont donc des méditations quotidiennes faites par écrit ; des résolutions pour tous les jours : « O mon âme, prends soin de régler toute ta journée afin qu'elle soit agréable à Dieu : 1° le matin en te réveillant, que ta première pensée soit un acte d'amour et d'offrande de toi-même, 2° que ta première parole soit les doux noms de Jésus et de Marie, dont tu implores les prières, de Jésus entre les bras de qui tu te jettes... : résolutions pour toutes les

semaines, tous les ans ; habituellement : « employer à l'étude tous les moments libres ainsi, tous les jours lire une heure d'Ecriture sainte ; ne passer aucun jour sans étudier deux heures de théologie » ; pendant les vacances « autant que possible, les passer dans une paroisse à évangéliser les pauvres, mais à le faire d'une manière sainte et utile et non pas pour satisfaire la vanité ou l'amour-propre... Du carnet : « Résolutions de la retraite du sous diaconat Pour fondement de toute ma conduite, je ne veux avoir en vue que la gloire de Dieu, son amour. C'est vers ce but si aimable que je veux tendre de toutes mes forces...Oui, mon Dieu, ici prosterné à vos pieds, appuyé sur votre puissante protection, je prends la résolution d'avoir sans cesse, sinon dans la bouche, du moins dans le cœur et dans l'intention, les paroles qui étaient la devise de St Ignace : Omnia..et ces autres « tibi soli honor virtus et gloria mihi autem dedecus et cofusio » . Pour cela, je prends la résolution de etc... A la suite : « lorsque j'aurai commis quelque faute par surprise, je m'en humilierai aussitôt devant Dieu en lui demandant pardon. Selon l'avis de mon Père spirituel, je ne me confesserai que tous les quinze jours ...

Tous les mis, je ferai un jour de retraite... »

Ces quelques notes relevées ci-dessus nous permettent de connaître un peu plus l'abbé Gailhac. Nous ne serons pas étonnés du jugement porté sur lui par ses condisciples. Notons d'abord que quinze jours avant d'entrer au Séminaire, n'ayant pas encore seize ans, il voulut revêtir l'habit ecclésiastique, ne plus être tutoyé par ses frères et sœurs, ce qu'il observa aussi lui-même.

Jugement porté sur lui

Sa piété était vraiment exemplaire, recueillement, vigilance sur ses sens et sur son âme semblaient sans arrêt. Grande régularité aussi pour ne manquer à aucun point de la règle. Ses supérieurs n'eurent jamais à le reprendre. Le Père Gailhac était ce que l'on appelle la règle vivante du Séminaire. Il poussait parfois son esprit de règle jusqu'au scrupule. Il parlait très peu et il avait l'air constamment plongé dans la méditation (témoignage d'un de ses condisciples). Le Père Maynard nous dit qu'un de ses professeurs, faisant allusion à sa régularité, à son union à Dieu, lui fit l'application du psaume Beatus vir...Gageons que l'abbé Gailhac était absent à cette heure.

Autre témoignage : l'intervention de Mme Gailhac, mère, auprès du Supérieur de Séminaire pour faire modérer les pénitences afflictives de son fils : sommeil sur la dure, essais de résistance au froid les nuits d'hiver...

Au témoignage encore de ses condisciples ; intelligence prompte et jugement droit ; d'autre part, la timidité, l'humilité, la douceur de l'abbé attiraient l'affection de tous, professeurs et élèves. A 22 ans, à la fin de son cours de théologie, étant sous diacre, il fut nommé professeur de philosophie. Enseignement assez difficile à donner par un commençant à de jeunes séminaristes prêts à « contester », comme on dit aujourd'hui. (1971). L'abbé Gailhac sans résoudre les objections, indiquait alors les principes à observer pour trouver la réponse et l'élève était obligé de travailler lui-même. A défaut de réussite, à la prochaine leçon, le professeur allait à son aide.

Ordination

A l'ordination de septembre 1826, le 23, l'abbé Gailhac fut ordonné prêtre par Mgr Fournier, au Château d'eau, propriété de campagne des évêques de Montpellier.

Activités

Devenu Prêtre, l'abbé Gailhac fut chargé de la théologie dogmatique au Grand Séminaire. Le Gouvernement exigeait alors des professeurs des Grands Séminaires le serment d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682, résumé de la doctrine gallicane :

- le Roi indépendant du pape en politique
- les anciennes règles ecclésiastiques doivent être maintenues
- le Concile général supérieur au Pape
- l'Eglise est infallible, mais non le Pape ;

« Je ne signerai jamais dit l'abbé Gailhac, ce que ma conscience réprouve. Ces quatre articles sont trop contraires aux droits du Souverain Pontife et de l'Eglise. » Une telle attitude était en contradiction avec le gallicanisme de Mgr Fournier, d'où courage à la prendre ; elle est aussi révélatrice de l'influence exercée sur l'abbé par le Curé Martin. Toujours dominera chez lui ce profond attachement au Saint Père et à l'Eglise, attachement qui, de nos jours, (1972) semble normal, mais ne l'était pas en général en France, en ce premier quart du XIXème siècle. En définitive et à distance, il semble qu'aux environs de 1826-1827 le ministre de l'Intérieur n'exigeait pas formellement cette signature.

D'autre part, à ses classes de théologie dogmatique s'ajoutaient des conférences remplies de force et de piété. C'était sa propre vie intérieure qui s'y exprimait.

Avec la permission de son directeur, une partie de ses moments libres était consacrée aux œuvres de charité : soulager les infortunes, visiter les malades, les prisonniers. D'un pas vif, on le voyait, paraît-il, se diriger vers la prison, et bientôt, raisins secs, sucre, tabac étaient distribués aux prisonniers par le « petit abbé », surnom qu'on lui donna, distribués aussi encouragements et réconfort.

Le repos des vacances était employé à catéchiser ou à venir en aide aux curés voisins de Montpellier, se faisant pauvre avec les pauvres, selon ses résolutions pour les attirer à Dieu. D'ailleurs, par tempérament, l'abbé Gailhac aurait souffert d'un arrêt d'activité. Prier, travailler, étudier devaient chez lui se suivre ou se combiner.

Il est bon de mentionner que l'abbé Gailhac songea un moment aux missions lointaines. En effet, ayant eu pour condisciple l'abbé Delmond, qui partit pour Madagascar avec l'abbé de Solages, il correspondit avec lui, en 1830, cherchant la volonté de Dieu. Il ne partit pas. Nous savons qu'à cette date l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu l'avait déjà saisi. Ce sont ses futures filles, héritières de son zèle brûlant pour le salut des âmes qui iront, qui sont aujourd'hui (1971) de par le monde, œuvrant pour l'avancement du Règne de Dieu.

Mgr Fournier

A partir des grandes vacances de l'année 1828, l'abbé Gailhac quitte le Séminaire pour se fixer à Béziers. Avant d'entrer dans plus de détails sur cette détermination, il est intéressant et même nécessaire, pour l'éclairage des événements, de donner une rapide esquisse de la figure des deux premiers évêques qui occupèrent, pendant la vie du Père Gailhac, le siège de Montpellier : Mgr Fournier et Mgr Thibault.

Mgr Fournier naquit à Gex (Haute Savoie) en 1750 (27/12) Il entra dans la compagnie de St Sulpice dont Mgr Emery, le supérieur, était son cousin. Professeur de philosophie au Grand Séminaire d'Orléans, et n'ayant pas prêté serment à la Constitution Civile du Clergé, il dut se cacher. En 1800, Mgr Emery l'autorise à quitter la compagnie de St Sulpice pour se donner entièrement au ministère de la prédication, ministère pour lequel il était doué. Arrêté par la Police après un sermon dans lequel il avait fait des allusions politiques, il est conduit dans une maison de santé comme fou. Le Cardinal Fesch, sollicité par Mgr Emery obtint son élargissement. Plus tard, Napoléon, par un étrange revirement, le nomma son aumônier puis le désigna comme successeur à Mgr Rollet sur le siège de Montpellier. Pendant les 28 ans de son

épiscopat (1806-1834) cet évêque au caractère fort allié à une grande bonté réorganisa entièrement son diocèse.

Correspondance avec Mgr Fournier

La correspondance de l'abbé Gailhac vec, non pas directement Mgr Fournier, mais avec ses vicaires généraux Bastet et Lunaret, mandataires le plus souvent de l'évêque, dénote l'affection profonde qu'on avait à l'évêché pour l'abbé Gailhac, la franchise avec laquelle on traitait avec lui, la presque scrupuleuse volonté de l'abbé à ne rien entreprendre sans autorisation.

Mgr Thibault

Mgr Thibault naquit à Baynes (Seine et Oise) le 24 février 1796. C'était un sulpicien ; ordonné prêtre le 26 février 1820 ; sacré évêque de Montpellier le 23 août 1835, chez les Lazaristes par Mgr de Quelen, il fit son entrée dans le diocèse de Montpellier le 15 septembre 1835.

Mgr Thibault était un homme d'autorité et de caractère, avec une grande fidélité à son devoir, à ses prêtres, à ses amis. Une certaine impulsivité pourtant lui faisait parfois prendre des déterminations sans assez de pondération dans le jugement, mais il s'vit reconnaître ses erreurs, les réparer et ne plus changer d'attitude. Il fallit noter ces traits de caractère pour comprendre la suite des évènements.

Origines de l'Hôtel-Dieu

En 1938, il existait à Béziers un hôpital : l'Hôpital Mage ou l'hôpital St Jacques. Louis XIV, plus tard, prescrivit l'ouverture dans toutes les villes d'un Hôpital Général (ou Hospice St Joseph) qui devait recevoir les vieillards, les pauvres, les enfants abandonnés. En 1662, tous ces derniers quittèrent donc l'Hôpital Mage. En 1793, fondation d'un Hôpital mixte, civil et militaire, appelé Hôtel-Dieu (là où ira le Père Gailhac).

En 1803, tous les malades de l'Hôpital Mage vinrent à l'Hôtel-Dieu. On vendit le premier en 1811. Au temps du Père Gailhac, il ne restait plus que que l'Hôpital Général (vieillards, pauvres, enfants abandonnés) et l'Hôtel-Dieu. En 1862, les Petites Sœurs des Pauvres accueillirent tous les vieillards dans leur Maison.

Aumônier de l'Hôtel-Dieu.

L'abbé Gailhac, professeur au Séminaire en même temps que directeur d'âmes, remplissait avec succès ces ministères, va solliciter brusquement, semble-t-il, l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu de Béziers, poste le plus infime, le plus obscur, le moins rétribué. L'abbé Assier, aumônier de cet Hôtel-Dieu ayant donné sa démission, l'abbé Gailhac vit dans ce fait une indication providentielle dans le sens de cette lumière et de cette force intime qui le poussait vers les plus pauvres, les plus délaissés. « Mon ami, lui dit le Vicaire Général Lunaret, pourquoi tenez-vous à aller à l'Hôpital ? Ce n'est le chemin de nulle part ». – « C'est bien le chemin du ciel », répondit l'abbé. « Et que voulez-vous aller faire là bas ? » – « Gagner le ciel, Monseigneur » répondit l'abbé à son évêque. Mgr Fournier comprit enfin : renoncement, humilité, amour de Dieu, zèle pour le salut des âmes. La feuille de nomination de l'abbé Gailhac au poste demandé porte la date du 12 septembre 1828 (ASCM). Aux mêmes ASCM, une feuille de pouvoir pour les prédications et les confessions à l'église St Aphrodise.

Difficultés à l'Hôtel-Dieu

Il va presque sans dire que dans ce nouveau champ d'apostolat les difficultés ne manquèrent pas. Quel était le nombre des malades en 1828 ? on ne sait pas mais en 1844, d'après une statistique, on peut évaluer les entrées à près de 1500 avec un peu plus de 1300 sorties et 429 décès ; quant aux militaires un peu plus de 600 entrées pour 34 décès. Au 1^{er} janvier 1845, cinq incurables étaient encore à demeure. Pour le personnel : les sœurs hospitalières étaient 22, le personnel laïc, 12. On ne sait si les religieuses appartenaient toutes à la même Congrégation ; tout en reconnaissant leur vertu, leur zèle, leur charité, leur dévouement, l'abbé Gailhac notait ainsi un manque d'unité et de nombreux abus. Mgr Fournier mis au courant autorisa l'abbé Gailhac à faire rentrer les religieuses dans la régularité en le nommant confesseur. Mais ce n'était qu'ajouter un confesseur de plus aux nombreux autres. L'abbé Gailhac refusa. La situation s'aggrava au point que Mgr Thibault, dans une ordonnance du 1^{er} septembre 1850 congédia les sœurs Augustines. Les Filles de la Charité de St Vincent de Paul prirent la relève.

Confesseur des Dames Noires

Ouvrons ici une parenthèse en remarquant qu'en 1832 l'abbé Gailhac confessait les Sœurs de St Maur ou Dames Noires, puisque le Vicaire Général Lunaret, en date du 18 avril 1832, lui écrivait : »Les pouvoirs que Mgr l'Evêque vous a accordés en vous nommant confesseur des Dames Noires n'ont pas à être renouvelés chaque année ». En fait, c'était la supérieure elle-même, « personne excessivement prudente et grave » (Père Maynard) qui avait sollicité de l'évêque, l'abbé Gailhac comme confesseur. La Providence préparait le terrain comme on le verra plus tard.

Ministère à l'Hôtel-Dieu

Revenons à l'Hôtel-Dieu. Pendant 21 ans, de 26 à 47 ans, dans la force de l'âge, notre Père Fondateur se dépense, se dévoue, embrasse une vie d'obscurité, d'abnégation, de sacrifice. Au chevet des malades, les consolant ; des mourant ; les fortifiant, mettant tout en œuvre sans relâche pour le salut des âmes... Il eut voulu soulager toutes les misères : cela dit sans exagération. En 1832, une épidémie de choléra vit l'Hôpital regorger de malades. L'abbé Gailhac se multiplia ; on le voyait partout, confessant l'un, administrant l'autre, de jour, de nuit, et, s'il s'accordait quelques heures de repos, c'était le plus souvent un sommeil coupé par l'appel d'un mourant au chevet duquel il accourait aussitôt. Rien ne le rebutait, l'atmosphère empoisonnée, les cris des malades en convulsions, le refus obstiné de son ministère, les blasphèmes même ; seul, avec les saintes religieuses et les docteurs il demeura à son poste.

Déjà, en 1828, le Vicaire Général Bastet recommandait à l'abbé de modérer son zèle. Peine perdue. L'épidémie terminée, l'abbé Gailhac fut atteint d'une forte pleurésie. le remède à l'ordre du jour était l'application de sangsues, tant et si bien que l'abbé s'affaiblissait de jour en jour. On perdit tout espoir. Malgré ce, un médecin rédigea une longue ordonnance à suivre exactement. Mais l'abbé la fit jeter au feu par sa mère et se leva le même jour ; le lendemain, il reprenait son travail. »C'est son énergie qui l'a sauvé » dirent les médecins. Sauvé, il ne l'était qu'à demi, courbé, squelettique, toussant encore à fendre l'âme. Les forces pourtant lui revinrent comme l'avenir le prouva.

Autres activités

En dehors des heures d'hôpital, c'était sa messe, son oraison, le bréviaire, l'étude des Pères de l'Eglise, du dogme... comme en font foi des emplois du temps minutieux rédigés de sa main. C'était de longues séances au confessionnal dirigeant non seulement des personnes de la ville, mais aussi des campagnes environnantes désireuses de progrès spirituel et attirées par la fermeté de sa direction. Une lettre du Vicaire général Lunaret, datée du 16 août 1832, confirme le fait. Deux confessionnaux, l'un à l'Hôtel-Dieu, l'autre à St Aphrodise (feuille de pouvoirs autorisant l'abbé Gailhac à confesser en ces deux lieux). C'était des prédications (permission illimitée datée du 29 mars 1831, accordée sur sa demande par l'évêché), sermons, neuvaines, adorations, mois de Marie (10 mois de Marie et 22 entretiens sur la Sainte Vierge, au moins), tous les sujets lui étaient familiers. Ajoutons encore pour les religieuses du SCM des conférences, les petits traités (2 volumes), les prédications aux enfants, etc. Il faut enfin noter les visites aux prisonniers et l'apostolat auprès des soldats – Le Père Maynard nous dit qu'ils étaient l'objet de ses préférences – avec l'action pour la suppression des duels...

REFUGE ou REPENTIES

(1834-1851 environ)

Grandes lignes de l'histoire du Refuge

Dans un bulletin de la Revue de la Société archéologique de Béziers, on peut lire un article sur l'histoire du refuge de Béziers, rédigé en 1885, donc du vivant de notre fondateur qui, sans être explicitement nommé, s'y trouve inclus.

Ce Refuge fut fondé en 1738 par Mgr des Alris de Rousset ; il était sur la paroisse de St Aphrodise. « En 1746, cinq religieuses s'occupent des filles qui s'y trouvent ». En 1791, le Refuge cesse d'exister, la maison est vendue au profit de la Nation. Ce qui est très curieux et intéressant, c'est la note portée à la suite de cet article :

« Cette œuvre d'utilité sociale, invention de la charité chrétienne, a été reprise de nos jours (le Bulletin est de 1885). En 1834, un zélé ecclésiastique aidé par un pieux donateur, entreprit de la rétablir. En 1846, le Couvent des Filles repenties fut agrandi et pourvu d'une élégante chapelle. En dernier lieu, la maison a été convertie en Orphelinat de jeunes filles et les Pénitentes ont été envoyées dans les asiles de Montpellier destinés à les recueillir ».

il ne fait pas de doute que le « zélé ecclésiastique » en 1834 est notre Père ; « le pieux donateur » Mr cure et que « l'élégante chapelle » est la chapelle en rotonde de la maison Mère, actuellement (depuis 1849) chœur de notre chapelle. Une plaque commémorative, en nommant le bienfaiteur, situe la bénédiction de la chapelle en 1847 :

D.N.J.C.

Bono ovium pastori hanc aedificavit atque exornavit ecclesiam

E. Cure orphanarum beneficus 1847

Causes éloignées de la fondation du refuge par le Père Gailhac

On a noté l'influence du Curé Martin sur le Père Gailhac, enfant et jeune homme mais cette action providentielle allait dans le sens des dispositions intimes de Jean Gailhac dont la force de volonté et la solidité de caractère étaient déjà visible sinon pour le sujet du moins pour son directeur. Si A. Fabregat écrit, dans une brochure sur le Curé martin : «ces deux établissements (Refuge et Orphelinat) fondés de nos jours par l'abbé Gailhac reflètent toute la pensée du Curé Martin », il est bon de lire aussi ce qu'écrivait notre Fondateur, le 7 mars 1881, au cardinal Hohenlohe, nommé protecteur de notre Institut ; «Tout jeune encore et même avant d'être prêtre ? Dieu m'avait inspiré le dessein de commencer une œuvre pour sauver les jeunes filles si exposées dans le monde ; tout jeune encore je les envoyais à Montpellier en payant de mes deniers la pension qu'on exigeait ». Il en envoyait à Montpellier où existaient deux Refuges, il fallait 15 frs par mois ou 180 frs par an « Avec un traitement de 900 frs plus 500 frs de messes, il commença par une, deux, trois et bientôt treize furent envoyées. Il va sans dire qu'il fut aidé par bien des pénitentes, témoins de son zèle. D'autre part, Me Gailhac mère venait au secours des son fils et il trouvait à la maison paternelle gîte et couvert (ceci jusqu'en 1857). Quant à sa garde-robe, soutanes en particulier, c'était encore à la maman de veiller sur ces détails oubliés par son fils au profit de ses œuvres.

Fondation du Refuge

Devant l'impossibilité d'envoyer à Montpellier toutes celles qu'un tel séjour aurait pu sauver, en l'abbé Gailhac se fortifia l'idée, le désir et la volonté d'ouvrir un refuge à Béziers. Il pria, consulta son confesseur, le Père Tailhan, archiprêtre de St Nazaire, Mr Bastet, son ancien supérieur du grand Séminaire. Ils furent d'accord.

Restait à avoir l'autorisation de Mgr Fournier. Dans une entrevue tête à tête l'évêque jugea du bien fondé de cette Institution, l'approuva et rédigea lui-même un premier règlement. Une confirmation de l'autorisation se trouve dans une lettre du Vicaire Général Grasset, écrite au nom de Mgr Fournier et datée du 14 novembre 1834 : «je suis chargé par Mgr de vous dire qu'il vous a bien autorisé à établir s'il est possible une maison de Refuge à Béziers ».

Le Père Gailhac acheta à la famille David, à Béziers, un grand jardin avec diverses constructions sur la paroisse St Aphrodise pour la somme de 12000 frs, payables moitié dans six mois et le tout soldé dans un an (l'acte notarié passé en l'étude de Me Martin, notaire à Béziers, est daté du 22 mai 1842).

Le 30 novembre 1834, bénédiction et ouverture solennelle du Refuge. Clergé, amis et bienfaiteurs au premier rang desquels Mr et Mme Cure, les Repenties, le Père Gailhac, se réunirent dans la cour de l'Etablissement, la chapelle, simple pièce intérieure, semble-t-il, étant trop petite. Des auxiliaires bénévoles étaient déjà prêtes à se dévouer, ce qu'atteste une lettre du 14 novembre 1834 : « Vous présenterez à Sa Grandeur les noms des Dames qui veulent s'en occuper et Elle les nommera administratives de l'Etablissement ». « La maison restait donc » selon « l'intention formelle de l'évêque » uniquement sous la direction de l'autorité ecclésiastique ». De ces auxiliaires du début, deux noms seulement nous sont parvenus : Rose Jeantet et Cécile Cambon.

Epreuves

Tout semblait bien parti. Pourtant l'œuvre allait être éprouvée. Quelques prêtres jugèrent qu'il y avait manque de prudence, témérité, danger même, vu l'âge de l'abbé, etc. d'où critiques acerbes. La famille Gailhac elle-même, ne comprit pas, au début, le zèle de ce fils, de ce frère : « »cette œuvre fait notre honte et la risée de tout Béziers... » et cette

désapprobation lui fut particulièrement sensible. Ajoutons à ces entraves celles des ennemis de la religion, l'animosité de ceux à qui l'on avait enlevé l'objet de leur passion, cela jusqu'à des voies de fait, comme plus tard le Père Gailhac le dira à ses religieuses : « Oh, mes filles, mes filles, les œuvres de Dieu encourent toujours contradiction, mais peu importe la méchanceté pourvu que le bien se fasse ».

Mgr Thibault

A Mgr Fournier, décédé le 20 décembre 1834, donc quelques semaines après l'ouverture du refuge, succéda Mgr Thibault qui prit possession de son siège le 15 septembre 1835. Dès le 17 septembre, il écrivait au Père Gailhac « ... ce que je sais de votre zèle, de votre amour pour les bonnes et saintes œuvres, me console et me donne l'assurance que vous me serez, comme à Mgr Fournier, un actif collaborateur. Conduisez à bien votre belle entreprise de la Madeleine et comptez sur mon empressement à vous seconder, comme aussi sur mon tendre attachement. Charles évêque de Montpellier ». Combien ces lignes, écho de l'estime du Conseil de l'Evêché, puisque Mgr Thibault ne connaissait pas encore personnellement le Père Gailhac, combien cette lettre a dû lui être un baume fortifiant...

Pourtant, les calomnies firent leur chemin et Mgr Thibault qui l'a reconnu publiquement par la suite, signifia à l'abbé Gailhac de remplacer le personnel laïc du refuge par des Religieuses. Dans une lettre du 20 juin 1840, du Vicaire général Valat à l'abbé Gailhac, on peut lire : «... J'allais voir le Bon Pasteur ; j'en revins plein de tristesse en pensant que cet Etablissement qui pourrait se consolider et progresser tomberait peut-être, par l'effet de votre mésintelligence avec Mgr l'Evêque. Il en sera ainsi si vous ne vous entendez pas avec lui pour agir sous sa dépendance, comme ce doit être et si vous ne vous décidez pas à admettre des sœurs d'un Ordre déjà existant ou à proposer à Mgr des règles pour des Religieuses qui ne seraient désignées que pour cette œuvre ». La communauté de St Maur voyant l'embarras de l'abbé lui offrit des religieuses de sa Congrégation pour le Refuge et l'Orphelinat, ce dernier avait déjà commencé. Pour un temps, grâce au bon esprit des partantes et à celui des remplaçantes, tout alla bien. Mais ceux qui ne voulaient pas le Refuge revinrent à la charge en insinuant l'incompatibilité pour les religieuses de s'occuper à la fois d'un pensionnat de jeunes filles de la société et d'un refuge. Tant et si bien que les Dames de St Maur, à regret, jugèrent de devoir se retirer. Elles furent remplacées, quelques jours avant le 2 juin 1843 (journal de Béziers, n° 22 du 2 juin 1843) par six religieuses de St Joseph de Lyon.

C'est vers 1840 que se précise, semble-t-il, chez l'abbé, l'idée de fonder une communauté religieuse. D'un côté, les personnes laïques partantes ne lui semblaient pas susceptibles de constituer cette communauté : «vous exigez trop de perfection de la part des sujets qui doivent diriger votre Etablissement. Je ne suis pas le seul qui pense ainsi, des personnes éclairées, estimables et qui vous sont dévouées pensent comme moi... » (29 juin 1840 V.G. Valade). D'un autre côté, rédiger des règles adéquates n'était pas une petite affaire et ... était-ce le moment providentiel ?? Il continua à prier. Plus tard, en 1848, il pourra écrire à la Mère St Jean : «Je ne me suis pas trompé, vous êtes bien l'enfant que depuis tant d'années (depuis 1834) je demandais avec instance à Dieu.»

On verra que les sœurs de St Joseph de Lyon, n restèrent jusqu'en février-mars 1849.

Approbation définitive par Mgr Thibault

Pendant tout ce temps, l'ennemi du bien ne demeura pas oisif, tant et si bien que Mgr Thibault arriva un jour au refuge à l'improviste pour en finir avec cette œuvre... Il vint, entendit tout le monde séparément, enfants et religieuses, constata le bon ordre, le bon esprit,

la charité ; le dévouement. L'évêque allait partir quand l'abbé Gailhac arriva de l'Hôtel-Dieu en toute hâte, pour s'entendre dire : »Père, vous avez bien des ennemis. Cette fois, par leur acharnement ils se sont pris dans leurs propres pièges. je vous félicite sur cotre Maison. J'ai tout vu, je suis satisfait. Continuez votre œuvre. »Son jugement, éclairé par les faits, était transformé ; il ne changera plus d'attitude comme l'avenir le prouvera.

En 1846, Mgr Thibault nommait l'abbé Gailhac chanoine honoraire de sa cathédrale (acte de nomination, archives du SCM).

« Continuez votre œuvre... » O continua en effet dans le travail, la prière et l'observation d'un sage règlement. Le nombre des repenties augmenta. Les ressources restant les mêmes, il fallait mettre en pratique le proverbe : « aide-toi, le ciel t'aidera ». Il faut ici mettre à l'honneur deux noms, celui de Cécile Cambon (devenue en 1849 Sœur St Aphrodise) et Rose Jeantet (devenue en 1849 Sr Modeste). La première ne savait que le savoureux patois languedocien... En courses, elles recueillaient à Béziers, dans les campagnes, dans les villages, les aumônes. Elles partaient avec un âne chargé de paniers vides, qui revenaient bien pleins. Au retour, elles utilisaient une partie des nuits à pétrir la farine du pain, à faire les lessives, tout mettre en ordre pour le lendemain. De leur côté, les religieuses de St Joseph veillaient, au Refuge, sur les enfants, jusqu'au jour où leur Maison Mère, dans le besoin les rappela. Elles partirent après l'entrée de Mme Cure et de ses compagnes, c'est-à-dire entre le 24 février 1849 et le 18 mars de la même année, date à laquelle Mme Cure prit la direction du Refuge (courrier de Béziers du 18 mars 1849).

ORPHELINATS

Origine

L'orphelinat des filles commença d'une manière providentielle. La première enfant, âgée de trois ans fut presque littéralement mise dans les bras du Père Gailhac, la mère ne voulant pas qu'elle suive son mauvais exemple. Petite prédestinée, elle mourut vers l'âge de dix ans, ayant fait sa première communion à neuf ans, fait rare à cette époque.

d'autres enfants la suivirent ; c'est ainsi que bientôt se forma l'orphelinat protégeant l'innocence des enfants et formant des chrétiennes. Ce fut très probablement en 1831, ceci d'après : « Précieuses notes à conserver... » rédigées par Mère Saint Félix Maynard, sous la dictée du Père Gailhac, les personnes laïques d'abord, puis les deux communautés religieuses qui s'occupèrent de ces enfants. Mère Saint Félix Maynard écrira dans ses notes personnelles : »il y avait à cette époque deux classes, celle de l'orphelinat placée au premier étage et celle des Grandes ou repenties au dessous, au rez-de-chaussée. Mlle Maynard (Mère Saint Félix) était chargée de le classe de l'orphelinat et Mlle Froment (Mère St Cyprien) de celle des Grandes Filles ». En 1857 il y avait « 70 jeunes filles qu'on accueille de 6 à 10 ans et dont on prend soin jusqu'à la majorité ».

Après la dispersion du Refuge, on fonde un second orphelinat appelé « Préservation ». Mère Saint Félix écrit : « Peu à peu cette œuvre (les Repenties) fut supprimée, elle fut remplacée par des enfants plus jeunes qui formèrent un second Orphelinat... Tout ceci se passa pendant notre postulat et une partie de notre noviciat » donc entre 1850 et 1851.

En 1857, la Préservation comptait une soixantaine d'enfants entre 12 et 18 ans. Plus tard, le second orphelinat fut divisé en deux : Préservation ou grande classe avec les enfants plus âgées, et providence ou petite classe avec les enfants jeunes. On ne peut préciser la date de cette division mais elle existait de fait en 1884, d'après le témoignage de Sr Adélaïde Bousquet, orpheline devenue Sr Oblate.

Revenons à l'Orphelinat des filles. Afin de rendre ces enfants inébranlables dans la Foi, Le Père Gailhac les instruisait des vérités religieuses par lui-même ou par les religieuses et plus tard par les Prêtres du Bon pasteur. Formées aussi à l'obéissance et au travail, elles partaient dans le monde avec plus de sécurité. Plusieurs d'entre elles prouvèrent par leur conduite, en des circonstances difficiles, de la solidité de leur formation. Quelques unes voulurent se consacrer à Dieu au Sacré Cœur de Marie.

Bayssan-le-Haut

Le 30 novembre 1850, c'est l'achat par Mme Cure du domaine de Bayssan le Haut (270 000 francs en 1850), maison d'accueil pour un orphelinat de garçons. Ils y étaient reçus vers l'âge de six ou sept ans et devaient rester jusqu'à leur majorité. A ce moment ils recevaient un trousseau et un pécule de 200 ou 300 francs.

Aumôniers et formation reçue

Le père Gibbal se dévoua le premier auprès de ces enfants assurant la direction spirituelle et temporelle. Grâce à sa bienveillance, à sa charité, à sa bonne humeur, à son tact, les natures paresseuses ou mutines ou opiniâtres se corrigèrent petit à petit. Après le décès du Père Gibbal en 1871, ce furent les Pères Durand, Martel, Guilbert et Maymard (ce dernier de 1874 à 1886) qui lui succédèrent. Ce bon Père Maymard fut ensuite aumônier de l'orphelinat des Filles pendant 36 ans, c'est-à-dire jusqu'à son décès en 1912. Des frères du Bon Pasteur secondèrent les Pères dans l'éducation des enfants.

Dans un climat de vie chrétienne, les orphelins bénéficiaient de l'instruction primaire et étaient formés aux travaux de la viticulture qui, dans cette seconde moitié du XIXème siècle demandait une main-d'œuvre particulièrement nombreuses (de colossales fortunes naquirent de la prospérité viticole (la Banque de France note, le 18 mars 1864 le dépôt de 1 milliard en 5 ans.

Point de départ des Fondations

Sans entrer dans le détail des fondations, ce qui n'est pas le but de ce travail pour différentes raisons, fondations en Angleterre, en Irlande, au Portugal, il est à noter que chacune, au départ, demanda de substantiels capitaux à la Maison-Mère. A titre documentaire : Extrait de : Etat matériel de l'Institut en 1887 à Béziers Hlt. le 19 mars 1887 (t. II - B2).

La maison de Liverpool (Angleterre)

La fondation de Liverpool a été faite en juin 1872

Achat de la propriété de Bootle	163 500
Echanges et faux frais	12 500
Ameublement et premières réparations	18 000
Grande construction	265 000
Echanges	5 250
Construction des Day-Schools	40 000
Divers envois pour leur venir en aide	35 000
	<hr/>
	539 250

Achat de Seafiel	750 000
Frais d'hypothèques, d'enregistrement, déménagement	96 500
Intérêt d'un an 1/2	56 000
Acompte sur le capital et échange	256 000
Intérêts d'un an 1/2	33 750

Total des dépenses en février 1887 892 250

Ferrybank (sic)

La Maison de Ferrybank (Irlande)

La fondation de Ferrybank a été faite en septembre 1880

Le terrain a été donné pour 300 ans, moyennant une rente annuelle de 1 200 F.

La construction, y compris les frais d'installation, a coûté à la Maison-Mère 150 000 F.

La Maison de Ferrybank a ajouté une aile qu'elle a fait construire avec ses économies.

Après l'apport de la fortune de Mme Cure, dont la plus grande partie fut probablement utilisée sur place, les revenus de la propriété de Bayssan permirent d'aller de l'avant en répondant aux indications providentielles.

Faute de pouvoir agrandir Bayssan pour y recevoir une centaine d'orphelins au lieu de trente, le Père Gailhac acheta la Galiberte (72 000 F. le 23 août 1858) ainsi qu'une portion de terrain voisine (le 13 août 1859) pour 800 F.

Avec l'accroissement du nombre de jeunes gens, il y avait sur place une main-d'oeuvre qu'on formait petit à petit. D'autre part, il pensait que certains, mieux doués intellectuellement, pourraient plus tard devenir Frères et instruire eux-mêmes.

Fin de l'Orphelinat de Garçons

Deux causes, semble-t-il, contribuèrent à mettre fin à cet Orphelinat. D'une part, la conscription qui appelait les jeunes gens à vingt ans sans espoir de retour; d'autre part, l'extinction progressive des Pères et Frères du Bon Pasteur qui enlevait la direction. On aurait pu recourir à des instituteurs laïcs, mais le Père Gailhac, après essai, préféra ne pas continuer dans cette nouvelle direction. Les Orphelins furent placés dans d'autres Orphelinats.

En conclusion : on a formé pendant plus de trente ans des chrétiens exemplaires et donc fondé des foyers de Foi; on leur a donné avec l'instruction les moyens de gagner honnêtement leur vie.

Secours providentiels

Comment le Père Gailhac, dans les débuts, pu-t-il faire face aux dépenses nécessaires pour les aménagements des locaux, pour la nourriture quotidienne de tant d'enfants à une époque où n'existait aucune subvention ? On a déjà vu l'action des bienfaiteurs, le dévouement des deux bonnes quêteuses, il faut y ajouter l'arrivée inattendue de secours providentiels pour répondre à l'indéfectible confiance du Père Gailhac. Tout le temps de la construction de l'Orphelinat, on ne reçut que le strict nécessaire. Ses parents durent fournir le blé pour le pain. A la fin des constructions, rien pour régler. Un ami avait promis au Père Gailhac de l'aider en cas de gêne. Il recourut à lui, peine perdue, l'aide offerte ne put être donnée. Le Père Gailhac mit alors sa confiance uniquement en Dieu. Mais on devait payer à deux heures et c'était midi... Revenant de l'Hôpital, il rencontre une personne qui l'attendait et lui dit : "Depuis longtemps, je nourris le projet de vous donner quelques secours pour vos oeuvres; jusqu'ici je n'ai pu le réaliser. Ce matin, il m'est rentrée une forte somme sur laquelle je ne comptais pas. La voici." Des rouleaux sont déposés sur le bureau du Père Gailhac qui fait alors part au bienfaiteur de son embarras. Détail encore plus net: il y avait exactement le montant de la facture à régler. Une autre fois, c'est une personne qui vient s'acquitter d'une restitution. Sa soeur lui ayant demandé de faire, après son décès, un fort don aux oeuvres du Père Gailhac, après retard, hésitation, sa conscience la pousse enfin à répondre au désir de sa soeur. Un jour, ce sera la fortune de la Cure, et, plus que sa fortune, sa personne elle-même, que Dieu enverra en réponse à la foi de son serviteur.

S O E U R S O B L A T E S

Origine

Comme on l'a vu, après la fermeture du Refuge fut ouverte la classe de la Préservation. Les Repenties qui avaient donné des gages certains d'amendement et de piété y furent admises. Quelques unes, touchées par la grâce, désiraient ne plus vivre que pour Dieu. Le Père Gailhac résolut de les garder et, avec l'autorisation de Mgr Thibault, créa un Tiers-Ordre sous le nom de Soeurs de la Vierge; plus tard, Mgr Le Courtier remplaça cette dénomination par celle de Soeurs Oblates. & ces premières Oblates vinrent s'ajouter des Orphelines et de jeunes personnes n'ayant à cette époque "ni les ressources, ni l'éducation nécessaires pour entrer dans un couvent" (Maynard) Le Père Gailhac leur permettait ainsi de se donner plus complètement à Dieu.

Local

Un local fut aménagé : une grande salle où elles s'occupaient de travaux de couture, de broderie... une salle contiguë servant de réfectoire, un dortoir, quelques chambres pouvant servir d'infirmerie, un petit jardin (localisation en 1971 : salle de travail et réfectoire étaient situés au réfectoire des demi-pensionnaires; le petit jardin, c'était la 3ème cour intérieure). Le Père Gailhac fit construire une chapelle de style gothique dédiée à Notre Dame et destinée aux Soeurs Oblates et aux Orphelines.

Prise d'Habit

Le 28 avril 1852, Mère St Jean vit chacune des seize jeunes filles présentes. Le Père Gailhac vint ensuite et donna un nouveau nom aux dix que la Mère Générale et son Conseil avaient choisies pour la Prise d'habit fixée au 26 mai 1852 L'habit était de bure; plus tard il fut remplacé par un habit noir. Le Père Gailhac présida la cérémonie à laquelle assistaient aussi des prêtres, des parents ainsi que des amis et des bienfaiteurs. Dans l'après-midi, les prêtres visitèrent le nouvel Etablissement. Trois mois après, trois postulantes reçurent encore l'habit.

Mode de vie

La petite congrégation fut placée sous la direction de Mère St Stanislas (Rosalie Gibbal). Profondément pieuse, douce, patiente et affable, elle était à la tête de son petit troupeau, la première à la prière, comme au travail et à la pénitence. Le Père Maynard rapporte que la vie de ces premières Oblates fut particulièrement marquée de détachement du monde, de pauvreté vécue, de mortification recherchée, d'humilité avide des occasions de s'exercer et le tout allié à une grande simplicité.

Profession

Le 11 septembre 1853, à la suite d'une retraite donnée par le Père Gailhac, elles émirent les trois voeux religieux, renouvelables tous les ans.

Règle

Le Père Gailhac avait rédigé une "Règle des Soeurs Oblates" qui, embrassant tout le détail de leur vie leur en fixait d'abord l'esprit "foi, humilité, charité, amour de la mortification". Les Soeurs Oblates dépendent de la Communauté du SClI dont la Supérieure était leur première Supérieure, cette dernière se faisant en général représenter par une autre religieuse.

Modifications du genre de vie

Témoin de la vie de ferveur de ces soeurs Oblates, le Père Gailhac pensa faire bénéficier de ce ferment les Filles de la Préservation. Avec une obéissance digne d'éloges, les soeurs oblates revinrent prendre les places qu'elles avaient quittées quelques années auparavant. Elles impressionnèrent les jeunes filles; quelques unes voulurent suivre leur exemple mais, "elles ne prenaient que faiblement et difficilement l'esprit de leur état" (Maynard). Conséquences plus graves : le Père Gailhac, débordé de travail, ne pouvait plus s'occuper aussi attentivement de ce

groupe, d'où relâchement, relâchement ressenti par les soeur Oblates elles-mêmes qui demandèrent au Père Gailhac par l'intermédiaire de leur Maîtresse des Novices de bien vouloir les remettre dans leur premier état de vie de communauté. Demande acceptée, mais elle ne peut cependant être pleinement réalisée faute de local assez isolé en ce moment de celui de la Préservation.

En 1908, les soeurs Oblates, sur leur demande, obtinrent de la Supérieure Générale, Mère Ste Constance Farret, après consultation de l'Evêque, Mgr de Cabrières, et un noviciat canonique, leur pleine entrée dans la Congrégation du Sacré Coeur de Marie, au titre de Soeurs Converses.

" L E B O N P A S T E U R "

Remarque :

Le chapitre sur "Le Bon Pasteur" a été rédigé en septembre 1970, avant le travail actuel (1972); il a été fait en indiquant les références aux sources qu'on retrouvera avec la table des matières.

Ce sont des questions maintes fois posées sur les Prêtres du Bon Pasteur qui ont poussé à tenter de réunir ce que les travaux de recherche, faits lors du Procès Apostolique du Père Gailhac avaient permis de trouver sur ce sujet. C'est pourquoi, comme les références le montreront, on s'est particulièrement documenté dans l'ouvrage présenté par la Section historique de la Sacrée Congrégation des Rites : *Inquisitio circa valorem historicum vitae servi Dei a sacerdote V. Maynard, 1962*, rédigé par M. l'abbé Michel de Lattre.

Origines

1850. Riche des expériences du passé à l'Hôtel-Dieu de Béziers, le Père Gailhac peut mettre la dernière touche aux Règles et Constitutions des religieuses du SCM (1) en spécifiant : "L'Institut des religieuses du SCM sera soumis pour le spirituel et le temporel à une communauté de Prêtres du Bon Pasteur, laquelle communauté sera spécialement sous l'obédience et entre les mains de Monseigneur l'Evêque de Montpellier."

Deuxième témoignage sur les Prêtres du Bon Pasteur : le Père Gibbal, premier prêtre du Bon Pasteur, écrit dans *Historique du Bon Pasteur* : "Mgr Thibault d'heureuse mémoire, voulant consacrer les oeuvres du Père Gailhac - de ce prêtre de Dieu, comme il l'appelait - approuva les Règles et Constitutions des Dames du SCM par son Ordonnance Episcopale du 8 avril 1850, et les soumit pour le spirituel et le temporel à la direction des prêtres réguliers du Bon Pasteur".

Conclusion évidente : placer ses religieuses sous la direction des prêtres du Bon Pasteur - dont lui-même est le Supérieur - c'était pour le Père Gailhac assurer la transmission d'un même esprit aux membres de son Institut.

Il s'agit ici des prêtres du Bon Pasteur, et non des religieuses du SCF, c'est pourquoi sans donner in extenso les "Constitutions des Prêtres Réguliers du Bon Pasteur, diocèse de Montpellier", on relèvera seulement le paragraphe : "fin de la Congrégation", fin voulue par le Père Gailhac : "Glorifier son Père Céleste, sauver les âmes fut toute la fin de l'Incarnation, de la vie de Jésus Christ, Bon Sauveur; telle est la fin des prêtres du Bon Pasteur :

- 1) par les missions ou retraites dans les campagnes,
- 2) par les catéchismes de persévérance,
- 3) en recueillant dans un Orphelinat les jeunes garçons abandonnés pour les évangéliser, les élever dans l'amour et la pratique de la Religion, et les former à la vie champêtre,
- 4) à mesure que le nombre des membres de la Congrégation augmentera, en allant au secours des prêtres momentanément empêchés ou par maladie ou pour toute autre cause légitime.

De plus, pendant que les prêtres du Bon Pasteur ne seront pas en mission, comme pendant le temps libre, après la direction des Etablissements, la prière et l'étude, ils pourront rendre des services spirituels aux diverses personnes qui les réclameront.

Cependant, ce sera de telle manière que la direction des âmes, dans le lieu de résidence, ne soit jamais un prétexte pour s'excuser de remplir la principale fin de la Congrégation qui est le soin des Etablissements, les missions, les retraites dans les campagnes, les secours à donner aux prêtres malades ou légitimement empêchés, ou enfin toute autre oeuvre que le Supérieur jugera utile à la gloire de Dieu ou au bien de la Communauté."

Ajoutons que les Prêtres du Bon Pasteur font les trois voeux simples de religion; il y a donc un noviciat, un Maître des Novices et deux ans de probation. (2)

Les Pères du Bon Pasteur

Faisons connaissance avec les Pères et Frères du Bon Pasteur, autant que les documents le permettent.

Il va sans dire que le premier Père du Bon Pasteur est le Père Gailhac lui-même. Nous connaissons assez notre Fondateur pour qu'il suffise de le nommer.

Le Père GIBBAL Jean, figure bien attachante. Né à Alignan du Vent le 8 juin 1816. Ses grands parents, au cours de la Révolution Française de 1789, donnèrent asile au Curé de Servian lorsqu'il venait, en cachette, célébrer le Saint Sacrifice chez eux.

Il fit ses études au collège de Béziers où, après le décès de son père, sa mère et ses deux soeurs vinrent s'installer.

D'abord chez un grand'oncle, Me Brun, notaire, il se prépara à ses examens de droit, les passa avec succès et acheta en 1838, l'étude de notaire de Gabian. En 1847, voulant se rapprocher de sa famille, il acheta une étude d'avoué à Béziers. Droiture et loyauté lui attirèrent bientôt l'estime générale. C'est à cette époque qu'il s'opposa à la vocation religieuse d'une de ses soeurs, Rosalie.

Chargé par ^{Mme} Cure, lors de son entrée en religion, de vendre sa propriété d'Autignac, Me Gibbal fit à cette occasion la connaissance du Père Gailhac. Ses rapports avec ce dernier, sans compter les prières de sa soeur entrée en religion, en février 1849, lui obtinrent une solide conversion. C'est en mai 1851, le 4 mai, jour où sa soeur faisait profession, que Me Gibbal prit la résolution de tout abandonner, situation et famille, pour se consacrer aux oeuvres du Père Gailhac.

En 1855, le 10 mars, il est étudiant ecclésiastique au Collège de Clermont (Oise) (3). Cette même année, le 3 avril, il est à Béziers, comme l'atteste sa signature, suivie, sur un registre de prise d'habit, de "clerc tonsuré" et il fait partie des Prêtres du Bon Pasteur le 3 juin 1853, les registres de l'Evêché en font foi. En 1854, il est prêtre du Bon Pasteur, signature comme ci-dessus, mais suivie de "prêtre".

En 1855, il s'occupe de la reconnaissance légale de l'Institut du SCM; suivra un Décret Impérial, daté du 19 août 1856. En 1855 encore, il est témoin au cours de la persécution dirigée contre le Père Gailhac et ses oeuvres.

En 1859, il assiste à ses derniers moments sa soeur Rosalie Gibbal, devenue Mère St Stanislas. En 1866-67, le Père Gibbal s'occupe activement, sur la demande de Mgr Le Courtier, de l'érection de la paroisse St Jude. Enfin, le 21 février 1871, Dieu rappelle à Lui son généreux serviteur (4).

Le Père BIROUSTE entra au Bon Pasteur le 1er octobre 1858. Sur lui encore on possède quelques détails. Né en 1810 à Pézenas, d'une famille très chrétienne. Intelligence sûre et élevée, selon le témoignage de ses professeurs du Grand Séminaire. Vicairé à Aniane le 14 juin 1835, à Montagnac le 16 septembre 1836; aumônier des Frères des Ecoles Chrétiennes à Béziers le 25 mai 1841. Entré dans l'Etablissement des Prêtres du Bon Pasteur le 1er octobre 1858. Décédé en 1868.

Il était depuis longtemps lié d'amitié avec le Père Gailhac quand il quitta l'aumônerie des Frères des Ecoles Chrétiennes pour se dévouer aux oeuvres de son ami. Il fut chargé de la direction du Pensionnat et continua ainsi la formation commencée depuis 1850 par le Père Gailhac. D'une grande activité, le Père Birouste était aussi président d'honneur de la Conférence de St Vincent de Paul, Protecteur du Patronage des Jeunes Apprentis auxquels il se dévoua aussi sans compter; Supérieur de la Communauté de Ste Claire et directeur spirituel d'un grand nombre d'âmes. Le zèle brûlant du Père Gailhac pour les âmes animait aussi son ami.

Telles furent les deux premières recrues du Bon Pasteur.

Le Père MAYMARD Victor, né le 15 octobre 1833, entra au Bon Pasteur le 25 novembre 1874. Dernier survivant des PP. du Bon Pasteur, il resta fidèle à sa vocation jusqu'à sa mort survenue en 1912. Il vécut quinze ans au Bon Pasteur en étroites relations avec le Père Gailhac (1874-1890), c'est pourquoi il était plus qualifié qu'aucun autre pour rédiger la biographie du Père Gailhac. Comme Père du Bon Pasteur il fut, en 1874, aumônier de la colonie agricole de Bayssan, succédant au Père Martel, puis jusqu'à la fin de sa vie, aumônier de l'Orphelinat de Filles.

Le Père DURAND Jean-Baptiste, né à Saint Jean de Fos, le 10 décembre 1800. Vicaire à la Vacquerie, près de Claret, le 14 juin 1835; desservant à Bermou le 1er juillet 1838; transféré à la succursale du Fraisse le 17 août 1841. Prêtre du Bon Pasteur le 1er octobre 1859. Aumônier du cimetière St Lazare le 1er octobre 1863. Desservant de Valflaurès le 9 juin 1864. Retiré à Saint Jean de Fos le 1er juin 1885. Il était encore au Bon Pasteur lors de la bénédiction de la chapelle, le 18 avril 1863, comme l'atteste sa signature à la suite du Procès-verbal de cette bénédiction. Décédé le 15 septembre 1892.

Le Père GUIBERT Jacques, né à Causse-et-Veyran le 26 mars 1824; prêtre le 17 juin 1848; vicaire à Saint Chinian de Bédarioux le 28 mai 1853; desservant à Cabre-rolles le 20 novembre 1854. Entré au Bon Pasteur le 1er février 1863. Auxiliaire à St Louis, de Sète en 1868; aumônier au couvent de la Conception le 16 janvier 1870; aumônier au Couvent de la Madeleine le 9 novembre 1871. Décédé le 27 juillet 1885. Le Père Guibert a quitté le Bon Pasteur entre le 20 juin 1868 et 1869, car une feuille de pouvoirs pour les confessions délivrée par l'Evêché de Montpellier à M. Guibert est datée du 20 juin 1868 et a été retrouvée dans les Archives.

Le Père REDIER Jean Joseph, né à Valergues le 1er octobre 1834. Prêtre le 18 décembre 1858. Vicaire à Saint Chinian le 1er janvier 1859. Vicaire à St Matthieu de Montpellier le 16 février 1861; vicaire à St Louis de Sète le 16 septembre 1862. Entré au Bon Pasteur le 1er juillet 1865. Aumônier au Couvent de la Conception le 9 novembre 1871. Secrétaire de l'Evêché le 15 mars 1874. Décédé le 19 octobre 1900.

Le Père COMBESCURE Auguste, né à Bédarioux le 17 mars 1800. Vicaire à Saint Aphrodise le 1er avril 1826. Desservant de Puimisson le 15 février 1834; desservant à Nissan le 1er octobre 1840; desservant à Thézan le 1er novembre 1845; aumônier du couvent de la Nativité à Clermont le 20 mai 1864. Entré au Bon Pasteur le 26 janvier 1866. Décédé le 24 mai 1877.

Le Père Combescure était très lié avec le Père Gailhac; ce dernier l'avait choisi pour confesseur et conseiller dès 1840. Devenu prêtre du Bon Pasteur, il lui avait confié les confessions extraordinaires des religieuses. Vers la fin de ses jours, probablement pour des raisons de santé, il quitta le Bon Pasteur se fixant non loin de l'église St Aphrodise, mais les relations d'étroite amitié ne cessèrent pas entre lui et le Père Gailhac.

Le Père MOUDENS, entré au Bon Pasteur entre le 3 mai et le 4 juillet 1865 (d'après deux lettres de Mgr Le Courtier adressées au Père Gailhac). L'Evêché de Montpellier n'a pas trouvé d'informations dans ses Archives sur ce prêtre.

Le Père BELMONT-GALIE Guillaume Alexis Justin, né à Gabian le 2 avril 1840. Prêtre le 26 mai 1866. Professeur au Petit Séminaire de St Pons, vicaire à la cathédrale le 16 février 1871. Entré au Bon Pasteur le 15 avril 1871. Desservant de Douch le 1er octobre 1883; curé de Boisset le 9 novembre 1886, de Minerve le 16 mai 1890. S'est retiré du saint ministère le 1er février 1905. Il quitta le Bon Pasteur peu après le 2 juillet 1880, cela ressort de la correspondance de Mgr de Las Cases au Père Gailhac; dans une lettre envoyée à cette date, il salue le Père Belmon-Galie. Il reste un intervalle de 1880-83 sans poste défini. Des raisons d'administration intérieure, d'après Mère St Félix, Supérieure Générale, furent la cause de son départ.

Le Père MARTEL sur lequel l'Evêché de Montpellier n'a pas trouvé d'informations dans ses Archives est entré comme prêtre du Bon Pasteur avant le 7 janvier 1871, cela d'après la correspondance de l'Evêché (5). Il fut aumônier de la Colonie agricole de Bayssan jusqu'en 1874, date à laquelle le Père Maynard lui succéda. Décès ?

Le Père FLOTTES Jean-Baptiste, né à Grabbels le 28 janvier 1844. Prêtre le 22 mai 1870. Vicaire à St Aphrodise le 1er janvier 1871; vicaire à St Denis Montpellier le 16 septembre 1873. Prêtre du Bon Pasteur le 1er mars 1876. Aumônier de l'Hôtel-Dieu de Béziers le 25 octobre 1881. Curé de Nissan le 29 juillet 1892. Curé-Doyen de Ganges le 29 janvier 1894. Aumônier des Franciscaines à Béziers le 1er janvier 1895. Desservant à Thézan le 1er février 1901. Décédé le 31 janvier 1906.

Logeait aussi au Bon Pasteur partageant la vie des Pères, lors de ses séjours, Mgr de Las Cases. Il avait été nommé Evêque de Constantine en 1867. Il y recueillit des Orphelins, fit construire un Grand et un Petit Séminaire. Pour subvenir à tant de dépenses, il parcourut la France en 1869, demandant des secours, secours qui, hélas, ne lui vinrent qu'insuffisamment. Il recourut alors à Napoléon III, mais la chute de l'Empire entraîna la perte de ses espoirs, et, impuissant à faire honneur à ses engagements, Mgr de Las Cases donna sa démission d'Evêque. Il se retira dans la Maison du Bon Pasteur qu'il chérissait ainsi que ses hôtes, sa correspondance en fait foi. Son temps se passait en prédications ou en suppléances d'autres Evêques. Il était chanoine de St Denis; son traitement passait presque tout entier en aumônes. A Vatican I, il fut opposé à l'infailibilité du Pape, mais dès qu'elle eut été définie, il y adhéra pleinement. Il se trouvait au monastère cistercien de Fontfroide pour sa retraite annuelle de 1881, quand il se sentit fort malade. Transporté au Bon Pasteur, il fut entouré des soins de tous : Pères, Frères et Soeurs du SCM. "Quand on a le Christ à ses côtés, on peut bien souffrir quelque chose..." disait-il. Il s'éteignit le 1er octobre 1881.

Un autre prêtre habitué était l'abbé BOUGETTE; il faut encore ajouter des prêtres seulement de passage.

Les Frères du Bon Pasteur

Les Frères du Bon Pasteur avaient une Règle distincte de celle des prêtres. Le manuscrit de cette Règle, écrite de la main du Père Gailhac, se trouve à la Maison-Mère (6). D'autre part, le Père Gibbal mentionne l'existence de ces Frères, et d'anciennes religieuses du SCM en parlent encore (en 1930). L'Evêché n'a pu communiquer aucun renseignement sur eux. Les Frères se liaient à Dieu par les trois vœux de Religion. Ils instruisaient, instruction religieuse et profane, les Orphelins de Bayssan, les initiaient aux travaux agricoles. A Béziers, au Bon Pasteur, ils s'occupaient des travaux d'intérieur. (Les enfants reçus à Bayssan étaient des orphelins de père et de mère, ou d'un seul; ils entraient vers six ou sept ans et devaient rester jusqu'à 21 ans. Ces conditions étaient reconnues par écrit et signées. A leur sortie, ils recevaient un trousseau et un pécule pour subvenir à leurs premières nécessités).

Il y a étroites relations entre la fin de la Colonie de Bayssan et celle des Pères et Frères du Bon Pasteur; vraisemblablement vers 1886.

Les noms de quelques Frères avec leurs caractéristiques nous sont restés.

Le Frère JACQUES de Pierrefiche (Aveyron) se dévoua avec zèle et fut payé de retour par l'affection des Orphelins. Etant présent dans les débuts de la Colonie, son action fut capitale. Perclus de rhumatismes; il resta à son poste de dévouement, priant et souffrant pour ses chers Orphelins jusqu'à son dernier soupir. Aucune précision de date n'a pu être trouvée...

Le Frère LAURENT, du Fraïsse, Hlt, entra déjà âgé. C'était un homme pieux, simple et droit. Il donnait aux enfants l'exemple du bon travail, soit aux champs, soit à la vigne. Il mourut des suites d'une chute faite en cueillant du tilleul. Aucune précision de date trouvée...

Le Frère Germain CROS était neveu du Frère Laurent et âgé de 21 ans, âme limpide, pleine de dévouement; il était au Bon Pasteur à la fois portier, sacristain, chantre, jardinier, cordonnier et, dans ce dernier emploi ayant fort à faire avec les souliers des Orphelins et Orphelines. C'est lui qui servait à l'autel le Père Gailhac, lequel l'aimait beaucoup à cause de sa grande simplicité. Il mourut le 21 janvier 1887 d'une congestion cérébrale et fut certainement regretté de tous et de toutes.

Le Frère Louis GALIBERT naquit à Vias. Il était pieux, fidèle, laborieux. Absolument illettré, il prétendait savoir tout faire et avoir tout fait. On souriait. Mais rien ne put le guérir de cette singulière illusion. A la fin de sa vie, il se retira à Vias où il mourut très chrétiennement. Sans précision de date ...

Deux autres Frères Joseph et Luc, après un essai de vie religieuse, tout en restant au Bon Pasteur, préférèrent y être comme simples domestiques.

Le Frère Manuel, né PASCAL, d'Alignan du Vent, après un essai de vie religieuse retourna dans le monde et y fonda un foyer chrétien.

Le Frère Sylvain débuta aussi dans la vie religieuse au Bon Pasteur, puis se sentit attiré à une vie plus austère et entra chez les Capucins. On a pu avoir une copie de son acte de décès délivré par la Mairie de San Remo : Acte de décès de Sylvain GELY, 1909, Citta di San Remo - Ufficio dello Stato Civile del Comune di San Remo certificata che dal registro degli Atti di morte per anno 1909, partel, n.220 risulta che nel giorno quattro del mese di giugno mille novecento-novo è morto in San Remo Gely Sylvano figlio di fu Giacomo et di fu Mas Enrica, nato à Sant-Gervais (Francia) di anni settana-sette, di professioné frate laico, di stato civile celibe San Remo, li 23 giugno 1961. L'Ufficiale di Stato Civile

Rag. Franchelli Amedeo.

Le Frère Saturnin, d'abord jardinier chez nous, y reçut la grâce de sa conversion et de sa vocation religieuse. En reconnaissance, il fit don à la chapelle de Bayssan, d'une statue en bois dorée de St^e Germaine, envers laquelle il avait une spéciale dévotion. Il entra chez les Franciscains, puis revint à Bayssan s'occuper des Orphelins. Il sollicita son admission au Monastère de Fontfroide et y mourut très saintement.

Voilà donc une esquisse des principaux membres du Bon Pasteur telle que les documents du Procès Apostolique nous ont permis de les préciser (7)

Terrains et Bâtiments

Pour les Pères et Frères du Bon Pasteur le Père Gailhac avait fait construire un Etablissement et lui avait adjoint une chapelle.

Le terrain de construction se trouve non loin de la Maison-Mère du SCM. Voici ce qu'on en sait :

"Il appartenait à M. Peyre, commissaire de Police de la ville de Lyon qui en avait fait l'acquisition de M. A. Lenthéric, charron à Béziers, le 25 février 1854. (8)

Le Père Gailhac acheta le terrain à M. Peyre, le 6 juillet 1857 (9)"

D'une note manuscrite, rédigée en septembre 1953, en partie par le Père Enjalbert s.j. supérieur de la résidence des PP. Jésuites, et en partie par Sr Maurice Privat (10), il résulte que :

- a) une petite maison sise au fond du jardin, qui servit de dépôt de bois devait exister au moment où le Père Gailhac acheta le terrain. Elle est actuellement détruite (1970), car elle tombait en ruines.
- b) une grande bâtisse fut élevée en deux temps, le premier tiers à droite devait exister probablement au moment de l'achat du terrain, ou bien fut construit par le Père Gailhac, et ce dernier, suivant une tradition orale, habitait au premier étage, la première chambre à droite; les deux autres tiers de ce bâtiment furent construits plus tard, sans qu'on ait pu préciser la date, pour loger les PP. du Bon Pasteur. On pouvait encore, en juillet 1960, observer très visiblement le raccord de maçonnerie qui joint les deux parties de la maison.
- c) C'est en 1860 que débutèrent les travaux de construction de la Chapelle.

Chapelle et sa Bénédiction

La chapelle est de style gothique. Sa bénédiction eut lieu le 18 avril 1863, sous la présidence de Mgr Le Courtier. Voici le compte rendu de la cérémonie :

"L'an de N.S. 1863, le samedi 18 avril, veille du dimanche du Bon Pasteur, Sa Grandeur François Marie Joseph Le Courtier, évêque de Montpellier, a béni solennellement, sous le vocable du Bon Pasteur, la chapelle des prêtres constitués en communauté sous ce titre, en vertu de son Ordonnance Episcopale du 13 novembre 1862.

A huit heures du matin, les prêtres de cette Communauté et le clergé de la ville qui s'étaient réunis pour la cérémonie sont venus prendre Monseigneur l'Evêque et l'ont accompagné processionnellement jusqu'à la porte principale de la Chapelle.

Les cérémonies étant terminées à l'intérieur et à l'extérieur de la Chapelle, et Monseigneur assis sur son trône, revêtu de ses habits pontificaux, M. Gailhac, supérieur de la Communauté des Prêtres du Bon Pasteur, s'est adressé à Sa Grandeur en ces termes :

Monseigneur, le Fils de Dieu fait homme a porté plusieurs noms tous très grands, tous glorieux et chacun de ces noms exprime un caractère de son autorité. Un jour, Il se donna Lui-même un nom nouveau, mais si cher, si délicieux qu'Il le préféra à tous les autres. Il explique de sa bouche les motifs de cette préférence. Ce nom est l'expression complète de la douceur de son autorité et de son amour infini; tout son coeur rayonne dans ce nom, et ce nom est celui de "Bon Pasteur".

Béni soit Dieu. Béni soyez-vous, Monseigneur, vous nous apparaissez comme le représentant, comme l'image vivante du Bon Pasteur. Ce nom que vous préférez à tous les titres, à tous les honneurs de la terre, exprime et votre douce autorité et votre amour pour vos brebis. Nous le savons, tout le monde le sait, vous brûlez de les connaître pour les aimer davantage; nous, les plus petits, les moindres de tous, nous en avons la preuve. Vous nous aimiez, Monseigneur, avant de nous connaître, mais depuis que nos coeurs vous sont révélés, vous nous aimez davantage; l'honneur que vous nous faites, permettez-moi de le dire, la tendresse que vous nous témoignez en cette circonstance, en sont la preuve pour tous.

Ce n'est pas assez pour nous témoigner votre amour de faire savoir à tout le diocèse que vous nous bénissez, et par une Ordonnance solennelle vous approuviez notre dessein formé devant Dieu de vivre en communauté régulière pour pouvoir plus fidèlement être prêtres auxiliaires pour toutes sortes de bonnes oeuvres, vous avez voulu encore nous fortifier dans notre résolution par votre présence prolongée au milieu de nous; et ajouter comme une consécration à la première en bénissant cette chapelle à la gloire du Bon Pasteur.

Oui, Monseigneur, oui, bon Pasteur, Vous connaissez vos brebis cognosco meos, mais vos brebis vous connaissent cognoscunt me mea. Cette parole est vraie, Jésus-Christ l'a dite. Oui, nous connaissons notre bon Pasteur, nous l'aimons.

Nous vous en donnons l'assurance, Monseigneur, vos pensées seront nos pensées, vos désirs, nos désirs, votre volonté, notre volonté et, dans le moment de l'épreuve, vous serez notre appui, notre consolation.

Du reste, Monseigneur, nous sommes heureux de cette circonstance dans laquelle votre coeur et votre amour se révèlent hautement pour nous, nous sommes, dis-je, heureux de pouvoir vous dire solennellement en présence de ce vénérable clergé, devant les premiers magistrats de l'élite de la cité, que toujours nous vous honorerons, que toujours nous vous aimerons, que toujours nous vous suivrons comme des brebis fidèles; heureux encore si nous pouvons imiter votre piété, copier vos vertus et, par là, nous rendre dignes de coopérer à tout le bien que votre grande âme se propose pour le bonheur de son immense troupeau".

Monseigneur n'a répondu alors que quelques mots bienveillants et affectueux, se réservant de parler à toute l'assemblée après l'Évangile.

Sa Grandeur a immédiatement célébré le Saint Sacrifice et, après l'Évangile, elle a fait ressortir avec des paroles pleines d'élévation et de vérité, d'onction et de charme, l'action de la Providence se servant d'un prêtre inconnu, dénué de toutes ressources, et d'une femme pleine de dévouement, de détachement, pour fonder tant d'oeuvres qui excitent les sympathies chrétiennes d'une cité religieuse.

S'adressant personnellement aux prêtres du Bon Pasteur, Sa Grandeur leur a dit de nouveau toute sa bienveillance, l'espoir qu'elle fondait sur leur zèle modeste et pur et sur l'excellent esprit qui ne devait cesser d'animer la communauté naissante.

La Messe terminée, et après le chant du Te Deum, Sa Grandeur a fait annoncer aux fidèles par M. Durand, archiprêtre de St Nazaire, qu'elle accordait une indulgence de 40 jours à toutes les personnes présentes à la cérémonie et à celles qui visiteraient, pendant l'octave, la chapelle du Bon Pasteur.

Assistaient à la cérémonie: M. le Ch. Reynier, M. Durand, archiprêtre de St Nazaire, M. Reboul, curé de Ste Madeleine, M. Fabre, curé de St Aphrodise, M. Ramadié, curé de St Jacques, MM. Revellat, Aoust, Ferret et l'abbé Thieule, chanoine honoraire, M. Gothis, curé-doyen de Murviel et plusieurs autres prêtres, aumôniers et vicaires de la ville, et curés des paroisses voisines.

On distinguait dans l'assemblée M. Fabregat, Maire de la ville, et les adjoints, M. Cavallier, président intérimaire du Tribunal Civil, M. le Vicomte de la Hitte, censeur particulier, M. le Commandant de la Garnison, les Employés supérieurs; M. Chavergnac, membre du Conseil d'Arrondissement et un grand nombre de Conseillers Municipaux, ainsi que M. Vivier, architecte.

On y remarquait aussi l'élite des dames de la ville au nombre desquelles se trouvait la baronne Servatius; Monsieur le Sous-Préfet n'avait pu se rendre à la cérémonie à cause du Conseil de Révision.

Erection du Chemin de Croix

Quatre ans plus tard eut lieu la cérémonie d'érection du Chemin de Croix.

"L'an 1867, nous Gailhac, Supérieur des Prêtres missionnaires du Bon Pasteur, en vertu des pouvoirs accordés par le Souverain Pontife Pie IX, en date du 24 septembre 1861, à notre vénéré et bien aimé Evêque Mgr le Courtier et à nous délégué, avons procédé à l'érection solennelle du Chemin de Croix dans notre chapelle de la Communauté des Prêtres Missionnaires du Bon Pasteur."

Notre R.P. Birouste a prononcé le sermon dans lequel il nous a montré d'une manière bien touchante tous les biens spirituels attachés à cette dévotion et les grands fruits que nous pouvons en retirer pour l'avancement de nos âmes dans la perfection.

A part une multitude de fidèles, ont assisté à cette cérémonie : les R. Pères Guibbal, Guibert, Combescure, M. Bougette, aumônier de l'Hôtel-Dieu, et Belmont, prêtre professeur au Petit Séminaire de St Pons. Nous avons joint à ce procès verbal l'Ordonnance de Monseigneur autorisant cette cérémonie."

Gailhac, Supérieur.

Chronologie des évènements de 1850 à 1887

Essayons maintenant de noter, au cours des années, les évènements les plus importants qui jalonnèrent la vie des Pères du Bon Pasteur et des Frères.

En 1850, approbation implicite de la future communauté des Prêtres du Bon Pasteur par Mgr Thibault, quand il approuve les constitutions des Dames du SCM, constitutions dans lesquelles il est question du rôle des Pères du Bon Pasteur auprès des religieuses, comme on l'a noté au début de cette esquisse.

Le 13 novembre 1862, approbation des constitutions de la Congrégation des Prêtres du Bon Pasteur par Mgr Le Courtier.

Dans une lettre sans date adressée par le Père Gailhac à Mgr Le Courtier, on apprend : le départ d'un prêtre du Bon Pasteur, âgé de 63 ans; il quitte la communauté par esprit de suffisance.

L'espoir de l'entrée d'un autre, M. Jeaujan, de Lodève, mais son directeur de conscience tient à ce qu'il passe quelque temps dans le ministère.

Enfin le Père Gailhac exprime à son Evêque son désir de trouver des sujets jeunes "encore chauds de la chaleur de la Foi et plus faciles à façonner à notre genre de vie." (11)

En 1862 encore, le 18 juillet, une bonne lettre de Mgr Le Courtier, en réponse à la précédente probablement : étonnement du départ d'un Père; joie d'une prochaine rentrée (12).

Le 30 décembre 1863, Mgr Le Courtier écrit au Père Gailhac : "Courage, paix, bénédiction sur ma chère Maison du Bon Pasteur et sur ses oeuvres." (13)

En 1865, par une lettre de Mgr Le Courtier, du 21 janvier, on apprend qu'il y a eu un scandale au Bon Pasteur, mais sans autre précision (14).

Le 4 juillet 1865, Mgr Le Courtier charge les Pères du Bon Pasteur de la fondation de la paroisse St Jude, bien que le Père Gailhac ne le désire pas.

En 1867, le Père Birouste, qui a fait partie de l'équipe de St Jude, est nommé Vicaire Général (15).

Le 28 février 1868, dans une lettre inachevée adressée à Mgr Le Courtier (lettre peut-être non envoyée puisque retrouvée inachevée dans les Archives de la Communauté du SCM), le Père Gailhac exprime sa douleur de voir la dispersion des Prêtres du Bon Pasteur (16).

Le 12 mars 1868, décès du Père Birouste.

Le 23 juin 1868, Mgr Le Courtier propose d'accepter comme postulant au Bon Pasteur, M. Cros, ancien Curé, "qui a essayé vainement de la Trappe et des Prémontrés". (17)

Le 17 novembre 1868, après plaintes par le Père Gailhac au sujet des PP. Guibert et Rédier, Mgr Le Courtier les maintient au Bon Pasteur, tout en éloignant temporairement le Père Guibert, lui confiant un ministère en dehors de Béziers (18).

En 1869 et le 18 août, mention est faite, dans une lettre du Vicaire Général Lamothe, de la présence dans la Communauté du Bon Pasteur de jeunes prêtres qui peuvent être employés aussi bien dans les campagnes qu'au Bon Pasteur (19).

Le 1er Mars 1870, Mgr Le Courtier vient d'adjoindre des prêtres à la communauté du Bon Pasteur; probablement des prêtres affiliés (20).

En 1871, le 7 janvier, encouragement au Père Gailhac par le Vicaire Général Garimond : "patience, pas de craintes exagérées, confiance en l'appui de l'Evêque". (21)

Le 21 février, 1871, décès du Père Gibbal.

Le 3 mars 1871, autorisation à un prêtre d'entrer au Bon Pasteur; dans une lettre du 11 février 1873, on saura que c'est l'abbé Touzet (22).

Le 1er décembre 1871, le Père Gailhac ayant exprimé ses craintes au sujet du Bon Pasteur au Vicaire Général Garimond, ce dernier lui répond : "Veuillez, cher Ami, ne pas exagérer vos craintes." (23)

En septembre 1872, le Père Gailhac renonce à recevoir l'abbé Tessier au Bon Pasteur; d'autre part, l'abbé Combescure s'agite : il donne des appréciations et fait des plans sur le Bon Pasteur. (24).

Le 4 décembre 1872, Mgr Le Courtier annonce qu'il viendra le 10 courant au Bon Pasteur : "ce sont de petites vacances que je me paye." (25)

En août 1873, démission de Mgr Le Courtier.

Le 9 mai 1874, Decretum Laudis pour la Congrégation du Bon Pasteur. (26)

Le 25 mai 1874, Mgr de Cabrières prend possession du siège de Montpellier.

Notons qu'à partir de cette date il n'est plus question du Bon Pasteur dans la correspondance de l'Evêché avec le Père Gailhac.

En 1881 et le 22 septembre s'éteignit l'abbé Bougette, prêtre habitué au Bon Pasteur.

Il ne reste plus au Bon Pasteur que le Père Gailhac et le Père Maynard.

En 1882, le 24 septembre, le Père Gailhac refuse l'aide de l'abbé Cros et, dans sa lettre il ajoute : "Mon cher confrère (Le Père Maynard) me seconde bien." (27)

En 1883, dans une lettre de Monsignor Augé, de Rome, à Mère St Félix, on apprend le déplaisir exprimé par Mgr de Cabrières en apprenant la nomination d'un Cardinal Protecteur en faveur de la Communauté du SCM. (28)

Le 16 novembre 1883, le Père Gailhac désire confier le SCM à la Cie de Jésus, cela après l'échec de la Communauté des Prêtres du Bon Pasteur (29).

Le 2 avril 1886, vente par le Père Gailhac aux époux Gontié des bâtiments du Bon Pasteur, leur usage doit être réservé aux Pères de la Cie de Jésus (30).

Le 11 avril 1887, visite du Père Michel, Provincial de la Cie de Jésus à Toulouse, au sujet de la prise en charge par les PP. de la Cie de Jésus de l'Institut du SCM (31)

Le 19 juin 1887, le Cardinal de Cabrières approuve les démarches faites par le Père Gailhac au sujet de la Cie de Jésus.

Facteurs probables de la fin des Prêtres du Bon Pasteur

A parcourir la correspondance, seul document que nous ayons sur la vie de la Communauté des Prêtres du Bon Pasteur, on ne se rend pas nettement compte des causes de la fin de cette Congrégation.

Le Recrutement

Douze prêtres, en comptant le Père Gailhac, ont certainement fait partie du Bon Pasteur entre 1850 et 1876. Il y eut probablement des Novices ou des Profès qui sortirent. Comme le Père Maynard le mentionne, le Père Flottes Jean-Baptiste, resté seulement deux ans, les autres, non mentionnés ont dû rester encore moins de temps. L'absence de tout registre ne permet pas de préciser. Le taux de recrutement est inférieur à un sujet tous les deux ans (12 entrées en 26 ans); d'autre part, il y a les décès et les sorties. Après 1876, aucun candidat. C'est donc à partir de cette année que la Congrégation commence à s'éteindre. Il faut ajouter enfin que, au moins dans un cas, et avant le 18 juillet 1873, le Supérieur du Grand Séminaire déconseille l'entrée immédiate au Bon Pasteur à un jeune prêtre de ses dirigés.

L'esprit intérieur de la Congrégation

Le Père Gailhac s'est efforcé de le promouvoir, comme l'atteste le Père Gibbal; comme le prouvent des notes personnelles du Père Gailhac concernant ses résolutions. D'autre part, la Communauté des Religieuses du SCM, après douze ans d'existence, avait de solides bases, des Supérieures compétentes ce qui libérait en grande partie le Père Gailhac, lequel logeait aussi dans l'Établissement du Bon Pasteur.

Un facteur contraire

à l'établissement solide et à l'extension des Prêtres du Bon Pasteur, semble-t-il bien, a été leur âge. Il a varié entre 21 et 64 ans. Entraient au Bon Pasteur des hommes formés tant humainement que sur le plan religieux et sacerdotal. Le Père Gailhac s'en rendait bien compte quand il écrivait à Mgr Le Courtier son désir de trouver des candidats jeunes "encore chargés de la chaleur de la Foi et plus facile à former à notre genre de vie."

Ce n'était pas facile, ni pour le Père Gailhac, ni pour les candidats. En voici quelques preuves : en 1853, un prêtre s'en va sans aucune autorisation, ni du Supérieur ni de l'Evêque; en 1860, lors de la fondation de la paroisse St Jude, l'Evêque pense que M. Rédier y trouvera un affermissement de sa vocation (resté six ans au Bon Pasteur de 1865 à 1871).

En 1868, souffrance du Père Gailhac devant la disparition de ses Prêtres (voir plus haut lettre du 23 février 1868).

Des expédients sont cherchés : prendre l'abbé Gros qui, vainement, a essayé de la Trappe et des Prémonstrés (c'est le 23 juin 1868); enfin, le 17 novembre, ce sont des plaintes au sujet de MM. Rédier et Guibert. Si, en 1871, en mars, l'Evêque autorise un prêtre à venir, il regrette que ce ne soit pas une bonne recrue : "c'est un prêtre dont la Messe peut être utilisée, et voilà tout." Enfin, le 28 septembre 1872, c'est le Père Combescure qui s'agite : fait des plans sur le Bon Pasteur et donne des appréciations. Ce sera l'abbé Belmont-Galié qui, au témoignage de Mère St Félix Maynard, gère bien mal les finances de Bayssan.

Ajoutons qu'au Père s'ajoutèrent des prêtres habitués, comme l'abbé Bougette ou Mgr de Las Cases ou des prêtres envoyés par l'Evêque parce qu'ayant besoin "d'un changement d'air"

Tout cet ensemble de circonstances contraires peuvent bien éclairer un échec.

Le Jeu des circonstances extérieures

Les Pères du Bon Pasteur, d'après leurs constitutions étaient sous l'obédience et entre les mains de l'Evêque de Montpellier.

Ce fut d'abord Mgr Le Courtier, dont la correspondance avec le Père Gailhac prouve tout l'intérêt qu'il portait au Bon Pasteur. Néanmoins les nécessités diocésaines par exemple la fondation de la paroisse St Jude retirèrent, entrés au Bon Pasteur depuis peu, les Pères Rédier et Moudens à qui, pour eux, noviciat défectueux.

Nommer le Père Birouste Vicaire Général de Béziers fut au moins aussi maladroit; le Père Gibbal essaya, semble-t-il, d'obtenir de l'Evêque, pour le Père Gailhac, des pouvoirs au moins égaux pour les deux Communautés; à ceux dont jouissait le Père Birouste; il n'obtint que la confirmation "prorogatur usque ad revocationem" des pouvoirs concédés par les Evêques précédents.

Quant à Mgr de Cabrières, on ne peut affirmer qu'il fut nettement opposé au Bon Pasteur; néanmoins ses préférences allaient vers le clergé séculier. "Jeune Evêque, prenant possession de son siège, il hérite de certaines difficultés encore pendantes que son devancier avait éprouvées de la part de quelques prêtres, qui n'étaient pas ceux du Père Gailhac, et qui arguaient d'une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité épiscopale." (32) A l'Evêché régnait une certaine peur de l'influence des religieux, je le sais (d'après le Père Sécaïl, s.j.) (33)

Il est aussi fort probable, selon le chanoine Thomas, curé de St Aphrodise, que le Père Rédier, devenu secrétaire à l'Evêché, ait prévenu Mgr de Cabrières. En effet, en 1883, l'évêque se plaint à Monsignor Augé de la nomination d'un Cardinal Protecteur, on l'apprend par une lettre de Monsignor Augé à Mère St Félix Maynard, lettre dans laquelle il relate les reproches qu'il eut à encourir de la part de Mgr de Cabrières pour la nomination d'un Cardinal Protecteur au Père Gailhac (sic) "Dès que sa Grandeur me vit, écrit Mgr Augé, elle fit une exclamation et puis ajouta : "Monseigneur, nous avons à régler certains comptes avec vous." Je lui répondis aussitôt : "Quels comptes, Monseigneur"? Il reprit : "Vous avez fait nommer un Cardinal Protecteur au Père Gailhac (sic) et c'est pour cela que celui-ci se vante d'être tout à fait en dehors de ma juridiction." Mgr Augé répondit qu'il ne croyait pas que le Père Gailhac eut eu l'intention de se soustraire à la juridiction de l'Evêque. Après cette réponse, continue Mgr Augé, "Monseigneur se montra plus humain et se mit à louer à louer le Père Gailhac ainsi que votre Communauté."

En fin de comptes, il semble bien qu'il faille conclure : la Providence a voulu cette oeuvre pour réaliser par ses membres tels desseins de son plan de Rédemption; le but atteint, les Pères et Frères du Bon Pasteur peuvent disparaître ici-bas... (35)

Les Pères du Saint-Esprit

Quand le Père Gailhac se rendit compte de l'extinction de sa Congrégation du Bon Pasteur dont les membres devaient avant tout veiller sur les religieuses du SCI et les oeuvres créées par lui, il songea d'abord à les remplacer par les Pères du Saint-Esprit.

Ces Pères du Saint-esprit se dévouaient au Portugal - les fondations de Porto et de Braga datent de 1871 et de 1877 (36) - à nos maisons de Porto et de Braga, dévouement au spirituel et au temporel, aidant dans toutes les difficultés... La correspondance de ce temps, actuellement à Rome, à la Maison Généralice, en est une preuve pertinente.

Le Père Gailhac fit donc demander, par le Père Eigenmann qui oeuvrait dans nos Maisons de Porto et de Braga, au Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit, le Père Emonet, de jouer le rôle des Pères du Bon Pasteur auprès de ses religieuses. Le Père Eigenmann note que son Supérieur n'a pas accepté, mais de ne pas se décourager, il changera d'avis... car de nouvelles oeuvres sollicitaient en ce moment le Supérieur.

Devant ce presque refus, le Père Gailhac se tourna vers les Pères Jésuites et, c'est au moment où les pourparlers avec ces derniers étaient en bonne voie qu'une petite lettre personnelle (petit format, de 4 pages, aux Archives de la Maison Généralice) du Père Emonet apportait son acceptation. Trop tard. Cela entraîna d'ailleurs une situation difficile pour nos maisons du Portugal, les Pères Jésuites n'ayant pas de résidence sur les lieux... (pour plus de détails, voir la correspondance).

Transfert des bâtiments aux Pères Jésuites

Vicissitudes de leur installation (1887-1919) - Correspondance

Venons-en au transfert des bâtiments aux Pères Jésuites, transfert qui ne s'effectua pas sans difficultés, tant pour le don des bâtiments que pour l'installation des religieux.

Le Père Gailhac vendit le terrain et toutes les constructions du Bon Pasteur à M. Gontié, époux de Marie-Louise Elisabeth Lapeyre, acte dressé par Me Crozals, notaire à Béziers (37). Avant son décès, M. Gontié avait laissé la succession de l'universalité de ses biens à son épouse, par acte notarié, reçu par Me Pouget, notaire à Pézenas, le 11 février 1885. Décès de M. Gontié le 26 mai 1886; Mme Veuve Gontié devient propriétaire des immeubles du Bon Pasteur.

Ces immeubles avaient été vendus fictivement par le Père Gailhac à M. Gontié, avec obligation pour celui-ci de les remettre aux Pères Jésuites dès que ceux-ci auraient été autorisés par le Père Général à en prendre possession. M. Gontié, en mourant, laisse le legs et l'obligation à son épouse. Les Pères Jésuites n'ayant pu, à la suite des circonstances politiques, entrer en possession des immeubles du Bon Pasteur, firent acheter ces bâtiments au nom d'un de leurs Pères afin de délivrer Mme Gontié de son obligation. C'est ainsi que le Père Charles de Lajudie s.j. en devint le propriétaire légal aux termes d'un acte reçu par Me Bonfils, notaire à Montpellier, le 22 août 1892, dans lequel le dit Père est déclaré comme "propriétaire, célibataire, majeur". (38)

L'arrivée des Pères Jésuites n'ayant pu s'effectuer rapidement, comme on vient de le lire, il semblait intéressant de suivre les vicissitudes de cette installation. C'est par l'intermédiaire du Père Guizard s.j. qu'on a pu rétablir les faits. Avant de donner copie de la correspondance, en voici un résumé :

En 1887, le Père Michel n'accepte pas le don de l'immeuble, - d'après des notes prises à Rome aux Archives des Jésuites, par le Père Guizard s.j. - sans que cela soit un refus absolu.

Après le décès du Père Gailhac, donc en 1890, l'offre est acceptée.

Le 13 décembre 1891, le Père Anderledy, Général de la Compagnie, écrit au Père Calvet, provincial de Toulouse : "... vous me dites dans votre lettre du 2 décembre qu'une maison à Béziers est toute prête à l'installation d'une résidence, que le prêtre fondateur l'a laissée à Mme Gontié, héritière de son mari décédé avec l'obligation de nous la transmettre; et que Mme Gontié, héritière de son mari décédé, nous presse de l'accepter et de la dégager ainsi de toute obligation... vous êtes d'avis avec vos consultants d'accepter la Maison. Etudiez encore et décidez."

Le 4 mai 1892, le Père Calvet écrit au Père Anderledy que les Pères Consultants sont d'accord pour accepter la Maison.

Le 22 mai 1892 "J'autorise l'achat de la maison adossée à l'église, écrit le Père Anderledy au Père Calvet.

En 1891 et au début de 1892, Mme Gontié pousse à la réalisation.

Au cours du premier semestre 1892, brusque changement d'avis de Mme Gontié et de Mère St Félix, Supérieure Générale, cela d'après une lettre datée du 27 avril 1892, du Père Calvet à la Mère St Félix :

Craintes fondées, notait le Père Guizard, longtemps après, le 31 août 1952 : "... si l'immeuble acheté au nom du Père de Lajudie s.j. avait été en 1901 occupé par la Communauté de religieux S.J., il n'aurait certes pas échappé à la confiscation."

Le 11 novembre 1892, le Père Charles de Lajudie ayant été remplacé à Montpellier par ordre du Père Calvet, Provincial, écrit à Mère St Félix qu'il est libre de venir.

Le 23 novembre 1892, les Pères Jésuites n'ont pas encore de logement à Béziers et Mère St Félix craint leur venue ...

Le 27 novembre 1892, crainte renouvelée de Mère St Félix, pourtant tout montre que la Providence veut que les Pères Jésuites viennent à Béziers.

Le 17 septembre 1893, un Père Jésuite dont la signature est illisible, écrit à Mère St Félix qu'il viendra dire sa Messe au Bon Pasteur et entendre les confessions de la Communauté.

Donnons maintenant copie de la correspondance: les deux premières lettres transcrites sont de 1952, année où des recherches étaient faites sur cette question du Bon Pasteur :

R.P. Guizard S.J.
22, rue des Fl eurs
Toulouse et à Montpellier, rue de la Garenne, 23

Toulouse 31 10ût 1952

Ma Révérende Mère (Sr Maurice Privat)

Comme suite à notre conversation de lundi dernier 25, je puis vous dire que je suis en ce moment à éplucher le dossier de Béziers qui se trouve aux Archives de la Province. Comme on vous l'a déjà dit, aucune lettre du Père Gailhac ne s'y trouve, aucun document sur la période 1888-1890. Ce qui s'y trouve pour la période immédiatement suivante ne vous concerne pas directement. J'ai trouvé certains détails concernant la transmission du Bon Pasteur à la Cie et les péripéties de notre établissement ou non établissement dans la Maison, à cette époque.

La lettre du R.P. Michel répondant à celle du Père Gailhac en avril 87 fait allusion à une lettre qu'il a reçue en même temps de votre Mère Supérieure, et qu'il aura une conversation avec elle et avec le Père et avec M. Gontié pour causer "de tous vos intérêts qui sont les miens dès qu'il s'agit de la gloire de Dieu." Il est certain pour moi qu'il s'agissait donc à la fois et de prendre en mains le soin de votre Institut et, pour cela, d'occuper la Maison du Bon Pasteur et continuer son action. Comme je vous l'ai dit, le Père Michel aura répondu "soin ordinaire d'une communauté féminine, nos Constitutions ne le permettent pas; mais occuper le Bon Pasteur, continuer l'action de la chapelle, et être à votre disposition pour les circonstances extraordinaires où vous voudrez bien nous demander, confessions de Quatre-Temps, retraites annuelles, par exemple, cela oui. Les faits qui ont suivi montrent bien qu'il en a été ainsi. Mais cela est corroboré par le document suivant, le plus intéressant que j'aie trouvé : le 13 décembre 1891, le T.R.F. Anderledy, Général de la Compagnie, écrit de sa résidence d'alors, Fiesole, près Florence, au R.P. Calvet qui a succédé au Père Michel comme Provincial : "Vous me dites dans votre lettre du 2 décembre qu'une maison à Béziers est toutes prête à l'installation d'une résidence, que le Prêtre Fondateur l'a laissée à M. Gontié avec l'obligation de nous la transmettre; et que Mme Gontié, héritière de son mari décédé, nous presse de l'accepter et de la dégager ainsi de toute obligation... vous êtes d'avis avec vos Consultants, d'accepter la Maison. Etudiez encore et décidez." Et du même, au même, le 22 mai 1892 : "J'autorise l'achat de la Maison de Béziers."

Lorsque l'abbé Leray (dont il y a ici le livre) écrit p. 80 : "La Providence a confié la Maison du Bon Pasteur aux fils de St Ignace" un peu comme s'il ignorait finalement comment la Providence s'y est prise.

- Remarque : oui, il l'ignorait, faute de documents au moment de la rédaction "il faut dire plus fermement avec la page 78 et plus fermement encore : "il manifeste le désir de leur transmettre" et plus que le désir, la volonté. C'est le point que je voulais éclaircir et qui est éclairci pour moi.

La suite est plus curieuse : dès la mort du Père, précédée de peu par celle de M. Gontié, Mme Gontié pousse à la réalisation, par des lettres du 1891, début de 1892 même et, brusquement, au milieu de 1892, par lettres multiples, insiste et supplie pour qu'on veuille surseoir. Elle fait partager ses craintes à la Mère St Félix qui écrit dans le même sens. Crainte de voir une municipalité sectaire mettre les scellés sur la Chapelle dès qu'il y aura le redoutable Loyole. Il semble bien que les craintes, quoique fondées, étaient un peu exagérées; mais le Provincial et le T.R.P. Général lui-même, à qui Mme Gontié avait écrit aussi, cèdent à ce désir. On ajourne la prise de possession, providentiellement peut-être, je vous l'ai dit, car si l'immeuble acheté au nom du Père de Lejudie avait été en 1901 occupé par la Compagnie de Jésus, il n'aurait certainement pas échappé à la confiscation.

Ces détails vous intéresseront peut être, et je me fais un plaisir de vous les adresser, en vous priant de bien vouloir agréer, etc...

G. Guizard.

Toulouse, 28 septembre 1952

Ma Révérende Mère (Sr Maurice Privat),

Je vous communique ce qui nous manquait et vous manquait, et que j'ai demandé à Rome : le résultat de l'entretien de 1887 du R.P. Michel avec le Père Gailhac. Le Père Provincial accepte le soin spirituel de vos religieuses, mais dans un sens qui est bien le mien et qui n'est pas une direction spirituelle ordinaire de l'Institut. La pensée du Père Gailhac était peut-être entre les deux.

Par contre, le Père Michel, en ce moment, n'accepte pas le don de l'immeuble; ce n'est cependant pas un refus absolu; et peu de temps après, le Père Gailhac étant mort, et la question posée à nouveau par Mme Gontié, l'offre est acceptée de grand coeur. Tout cela ne fait que confirmer les relations intimes qui, dès le début, ont uni votre Congrégation à la Compagnie de Jésus. Je n'ai pas manqué de la souligner, comme vous me le demandiez, au R.P. Provincial, le R.P. de Puch, ici même, et auprès du R.P. Assistant de France, en lui écrivant.

G. Guizard s.j.

Revenons maintenant en arrière avec la lettre du Père Michel, Provincial à Toulouse, au Père Général, après son entretien à Béziers avec le Père Gailhac, Mère St Félix et Mme Gontié :

Montpellier, 11 avril 1887

Mon Très Révérend Père,

..... En venant de Rodez, je me suis arrêté deux heures à Béziers. Un saint prêtre, âgé de 85 ans, fondateur d'une importante et bien bonne Communauté de femmes, qui a des ramifications en Irlande, en Angleterre, en Portugal et en Amérique, m'avait fait offrir par un de ses envoyés à Toulouse, comme résidence à Béziers, un immeuble d'une valeur de 100 000 frs environ, composé d'une belle chapelle gothique, d'une grande habitation aménagée et d'un jardin; le tout au centre de Béziers, ville de 55 000 âmes. Il demandait à nous, soit à Béziers, soit partout où les maisons de sa Congrégation se trouveraient près des résidences de nos Pères, la direction de ses Filles dont il ne pouvait s'occuper activement. Il désirait, non une direction temporelle, mais purement religieuse. J'ai décliné l'offre de l'immeuble, qu'il reste prêt à nous donner, parce que le voisinage de Montpellier et de Nîmes ne nous permettait pas d'ouvrir une nouvelle Maison à Béziers où pourtant il y aurait un très grand bien à faire et où quatre ou cinq Pères pourraient être utilisés. J'ai donné l'assurance à ce vénérable prêtre que partout où nos Pères seraient appelés dans ses Communautés pour les ministères de la Compagnie, retraites, triduum et confessions des Quatre-Temps, on se ferait un plaisir de lui être agréable.

De Votre Paternité le très humble et très affectionné serviteur en N.S.

L. Michel s.j.

Extrait d'une lettre du P. Calvet, Provincial de Toulouse au T.R.P. Général

Toulouse, rue des Fleurs, 2 décembre 1891

Mon Très Révérend Père Général,

Béziers. Projet de résidence.

Il y a plusieurs années, un saint prêtre de cette ville y faisait bâtir une église et une résidence qu'il nous destinait (remarque : pas au début). A sa mort, il laissa le tout à M. Gontié avec obligation de nous le transmettre. M. Gontié mourant a transmis à Mme Gontié le legs et l'obligation. Mme Gontié pria le R.P. Michel de recevoir le don qu'elle avait reçu pour nous. Les Pères Consultants interrogés donnèrent un avis favorable à l'acceptation; mais, après examen, le R.P. Michel jugea prudent de différer et il répondit à Mme Gontié qu'on verrait plus tard. Or, Mme Gontié ne voulait pas attendre plus longtemps. Elle m'a prié deux fois de la dégager de son obligation; elle m'écrivait le 31 octobre encore... J'ai de nouveau pris l'avis des Pères Consultants; ils sont unanimes à penser qu'il faudrait accepter et établir à Béziers une petite résidence si Votre Paternité veut bien l'approuver. Leur sentiment est aussi le mien ...

Suivant les raisons très intéressantes - c'est le Père Guizard qui a écrit cette partie - qui engagent à établir une résidence à Béziers, et cette résidence. La chose aboutit cette fois, comme l'indique la lettre que j'ai déjà envoyée à Mère St Maurice, mais l'installation fut différée pour des raisons de prudence et sur l'insistance de Mme Gontié et de la R. M. St Félix.

Une lettre du R.P. Calvet adressée au T.R.P. Anderledy, Vicaire Général de la Compagnie, le 4 mai 1892, fait part de cette décision qui subit d'ailleurs divers remous et ne devint définitive, je crois, qu'en novembre 1892. Les remous portent sur l'installation immédiate, non sur l'acceptation.

Lettre du R.P. Sécaïl s.j. à Mère St Félix Supérieure Générale
Toulouse, 16 avril 1892

Ma Révérende Mère,
La grâce et la paix de Dieu,

Je n'ai pas répondu à vos deux lettres parce que j'ai cru que je n'avais rien de nouveau à vous annoncer. Aujourd'hui notre R.P. Provincial qui, comme nous tous, s'intéresse à votre oeuvre, me demande en votre nom à quoi ont abouti mes démarches. Je viens donc vous le dire.

J'ai cru qu'il n'était pas prudent d'aller directement à Monseigneur. J'ai consulté dans son entourage intime, et l'on m'a dit qu'une démarche serait mal accueillie; et les raisons que l'on m'a données m'ont paru convaincantes. Si la Providence fait que je vous rencontre bientôt, je vous les donnerai de vive voix.

Aller vous-même directement à Monseigneur ? Peut-être avec une lettre très pressante de Monseigneur de Montpellier, pourriez-vous obtenir ce que vous désirez. Dans ce cas, vous devriez agir sans autre intermédiaire. De premier abord, on aurait peur de l'influence des religieux, je le sais.

Je regrette de n'avoir pas pu mieux vous servir dans cette circonstance. Veuillez compter sur tout mon dévouement in Christo.

In union de prière, votre respectueux serviteur.

Sécaïl s.j.

P.S. Au mois d'octobre, j'irai donner la retraite au Gd Séminaire. Je pourrai encore directement m'occuper de votre affaire, s'il y a lieu.

Du Père Calvet à Mère St Félix, Supérieure Générale.

27 avril 1892

Ma Révérende Mère P Xi

Je remercie M.S. de l'heureux voyage qu'il a bien voulu vous accorder, et je me réjouis du bon accueil qui vous a été fait par nos Pères. Puissent vos ferventes communités se multiplier et prospérer.

Vous voulez bien me donner sur votre ville de Béziers quelques détails dont je vous remercie. On fait beaucoup de bruit au sujet de l'église du Bon Pasteur; déjà on nous voit arriver en septembre; nos ennemis s'indignent et menacent; nos amis tremblent; grande agitation sans motif.

En effet, il n'a été question pour nous, ni de venir en septembre, ni de nous présenter sans tenir compte des circonstances. Avant d'accepter cette Maison de Béziers, nous avons hésité longtemps; l'an dernier, après avoir pris conseil de Mgr et obtenu son agrément, nous nous sommes déterminés à ne pas répondre par un nouveau refus à de nouvelles et sympathiques instances; nous avons conçu l'espérance d'avoir un jour dans cette Maison du Bon Pasteur un poste de missionnaires destinés à évangéliser les campagnes de toute cette région qui vit naître et grandir St François Régis. Mgr approuva, bénit ce projet et l'acceptation se fit quelque temps après. Monseigneur eut la bonté de nous faire connaître les difficultés et de nous recommander la prudence; il fut réglé que nous attendrions l'heure de Dieu.

Rien n'a été modifié depuis. Que voulons-nous ? le bien des âmes. Si notre arrivée, au lieu de le procurer, doit être une occasion de troubles et de scandales, elle n'aura pas lieu. Rien ne nous presse, nous avons ailleurs tant d'oeuvres et de ministères. Ainsi donc, ma Révérende Mère, vous pouvez rassurer ceux qui nous désirent, comme ceux qui nous redoutent; si nous devons être un sujet de violences et de scandaleuses discordes, on nous attendra longtemps. Si un jour la prudence nous dit que l'heure

est venue et que Dieu le veut, nous nous rendrons à cette voix, dut-il nous en coûter; il en coûte toujours de faire le bien, nous ne craignons pas de souffrir pour cette chère ville de Béziers, qui se montre si généreuse pour le bien.

Veuillez.....

A Calvet.

Toulouse, 27 avril 1892, veille de la fête du Coeur Très Pur de Marie,
Qu'elle daigne bénir sa fervente famille.

Du Père Calvet, vraisemblablement à Mme Gontié :
Madame, P. Xi.

Votre crainte est très légitime et malheureusement fondée, aussi nous n'agirons qu'avec la plus grande prudence et la plus grande réserve; notre intention était d'envoyer seulement un Père ou deux lorsque Sa Grandeur Mgr de Cabrières nous en fournirait l'occasion. Mais rien ne nous presse, nous attendrons l'heure de Dieu : c'est pour lui que nous avons accepté la situation qui nous était offerte avec tant de délicatesse et de charité; il nous viendra en aide au moment choisi par sa Miséricorde.

Je le prie de répandre ses plus précieuses bénédictions sur vous, Madame, qui avez été l'instrument de ses divines bontés.

Veuillez agréer.....

A Calvet

Castres, le 29 avril 1892

Sur la 3ème page de cette lettre du 29 avril 1892 se trouve le texte ci-dessous, et sans signature; il n'est pas de la même main que le précédent :

"D'après cette réponse, il est évident que c'est auprès de Mgr qu'il faut agir. Je crois que le plus tôt sera le mieux.

J'écrivis au Père de Lajudie en même temps qu'au Père Calvet, pour que, s'il avait l'occasion de parler de cela avec Monseigneur, il connaisse nos intentions et nos démarches auprès du Père Provincial.

Du Père Calvet au Père Vicaire :
Toulouse, le 4 mai 1892

Mon Très Révérend Père Vicaire,

.....BEZIERS Nous avons accepté la donation qui nous a été faite d'une résidence avec église et jardin. Mme Gontié qui nous a transmis cet héritage m'a dit qu'elle nous laisserait à sa mort une somme de 60 000 Frs. Nous ne pouvons encore nous rendre à Béziers; il faudra attendre des circonstances favorables et nous introduire peu à peu. Nous n'avons eu aucun frais. Il sera peut-être nécessaire d'avancer une dizaine de mille francs pour s'assurer la possession d'une maison adossée à l'église. Mme Gontié nous remboursera sans tarder. Cette dame est la nièce du Père Lapeyre, mort à Béziers. L'aumône qu'elle nous destine est en partie composée des biens qui auraient pu revenir au Père Lapeyre et qu'elle veut nous laisser de préférence à ses héritiers.

A. Calvet s.j.

Du Père Lajudie s.j. à Mère St Félix Maynard, Supérieure Générale :
Montpellier, le 11 novembre 1892

Ma Révérende Mère,

Je regrette que la bonne Mme Gontié soit venue nous interrompre dans notre conversation de mardi dernier. Vous m'auriez à loisir expliqué vos difficultés et, ensemble, nous aurions cherché un moyen de tout accorder. Il me semble, en effet, que dans ce qui a été dit entre nous, rien n'a pu vous faire supposer que je voulais vous mettre dans l'embarras. A tort ou à raison, votre lettre m'a fait supposer que vous étiez fâchée; Je regretterais beaucoup, ma Mère, qu'il en soit ainsi. Soyez persuadée que j'ai une profonde estime pour vous et votre Communauté et que je m'occupe de vous épargner de trop gros embarras. C'est ainsi que je vous ai dit que le R.P. Mémard (sic)

que je vénère de toute mon âme pourrait rester dans la Maison du Bon Pasteur et continuer dans la chapelle son ministère si fructueux pour les âmes.

Croyez également que nous désirons, autant que vous, de ne pas compromettre les oeuvres de votre saint Fondateur. Est-ce notre faute si, en ville, la Municipalité est peu bienveillante envers les religieux. Assurément, vous avez l'âme trop profondément religieuse pour nous faire un reproche d'être du nombre des persécutés, et votre bon coeur, loin de nous blâmer, nous plaindrait au contraire si une mesure injuste venait paralyser notre zèle.

Je crois vous avoir dit que nous comptions faire tout ce que la prudence nous conseillerait pour ne pas provoquer la mesure que vous redoutez. Et, sur ce point, j'aurais été heureux d'avoir vos indications. Est-ce une solution de nous dire : ne venez pas ? Alors, pourquoi nous avoir appelés ? De plus, vous savez aussi bien que moi que dans la ville de Béziers il y a un groupe important de familles et de Maisons religieuses qui nous pressent d'arriver.

Quant à ma démarche de mardi, elle n'a rien qui doive nous surprendre. Vous connaissez assez la vie religieuse pour comprendre qu'elle ne vient pas de mon initiative. Mes Supérieurs, cédant aux instances qui leur sont faites, estiment que le moment est venu de faire quelque chose pour Béziers. En conséquence, le R.P. Calvet m'a écrit : Je vais vous envoyer votre remplaçant à Montpellier, occupez-vous donc de préparer un logement à Béziers pour vous et ceux qui doivent vous accompagner.

Je me suis mis en devoir d'exécuter l'ordre que je recevais. La décision ne vient donc pas de moi.

J'espère que ces explications vous feront comprendre, ma Révérende Mère, que je travaille pour des intérêts qui ne sont pas les miens, ce sont les intérêts de Dieu; que j'agis d'après une direction qui vient de plus haut; et qu'enfin, n'ayant aucune intention de m'écarter des égards que je vous dois, je ne cherche pas à détruire la bonne entente qui a toujours existé et qui régnera toujours entre nous.

Veuillez agréer

J. de Lajudie s.j.

Du Père de Lajudie à Mère St Félix, Supérieure Générale

Nîmes, 23 novembre 1892

Ma Révérende Mère,

Il m'est d'autant plus facile d'arrêter les démarches qu'on a fait à Béziers au sujet d'un logement pour nous, que les recherches n'ont pas encore commencé. Mgr nous ayant indiqué ce moyen comme pouvant peut-être concilier tous les intérêts, je me suis préoccupé de savoir si le projet était réalisable. Les choses en sont là et il n'y a encore rien d'engagé. Je suis heureux que votre lettre me propose un autre arrangement : heureux surtout qu'il vienne de vous et qu'il vous plaise. Il m'était très pénible de voir que nous ne nous accordions pas dans une affaire où nous avions tant compté sur votre concours.

Le R.P. Calvet qui est au courant de tout ce qui s'est fait, a dû vous avertir. S'il ne l'a pas fait encore, c'est parce qu'il est en Espagne et que les travaux de la Congrégation Générale l'auront absorbé.

Je vous annonce que je suis déchargé de la direction de la maison de Montpellier. Depuis hier, je suis à Nîmes où je prends un peu de repos avant d'entreprendre de nouveaux travaux. Quand vous m'écrirez, veuillez adresser vos lettres ici, rue Colbert 24, afin qu'elles ne fassent pas un arrêt à mon précédent domicile.

Veuillez offrir mes respects à Mme Gontié et

J. de Lajudie

Du Père Calvet à Mère St Félix

Ma Révérende Mère P Xi

Les oeuvres de Dieu sont toujours soumises à l'épreuve de la contradiction; cette pensée doit nous donner bon espoir pour la maison de Béziers, si elle se fonde. Cette Maison offerte plusieurs fois à la Cie n'avait pas été acceptée. J'ai moi-même hésité beaucoup, de là les objections que je vous fis lors de ma première visite.

Vos réponses les dissipèrent; malgré plusieurs difficultés d'un autre genre, il nous parut dès lors que nous ne pouvions résister aux instances qui nous étaient faites; le T.R.P. Vicaire se rendit à mes sollicitations : la Maison fut acceptée. Les vacances, vous avez bien voulu me prévenir du danger qu'il y aurait à se présenter trop tôt et sans avoir pris de précautions. - Depuis, des assurances, des désirs, des conseils venus de haut m'ont amené à croire que le moment fixé par la Providence était venu : la détermination a été prise devant Dieu; elle a été bénie par notre T.R.P. Général; elle a été bénie par Monseigneur. - Le R.P. de Lajudie, malgré sa grande fatigue et ses répugnances bien naturelles, a accepté par obéissance ce poste de dévouement... Mais une très grave difficulté a surgi; votre lettre me l'expose.

Cette difficulté doit-elle nous arrêter quand Dieu Notre-Seigneur semble avoir tout préparé ? Je vous prie, ma Révérende Mère, de l'examiner seule devant le Saint Sacrement, devant ce Bon Pasteur qui est venu de si loin au prix de tant de souffrances, chercher les pauvres brebis égarées. - Je vous prie, ma Révérende Mère, de voir avec Mme Gontié quels seraient les moyens de faire l'oeuvre de Dieu avec la prudence réclamée par les circonstances. C'est là ce que demande de vous votre vénéré Fondateur, c'est là ce que demande le Coeur du Bon Maître : Il nous appelle; Il vous a préparé le mérite et la consolation de nous ouvrir la voie; voilà votre rôle. Je prie notre Père St Ignace de vous inspirer et de bénir votre fervente Communauté.

En union de prières

votre humble serviteur en N.S.

A. Calvet

par Agpertia Guipuscou (peu lisible)

Loyola, le 27 novembre 1892

(voir lettre du 23 novembre antérieure à celle du 27)

Du Père de Lajudie à Mère St Félix, Supérieure Générale
Nîmes, 1er décembre 1892

Ma Révérende Mère;

Je viens de recevoir votre lettre et j'aurais attendu pour vous écrire que nous ayons arrêté quelque chose avec le R.P. Provincial, si vous n'aviez pas laissé percer un sentiment dans lequel je ne veux pas que vous restiez. Vous me dites: "je souffre extrêmement de cet état de choses". Ce n'est pas vous qui avez fait la complication qui arrête notre oeuvre. Vous n'avez donc pas à vous en tourmenter. Vous nous avez signalé une disposition des esprits qui crée une véritable difficulté. Vous pouvez vous rendre compte que nous la prenons en considération.

Quant à ces complications elles-mêmes, elles n'ont pas lieu de nous surprendre, pas plus que vous. Vous avez très certainement fait des fondations de Maisons : quelle est celle qui n'a pas été traversée par de grosses difficultés qu'il a fallu aplanir avec patience et prudence ?

J'aurais été fort surpris que la fondation de Béziers marchât comme sur des roulettes. J'aime bien mieux constater que le démon travaille à empêcher un Etablissement qui sera profitable à la gloire de Dieu que s'il l'avait laissé faire sans s'en mettre en peine. J'augure bien pour l'avenir des obstacles que nous rencontrons en ce moment. Il n'y a donc pas lieu de souffrir, mais il faut prier et prier beaucoup pour que N.S. aplanisse les voies et nous inspire de faire ce qui est le plus conforme à sa Très Sainte Volonté. Je compte donc que vous nous aiderez de vos prières, comme j'espère que vous le ferez par votre concours dans ce que nous croirons devoir faire pour les intérêts de Dieu.

Dans quelque temps, j'aurai, je pense, l'occasion de voir le R.P. Provincial. Il est encore retenu hors de France. Je saurai alors à quel parti Sa Révérence s'arrête définitivement.

Je vous prie d'offrir mes respects à Mme Gontié et d'agréer

J. de Lajudie

D'un Père Jésuite, signature illisible, à Mère St Félix, Sup.Générale
Saintes, 17 septembre 1893

Ma Révérende et bonne Mère,

Votre bonne lettre m'arrive à Saintes où je donne une laborieuse retraite à la Maison-Mère de la Providence. Elle ne se terminera que samedi prochain, 23 - je compte partir le soir même par Bordeaux, Toulouse et arriver le dimanche 24 à Béziers à 7 h.54. Je me rendrai au Bon Pasteur pour dire la Messe au plus tôt. Si, dans la soirée, il est possible de commencer les confessions, je me mettrai à la disposition de votre chère Communauté. Je voudrais pouvoir être de retour à Montpellier lundi soir, 25, j'y suis attendu. Voilà plus de trois semaines que je suis parti. J'ai eu le bonheur de passer une journée à Lourdes. Je n'ai pas oublié ma bien chère famille du Sacré-Coeur et j'ai demandé pour la Mère et les Filles tout ce qu'un coeur de prêtre et d'ami peut solliciter de meilleur de la mère de Miséricorde.

Je me recommande à vos charitables prières, ma digne et vénérée Mère, et vous renouvelle l'assurance de mes sentiments les plus respectueusement dévoués en N.S.

Votre humble serviteur

signature illisible s.j.

Installation des Pères Jésuites (1918 - 1955 ou 56)

En reprenant le fil des événements : en 1905 ou peut être octobre 1906, à la suite des lois qui interdirent aux Congrégations religieuses, en France, l'enseignement, le Pensionnat de la Maison-Mère ferma ses portes.

Les Demoiselles DUGET, institutrices dans des familles bourgeoises, reçurent le plupart de nos élèves dans les bâtiments du Bon Pasteur avec le concours d'institutrices laïques chrétiennes.

Elles furent ensuite remplacées par les Demoiselles DARaigne. Jusqu'en 1912, année de son décès, le Père Maynard logea au Bon Pasteur; soeur Pauline MAS s'occupait du soin de sa chambre et de son linge. Aumônier de l'Orphelinat, il célébrait tous les jours sa Messe à l'Orphelinat et s'entretenait ensuite avec sa soeur, Mère St Félix, dans le petit salon qui porte encore le nom de "salon de Mère St Félix" car c'est là qu'elle a passé une grande partie de son temps, de 1905 à 1922, année où le Seigneur la rappela à Lui.

En 1913, deux Pères Jésuites assurent le service de la Chapelle du Bon Pasteur et logent rue Barbeyrac, à Béziers, l'immeuble du Bon Pasteur étant occupé par la pension Daraigne.

En 1919, les Pères Jésuites s'installent dans les locaux du Bon Pasteur (témoignage du Père Enjalbert s.j.)

Il semble que la présence officielle de ces derniers n'ait eu lieu qu'en 1921, par la constitution de la Société civile dite "Société Catholique du Bon Pasteur".

Quant au Pensionnat, appelé "Pension Ste Anne", en 1919 il se transporta pour deux ans dans les anciens bâtiments du Pensionnat de la Maison-Mère. C'est en accord avec la Mère Ste Constance Farret, Supérieure Générale, que se fit ce changement car, avant de séculariser des religieuses, elles voulaient s'assurer que les pouvoirs publics accepteraient ou toléreraient l'ouverture d'un Etablissement Libre, dans un local religieux.

En octobre 1921, des religieuses du SCM, sécularisées, remplacent les demoiselles Daraigne, avec une directrice d'Etudes laïque, Mademoiselle Albisson (décédée en 1971). Dans les débuts, l'enseignement fut primaire mais il évolua assez rapidement vers l'enseignement secondaire.

En 1959, soeur St Jean Barthès devenait directrice du Cours St Jean, non donné à l'ancien Pensionnat du SCM, en souvenir de nos Fondateurs.

En 1955 ou 56, les Pères Jésuites, faute de vocations, désiraient fermer la résidence de Béziers; d'autre part le Cours St Jean avait besoin d'agrandissement; c'est pourquoi les bâtiments et la chapelle du Bon Pasteur furent mis en vente et achetés par notre Communauté. C'est Mère Gérard Phelan, Supérieure Générale, qui a autorisé l'achat et aidé à couvrir les frais.

Actuellement (1970), la chapelle est desservie par un Père du Sacré-Coeur (fondation par Timon-David à Marseille) et les locaux reçoivent les Cours Primaires et techniques du Cours St Jean.

En 1971-72, le cours technique passe rue Ermengaud, au Cours St Jean.

Mère Saint-Jean CURE-PELISSIER

Revalidation du mariage Pélissier-Durand

Sur un registre paroissial de MURVIEL-LES-BEZIERS, on relève que le mariage PELISSIER Etienne Baptiste, propriétaire et Maire de Murviel avec Marie DURAND - père et mère de Apollonie PELISSIER - fut revalidé le 2 mai 1807, en vertu d'un Indult de Pie VII après Ordonnance de l'Evêque du 13 (ou 15 ?) mai 1804 (Mariages revalidés).

Localisation à Murviel de la Maison des Pélissier

Les Pélissier demeuraient rue Pierre Rouanet (nom porté par la rue en 1970), comme l'attesta, le 27 mars 1969, Jean Pélissier, petit-neveu de Mère St Jean Cure-Pélissier. On trouvera en hors-texte les copies de la lettre de Jean Pélissier et du plan situant la maison natale de notre Mère Fondatrice. La maison hachurée en rouge - Maison Pélissier-Roque - fut construite par Jean Clément Napoléon Pélissier, frère de Mère St Jean Cure-Pélissier. Dans cette maison Roque-Pélissier est née Madolcine Pélissier, épouse Suchet, tandis que ses frères Jean et Gaston sont nés à Béziers. Cette maison Roque-Pélissier est revenue par héritage à Melle Pélissier - fille de Gaston Pélissier et de Melle Martel, de Lodève - qui épousa Me Jean Roque. Actuellement (1972) la maison Roque-Pélissier a été vendue; mais la ferme et la propriété viticole restent aux Roque-Pélissier.

Naissance de Marie-Apollonie et caractère

Marie-Apollonie Pélissier naquit le 2 février 1809. Elle trouvait au foyer avec ses père et mère deux frères, Jean-Baptiste Joseph, âgé de 15 ans, et Jean Clément Napoléon, encore enfant, âgé de 8 ans environ. La petite soeur, que peut-être ses parents craignirent de perdre, comme son aînée décédée à deux mois, se développa pourtant physiquement sans accroc de santé, brune aux yeux noirs, spontanément enjouée, impulsive, affectueuse, un tantinet susceptible, pleine de vie, d'imagination, de plus et surtout douée d'une nature très franche, très droite.

Décès de Jean-Baptiste Joseph

Elle avait 8 ans lors du décès de Jean Baptiste Joseph - à l'âge de 23 ans - Il semble bien que l'enterrement, l'absence du grand frère, aient dû marquer la sensibilité de l'enfant, la faire réfléchir. Premier deuil, première épreuve ...

Pensionnaire

A quel âge Marie Apollonie fut-elle mise en pension ? La question reste sans réponse. Quelle fut la pension ? Probablement la Pension Mathon du 18 rue de Lespignan, actuellement (1972) rue des docteurs Bourguet. L'archiviste de la Bibliothèque Municipale a (en 1965) relevé l'existence de cette Pension en 1841, mais n'a pu la retrouver encore aux années antérieures ...

Première Communion et Confirmation en la Cathédrale St Nazaire, à Béziers.

Piété

Quant à la piété de Marie-Apollonie, qu'il suffise de noter que sa mère, chrétienne convaincue et très sensible à la détresse des pauvres, a dû semer en paroles et en actes des graines qui devaient s'épanouir plus tard en les fruits qu'on verra ...

Instruction

Au point de vue de l'instruction, quelques écrits : cahier, deux feuilles dénotent l'application, sa continuité; si on rapproche ce témoignage de celui global des 33 lettres adressées à notre Père Fondateur, on peut conclure que le niveau intellectuel de Marie Apollonie devait dépasser le niveau intellectuel des femmes de son temps.

Les CURE, d'Autignac

En feuilletant des registres d'Autignac, on peut se rendre compte que les CURE y étaient nombreux. En tous cas, Jacques Cure (baptême de Jacques CURE, père de Eugène, le 9 février 1766) est fils de Me Charles Cure, Conseiller du Roi et Maire d'Autignac et de Marie-Anne MAS. Jacques CURE, avocat, Juge de Paix et riche propriétaire foncier, épousa Catherine Martin (décédée le 7 janvier 1830). En 1830, ils habitaient Autignac, dans une maison située au "quartier de la Place dite du dedans". En 1966, M. André CURE, d'Autignac (né en 1890) atteste avoir toujours entendu dire que la cure (presbytère) actuelle avait été la maison de Jacques et Eugène Cure. La maison, après avoir appartenu aux CURE aurait passé aux Demoiselles Martin et à leur neveu Georges Bernadou, héritier par sa femme, des demoiselles Martin. Georges aurait cédé la maison à l'Evêché.

Eugène CURE

Charles Antoine Catherine Eugène CURE, qui nous intéresse, naquit en 1802 (24 Prairial, an XI de la République). Il avait été précédé par au moins un frère, né en 1800 et décédé à 17 ans (d'après un acte de décès relevé sur un des registres d'Autignac). Eugène Cure aurait pensé au sacerdoce, mais son père l'envoya à Toulouse faire des études en vue du Droit. Il devint en effet avocat.

Les familles Pélissier et Cure étaient très liées, il s'ensuivit le désir d'unir Marie Apollonie et Eugène, désir d'ailleurs partagé par les futurs conjoints.

De pénibles événements allaient se produire avant cette union.

Décès de Mr et Mme Pélissier

Le 21 novembre 1830, Marie Apollonie perdait sa mère. Avant de quitter cette terre, elle confia sa fille à la Sainte Vierge, la plaçant sous sa maternelle protection; elle lui laissait aussi son grand amour des pauvres ...

Le 8 janvier 1831, Mr Pélissier était aussi rappelé à Dieu.

Tous deux décédèrent ab intestat.

Opposition familiale

Profitant de cette situation, l'oncle Pélissier et sa femme voulurent, au préjudice de la jeune fille, conserver la plus grande partie de la succession à son frère et, prévoyant que Mr Cure ferait prévaloir les droits de sa femme si le mariage Cure-Pélissier se faisait, essayèrent d'empêcher cette union.

Ils "vinrent un jeudi à Murviel" et firent circuler le bruit que le futur mariage était rompu. - Un jour, entre janvier et avril 1831, Eugène Cure et son père étaient aussi à Murviel, dînant avec l'oncle et la tante. Après le repas, la tante Pélissier prit à part sa nièce par alliance et essaya de la convaincre que sa position de fortune ayant changé du fait de la mort de ses parents, on allait lui chercher un autre parti...

Marie Apollonie, le coeur encore meurtri par le départ de ses parents, va faire preuve de maîtrise d'elle-même et de force de caractère. On veut contrecarrer une union voulue par ses parents, voulue par elle-même; on veut léser ses droits, et son sens inné de la droiture dit : non. Elle sera fidèle à la promesse des fiançailles, coûte que coûte. Elle garde un silence significatif.

Défaite, sur ce terrain, de l'oncle, de la tante et du frère.

Nouvelle tactique, toujours dans l'intérêt du frère. Ils évaluèrent et, d'après Marie Apollonie dont nous connaissons la rectitude, l'évaluation était inférieure à la réalité, "la fortune colossale de mon père était connue", la succession paternelle et maternelle à 338 000 frs à partager également entre les deux enfants.

Cet accord fut présenté plusieurs fois à Marie Apollonie, à temps et à contre-temps, avec insistance et même, à la fin avec menaces, ceci pendant près de deux mois, deux mois de dure lutte. Marie Apollonie en appelle à témoins les habitants de Murviel.

Enfin, le 4 avril 1831 - le mariage était fixé au 12 avril - la jeune fille craignant la réalisation de menaces précises (il ne s'agissait pas moins que de tuer les deux Messieurs Cure) formulées par une personne "que je ne nommerai pas mais que mon frère connaît et peut nommer" signa en tremblant. Cinq jours après, cette signature était convertie en acte public. Malgré ce, Marie Apollonie ne reçut que 150 000 F. au lieu de 169 000 d'us selon l'accord et c'est pourquoi elle tenta de poursuivre devant les Tribunaux ceux qui avaient ainsi agi contre le droit. On n'a pas su quelle fut la suite de ce procès, mais le brouillon du document trouvé et conservé aux Archives du SCM a permis de retracer les faits précédents. (Original Inquisito circa valorem historicum vitae Servi Dei a sacerdote V. Maynard concinnatae PP. 380-383).

Fortune Cure-Pélissier

Essayons, dans la mesure du possible, de donner quelques précisions sur la consistance de la fortune des époux Cure-Pélissier. Nous avons déjà noté l'achat, à la veille de la Révolution de 1789, par la famille Pélissier, de la majeure partie des terres du marquis de Spinola. L'évaluation de la fortune Pélissier, citée plus haut, est de 338 000 F.; Marie Apollonie en reçut 150 000 lors de son mariage sans compter ses bijoux. A-t-elle obtenu à la suite d'une action judiciaire qui semble avoir été engagée après son mariage le remboursement de la part d'héritage dont elle avait été frustrée ? On ne sait. Quant à la fortune de M. Eugène Cure, on peut l'estimer à 200 000 F. Au total 350 000 F. Si on admet que ce capital a été accru de 10 % pendant les 19 ans de mariage (1831-1848) on arrive approximativement à 367 000 F. en 1849, quand Marie-Apollonie Cure-Pélissier entre en religion. C'est beaucoup pour l'époque.

Mariage

Le mariage civil Cure-Pélissier eut lieu le 11 avril 1831 (Inquisito, p.372). Quant au mariage religieux, jusqu'en 1972 on n'avait pas pu en trouver encore de preuves écrites, les recherches pourront être poursuivies.

Testaments du 28 décembre 1831

Le 28 décembre 1831, les époux Cure-Pélissier, qui s'étaient mariés sous le régime de la séparation des biens, rédigeaient chacun un court testament olographe, d'après lequel chacun des époux laissait à l'autre, en cas de décès, l'universalité de ses biens. "Je soussigné Charles Antoine Catherine Eugène CURE, avocat domicilié à Autignac, donne et lègue à Dame Apollinie Pélissier, mon épouse chérie, l'universalité des biens que je laisserai à mon décès, pour en disposer à ses plaisirs et volonté.

Autignac le 28 (vingt huitième jour) du mois de décembre mil huit cent trente et un.

E. CURE

"Je soussignée Marie Apollonie Pélissier, domiciliée à Autignac donne et lègue à Charles Antoine Catherine Eugène CURE, mon époux chéri l'universalité des biens que je laisserai à mon décès pour en disposer à ses plaisirs et volonté.

A Autignac le vingt huitième jour du mois de décembre mil huit cent trente et un.

Apollonie CURE née Pélissier

Extrait du Contrat Civil Cure-Pélissier

Comme on l'a vu ci-dessus, les époux Cure-Pélissier s'installèrent à Autignac. En effet, dans le contrat civil de mariage Cure-Pélissier, on peut lire : Article 3 : Monsieur Cure Père, en faveur de ce mariage fait donation entre vifs à Monsieur Eugène Cure son fils, de tous ses biens présents pour en prendre possession après son décès, à l'exception de la moitié de la maison qu'il habite à Autignac au quartier de la place dite du dedans, et des meubles qui s'y trouvent, à prendre la dite moitié du côté de la place, avec stipulation de la cuisine, l'escalier, le corridor et la porte d'entrée seront communs au donateur et au donataire; cette moitié de la maison est déclarée de valeur locative de 100 F."

Après 1831, sans pouvoir fixer de date, les époux acquérèrent un vaste immeuble à Béziers, au 43 des Allées Paul Riquet, d'où facilité de relations avec le Père Gailhac, souvent invité à leur table. Mme Cure fit alors la connaissance de ce dernier et bientôt, à l'exemple de son mari, elle le prit pour confesseur.

Union parfaite au foyer dans le partage des biens spirituels et temporels. Après les souffrances, les deuils, les épreuves familiales, Apollonie goûtait la paix du foyer, la joie de pouvoir, d'un commun accord avec son mari, venir largement en aide aux plus pauvres, aux plus nécessiteux. Tous les malheureux devinrent leurs enfants puisque Dieu, dans ses desseins mystérieux, ne leur accordait pas d'enfants.

Chapelle en rotonde

On a vu que Mr et Mme Cure, premiers bienfaiteurs des oeuvres du Père Gailhac, avaient été présents à la cérémonie d'ouverture du Refuge. En chaque pressante nécessité, la bonne Cécile (Cambon) se hâtait chez M. Eugène et en revenait toujours avec quelques secours. De grands dons aussi sont à signaler. Lors de l'ouverture du Refuge, on était resté dans la cour, la chapelle étant une pièce trop exigüe et peu convenable. Le Père Gailhac ne pouvait se lancer dans une construction, ses ressources suffisaient à peine à l'entretien de la maison. Mr et Mme Cure, après avoir consulté le père de Mr Cure, se munirent de plans. C'est Mme Cure, paraît-il, qui, sans en avoir l'air, les soumit au choix du Père Gailhac, il préféra une coupole. Peu après Mr Cure convoqua le Père Gailhac pour "une affaire importante". C'est en ce jour, qu'en présence de l'architecte, on choisit l'emplacement de la chapelle en rotonde (actuellement, 1972, chocur de notre chapelle depuis 1949, année de l'agrandissement) et que Mr Cure déclara en payer les frais. Néanmoins, avec une grande délicatesse, toutes les quittances furent faites au nom du Père Gailhac. Une plaque commémorative est à l'entrée de notre chapelle rappelant le nom du bienfaiteur :

D.N.J.C.
Bono ovum pastori
hanc aedificavit
atque exornavit
ecclesiam orphanorum
beneficus
1947

Cercueils d'Eugène Cure et de son Père

D'autre part, les deux cercueils contenant le corps d'Eugène Cure et de son Père furent transportés le 22 janvier 1851, du tombeau de la famille situé à Autignac dans la chapelle du SCM. Remarque: l'inscription de la crypte de la Maison-Mère mentionne aussi le corps de la mère d'Eugène Cure, mais l'acte officiel de transfert ne le mentionne pas ...

Recherche de sujets

Le Père Gailhac cherchait toujours les âmes qui, en se consacrant totalement à Dieu, pourraient assurer la pérennité de ses oeuvres. Parmi ses dirigées, il en distinguait quelques-unes et mettait à l'épreuve leur piété et leur renoncement. C'était un directeur bon, mais austère. selon l'esprit du temps, avec une teinte de jansénisme;

sa règle de conduite personnelle, il l'appliquait aux pénitents et pénitentes capables de le suivre. Deux pénitentes répondirent par leur docilité aux desseins de Dieu sur elles : Eulalie Vidal et Rosalie Gibbal.

Eulalie VIDAL

Eulalie Vidal était née en 1816 à Meyruès (Lozère) d'une famille très chrétienne; elle reçut une éducation complète à tous les points de vue, ainsi que ses trois soeurs dont deux devinrent aussi religieuses (sœur de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers et Dame de Notre-Dame), la troisième fonda un foyer.

Profonde piété. A Agde, où la famille était venue s'établir, les trois soeurs fondèrent un Pensionnat. La première au travail comme à la piété, Eulalie participait chaque jour au Saint Sacrifice de la Messe à 6 heures, hiver comme été, souvent à genoux devant la porte de l'église, attendant son ouverture. Sous son influence, la famille menait, paraît-il, presque une vie monastique. Grande dévotion envers le Sacré Coeur de Jésus; filial attachement à la Sainte Vierge, sanctifiant le mois de Marie non célébré en public à cette époque, par une réunion quotidienne autour d'un petit autel où présidait une statue de Marie Immaculée entourée de lumières et de fleurs... L'enseignement était sa vocation; elle s'y livra à Millau, à Lodève, à Agde, enfin à Béziers. Bien qu'elle fût à la tête d'un pensionnat très florissant, nous dit le Père Maynard, elle l'abandonna généreusement pour se consacrer à l'oeuvre difficile du Père Gailhac.

Après le décès de Mère St Jean Cure-Pélicissier (1869), elle fut élue Supérieure Générale le 1er mai 1869. Pendant son supériorat général eurent lieu les cinq premières fondations, et les Archives possèdent une importante correspondance de la Mère Générale avec ses Filles Missionnaires. Dieu l'a rappelée à Lui le 4 septembre 1878.

Rosalie GIBBAL

Rosalie Gibbal, née le 4 septembre 1825 à Gabian (Hérault), était soeur du Père Gibbal et avait une autre soeur qui se maria. Famille chrétienne. Elle ne connut pas son père, décédé l'année de sa naissance, et perdit sa mère à l'âge de 16 ans. Son frère devint son tuteur. Elle voulait se consacrer à Dieu chez les Filles de la Charité. Pour affermir sa vocation, son frère lui conseilla d'attendre, ce qu'elle fit en se dévouant auprès des pauvres, des malades, des déshérités ... Quand M^e Gibbal s'établit à Béziers, elle eut l'occasion d'y venir, de s'y dévouer aussi. La grande réputation de sainteté du Père Gailhac l'amena à son confessionnal et, de fil en aiguille, elle accepta d'entrer dans l'oeuvre de son Directeur, semblant y voir une indication providentielle.

Elle se lia d'amitié avec Eulalie Vidal.

A ces deux futures recrues s'ajoutaient Cécile Cambon et Rose Jentet, depuis longtemps dévouées au Père Gailhac et à ses oeuvres, comme on l'a vu, auxquelles il faut ajouter Marie Roques, venue de Révoltarié, dans l'Aveyron, à Béziers pour y gagner sa vie par le travail, et retournée chez elle après une maladie; elle y attendait l'appel du Père Gailhac.

Attente

On est au début de 1848, le Père Gailhac semble avoir des sujets capables de remplacer les Soeurs de St Joseph, et pourtant il ne peut se décider à faire le pas. C'est donc qu'il faut attendre, attendre un signe plus précis de la Providence, lequel ? il est loin d'en avoir la moindre idée.

Testament du 3 mars 1847

On a vu combien M. et Mme Cure étaient dévoués aux oeuvres du Père Gailhac, jusqu'au don principal de la Chapelle en Rotorle jusqu'au don même de leur personne, nous dit le Père Maynard, au départ de l'un d'eux ... De son côté, le Père Gailhac avait mis toute sa confiance en son ami M. Cure au point de rédiger, le 3 mars 1847, un testament olographe en bonne et due forme, testament instituant M. Cure; avocat et propriétaire, son légataire universel.

Décès d'Eugène CURE

Le 2 novembre 1848, le Père Gailhac avait vu M. Cure; la nuit suivante, il fut soudain appelé au chevet de son ami, il n'eut que le temps de donner une dernière absolution à celui qui succombait d'une attaque d'apoplexie...

Daté du 4 novembre 1848, le Père Gailhac rédige un second testament olographe instituant Mme Veuve Cure-Pélissier, sa légataire universelle.

Décision de Mme CURE

Puis les événements se précipitent, si l'on veut, ou plutôt la Providence indique nettement au Père Gailhac la voie à suivre. Mme Cure, meurtrie du départ si brusque de son mari, mais gardant toute sa lucidité et éclairée par la foi, Mme Cure se lève et s'offre avec tous ses biens au Père Gailhac. Je comprends que Dieu le veut. En rappelant à lui notre cher ami, n'a-t-il pas clairement manifesté sa Volonté ?

A-t-il vraiment "clairement manifesté sa Volonté", c'est ce que le Père Gailhac, devant cette perspective providentielle, se demande. Attendons encore, réfléchissons, prions et, avant toute décision, consultons notre Evêque. Mgr Thibault, après avoir tout pesé, déclara qu'on devait laisser Mme Cure suivre sa vocation. Elle fut alors mise en rapport avec Mlles Vidal et Gibbal, joyeusement prêtes à se consacrer au service des pauvres.

Le 15 février 1849, Mme Cure achetait (Inquisito p.176 note 61) un terrain sur l'emplacement duquel fut élevé le Pensionnat.

Du 23 février 1849, nous avons quelques lignes du Père Gailhac à Mme Cure : "Ma bonne Fille, Dieu est avec nous, donc un peu de croix, mais les choses s'arrangeront. Je ne puis venir ce soir : demain je vous verrai et j'espère que ce sera le jour de votre entrée. Dieu et Marie vous donneront du courage, et nous serons là, appuyés de Dieu."

Le 24 février 1849, date fixée par Mgr Thibault, un samedi, à 6 heures du soir, une voiture conduisit Mme Cure, Mlles Vidal et Gibbal au Bon Pasteur où elles s'offrirent "officiellement" au Père Gailhac. Etaient déjà présentes Cécile Cambon et Rose Jeantet. A ce moment, il y avait 84 enfants.

Signes avant-coureurs d'épreuves

C'est sans bruit que débuta l'Institut. Quelques jours plus tard, le 18 mars 1849, le "Courrier de Béziers" annonçait l'entrée de Mme Cure au Refuge. C'était rendre officiel, en même temps que le don de sa personne, celui de tous ses biens à Dieu dans ses pauvres. C'était aussi réveiller, du côté de la famille, la question héritage, héritage qu'elle va tâcher de récupérer, on pourrait dire coûte que coûte.

Difficultés des débuts

Quelques jours avant l'entrée de Mme Cure et de ses compagnes, le bruit circula parmi les Repenties que de nouvelles maîtresses, très sévères, allaient venir remplacer les religieuses de Marie Joseph ... Il y aurait beaucoup plus de travail, moins de nourriture, on mourrait de faim ...

Les débuts furent donc pénibles. Mutineries. "Il fallut avoir recours à la Police, écrit Mère St Félix, pour les effrayer et les calmer."

Les actes d'insubordination se multiplièrent, les pénitences ne furent accomplies que grâce à une persévérante fermeté exercée par Mère St Félix (détails significatifs, dans ses notes). On ne travaille pas, on se fait "des frisettes" etc... Notre vénérée Mère, écrit Mère St Félix, fut vraiment admirable de bonté, de douceur, de dévouement auprès de ces enfants. Elle ne tint aucun compte de leur grossièreté, ni de leurs impertinences; "sa bonté, sa douceur furent inaltérables." "Un jour que les enfants avaient résisté à notre Vénérée Mère, écrit le même témoin oculaire, si bonne, si maternelle en lui refusant de faire ce qu'elle commandait, notre Père arriva sur ces entrefaites; il leur fit une bonne sermonce..."

"Notre bon Père s'informa de celles qui devaient être considérées comme le bête en train; voyant que leur insubordination continuait, il en mit sept à la porte le même jour; et peu à peu cette œuvre fut supprimée : elle fut remplacée par des

enfants plus jeunes, qui formèrent un second orphelinat." Ce second orphelinat reçut le nom de Préservation, comme on l'a dit plus haut. Les Repenties qui ne furent pas éliminées furent envoyées au Refuge de Montpellier et quelques autres devinrent soeurs oblates.

Néanmoins, et toujours d'après Mère St Félix, ce climat difficile dura pendant leur postulat et une partie de leur noviciat, donc s'atténua pendant les premiers mois de 1851. Il fallut presque deux ans de travail, de patience et de prière pour que l'Orphelinat acquiert une existence normale et bénéfique pour les enfants.

Vie de la Communauté

Le Père Gailhac avait placé Mme Cure à la tête de son petit troupeau si méritant. A elle la direction spirituelle et matérielle, aidée par Eulalie Vidal; Rosalie Gibbal deviendrait Maitresse des Novices, mais, dans ces débuts il n'y aura qu'un maître des Novices, le Père Gailhac : conférences, méditations quotidiennes, retraites, direction spirituelle, c'est son lot. Tout en faisant face aux difficultés intérieures déjà vues, Mme Cure améliore le régime des enfants, visite le vestiaire, renouvelle chaussures, vêtements, couvertures ... Son oeil exercé voit vite les réparations à faire, les modifications à entreprendre, les améliorations à réaliser pour le bien de toutes. Peu à peu, sous son intelligente direction, la Maison change d'aspect. Non contente de s'occuper des grandes lignes, Mme Cure mettait aussi la main à la pâte, selon l'expression, faisant le catéchisme, apprenant à lire, à compter, s'occupant personnellement de soins d'hygiène auprès d'enfants qui arrivaient de milieux bien misérables ...

Quant à faire des conférences à la petite Communauté, elle n'osera de longtemps, il faudra, plus tard, et on l'a retrouvé, que le Père Gailhac lui rédige le brouillon de la première conférence ...

Dans une petite notice sur notre Vénérée Mère, probablement rédigée par Mère Ste Croix, nous apprenons que Mère St Jean enrichissait de toutes ses qualités d'âme et de coeur les enseignements du Père Gailhac, les adaptait aux temps et aux personnes. Elle éclairait, fortifiait, soutenait, toujours accueillante. Adoucissant l'action énergique du Père Gailhac. En un mot : c'était la Mère.

Fluxion de poitrine

On le vit bien lorsqu'une fluxion de poitrine (date non précisée) vint mettre ses jours en danger. On pria pour elle, mais l'absence de "la Mère" eut pour contre-coup un certain esprit de désunion parmi les Filles ... Enfin guérie, Mère St Jean rayonna de nouveau cette maternelle bonté qui pacifia les coeurs, fortifia les courages, décupla les énergies.

Accroissement des religieuses

Aux cinq premières recrues du 24 février 1849 vinrent s'ajouter, le 15 septembre 1849, Marie Roques qui deviendra Soeur Agnès; le 15 octobre Marie Maynard (soeur du Père Maynard devenu Père du Bon Pasteur et premier biographe du Père Gailhac) âgée de 18 ans - la future Mère St Félix, troisième Supérieure Générale (née à Millau, Aveyron, le 12 octobre 1831; décès en 1922) et Jeanne Froment, qui deviendra Mme St Cyprien (décédée en 1856, le 4 juillet)

Approbaton

Le Père Gailhac s'occupait maintenant de finir de mettre au point les Constitutions des Religieuses du SCF ainsi que celles des Pères du Bon Pasteur, que demandait l'Evêque. L'original de nos Constitutions est à la Maison Généralice à Rome, authentiqué du sceau de l'Evêque. Ci-dessous le texte de l'approbaton et l'autorisation de la première vêtue :

Nous, Charles, Thomas Thibault, par la miséricorde divine et la grâce du Siège Apostolique, Evêque de Montpellier,

Déclarons approuver les Règles et Constitutions dont la teneur suit, avec les corrections trouvées en renvoi, de notre main, et bénir cette oeuvre que nous plaçons sous la spéciale protection de la Vierge Marie, Mère de Dieu et dont l'Institut honore d'un culte particulier le Coeur Sacré.

Nous autorisons M. Gailhac, fondateur, sous notre autorité, à donner l'Habit de l'Institut du Sacré Coeur de Marie à celles de ses filles qui lui paraîtront suffisamment éprouvées, le samedi veille du dimanche du Bon Pasteur.

A Montpellier, le 8 avril 1850

+ Charles, Evêque de Montpellier".

Prise d'Habit

Un contretemps imprévu empêcha Mgr Thibault de présider la cérémonie de Vêture, au cours de laquelle les huit premières postulantes reçurent l'habit religieux. Mère St Félix note que cet empêchement providentiel leur donna la joie légitime, certes, de recevoir l'habit des mains mêmes de leur Fondateur ...

Profession perpétuelle

Suit une année de noviciat partagée entre la formation religieuse et le dévouement auprès des enfants. Le 4 mai 1851 marque la date de la Profession Perpétuelle des Novices. Ce fut dans la chapelle en Rotonde; beaucoup de monde vint, simple curiosité, sympathie ou sentiments mêlés ... Cette fois-ci l'Evêque fut présent. Il avait pensé qu'après la Prise d'Habit, les critiques, les hostilités, les calomnies, les dénonciations à l'Evêché s'apaiseraient, il n'en avait rien été. C'est pourquoi Mgr Thibault vint, dès le 2 mai à Béziers, et le 3 il vit en particulier toutes les religieuses qui devaient faire profession. Mère St Félix, malgré ses 19 ans, à cause de ses bonnes dispositions et du témoignage du Père Gailhac et de la Mère St Jean fut aussi admise à la profession.

Le 4 mai, l'Evêque célébra le Saint Sacrifice, magnifia l'état religieux, exprima publiquement son estime pour les deux Fondateurs, le Père Gailhac et la Mère St Jean, vit dans les persécutions le cachet des oeuvres de Dieu et ajouta : "Père, je vous ai persécuté longtemps et injustement; j'avais été trompé. Et cependant, je n'en suis pas fâché, car l'autorité se doit à elle-même de s'assurer si les oeuvres dont on lui demande l'autorisation sont de Dieu; celles-là, seules, résistent à la persécution. J'ai donc dû vous éprouver ... Et vous, Révérende Mère, vous donnez un grand exemple de renoncement et de dévouement en vous consacrant vous et votre fortune, au soulagement des pauvres. Dieu vous en récompensera, je vous en donne l'assurance."

Mère St Jean Cure-Pélicier se lia à Dieu la première pour toujours et entendit de la voix du représentant de Dieu : "Et moi, ma Fille, de la part de Dieu et conformément à son inviolable promesse, si vous êtes fidèles à vos engagements, je vous promets une vie meilleure, la vie éternelle."

A la suite de Mère St Jean, ce furent Mère Ste Croix Vidal, Mère St Stanislas Gibbal, Mère St Félix Maynard, Mme St Cyprien Froment, Mme Ste Marie Eustache, soeur St Aphrodise Cambon, Sr St Modeste Jeantet, Sr Agnès Roques (entrée le 15 septembre 1849; Mme Ste Marie Eustache était entrée le 1er mai 1850, ayant fait ailleurs (?) un noviciat, reçut l'Habit le 2 mai 1850).

Quatrième Voeu

Notre Vénéré Père donnait comme marque particulière de notre Institut un zèle brûlant pour le salut et la sanctification des âmes; la pénitence consume d'autres âmes religieuses, c'est le zèle du salut des âmes qui jouera ce rôle pour la religieuse du SCF. Ce cachet de la religieuse du SCF était exprimé dans un quatrième voeu :

... et je consacre tous les jours de ma vie aux oeuvres de zèle que me prescrira la sainte obéissance.

Ce quatrième voeu fut émis par nos soeurs anciennes jusqu'en 1873, année où Rome jugea que ce quatrième voeu était inclus dans le troisième et le fit supprimer.

Orphelinat de garçons

En 1850, le 30 novembre, le Père Gailhac fit l'acquisition du domaine de Bayssan qui devait servir d'Orphelinat de garçons. Il est fort probable que le prix d'achat (270 000 F.) provint de la vente d'une terre d'Autignac que Mère St Jean avait hérité de son mari (Inq. p. 125)

Pensionnat

En 1851 débute un Pensionnat avec Mère Ste Croix comme directrice, pensionnat qui a été créé pour aider et soutenir les Etablissements de bienfaisance et sans doute aussi pour faire du bien à cette classe de la société (d'après "Précieuses notes à conserver" de Mère St Félix Maynard, à la Maison Généralice). Le Père Gailhac, dans ses dernières années (1884), disait à Mère St Félix : "Vous savez, ma chère Fille, combien je tiens à nos établissements de bienfaisance, c'est pour ces pauvres enfants que j'ai fait la Maison ... Les Orphelinats sont le fondement de l'édifice, et vous savez, ma Fille, tout ce qu'ils m'ont coûté pour les créer et les soutenir pendant 17 ans..." (Précieuses notes à conserver, rédigées par Mère St Félix)

Francille Granié

La première pensionnaire fut Mlle Francille Granié, nièce du Père Gailhac (unique enfant du mariage de Anne-Louise Gailhac, née le 25 octobre 1814, mariée le 9 juin 1841 avec Granié François, né le 29 janvier 1814 et décédé prématurément le 29 juillet 1841). Elle devint religieuse du SCM sous le nom de Mère St Eugène et fut Supérieure de la Maison De Seafield. Elle était née le 4 avril 1842; entrée au Noviciat le 2 octobre 1859; vêtue le 17 mai 1860; profession perpétuelle le 19 octobre 1862; décédée le 18 février 1903.

Quelques faits plus saillants

En 1851, le 22 janvier, Mère St Jean fait transporter à Béziers les cercueils de son beau-père Jacques Cure et de son mari, Eugène Cure. Ils sont dans la crypte de la chapelle de la Maison-Mère. Le procès verbal ne mentionne pas le cercueil de la belle-mère : Catherine Martin (Inq. p. 377-78). Me Gibbal fut chargé des formalités.

En 1854, il y eut une épidémie de choléra; seules, deux religieuses n'en furent pas atteintes et purent se dévouer aux soins des autres et des enfants. Trois enfants succombèrent.

En 1855, un Religieux (?) le Père Olivieri travaillait au rachat des noirs, en employant les aumônes recueillies. Il allait en Egypte, au marché d'Alexandrie, achetait des enfants, attiré par les plus chétifs; il les plaçait ensuite dans différentes communautés. A sa première visite au Couvent il en amena sept dont une très malade expira le lendemain, non sans avoir été baptisée. Les autres, bien reçues par leurs compagnes, s'acclimatèrent. On garde le souvenir de leur baptême reçu après préparation; Baquette reçut le nom de Germaine; Alina celui de Thérèse; Camina celui de Joséphine, Ami celui de Françoise, Barbareye celui de Marie, Sourraye celui de Anne. Malgré affection et soins, toutes ces enfants, déracinées, moururent assez jeunes dans les années suivantes. On s'était tellement attachées à elles que chaque départ fut une nouvelle peine.

La "Grande Epreuve"

En 1855 se situe ce qu'on peut justement appeler "la grande épreuve". A cette époque, tout semblait devoir avancer avec moins de difficultés. Un jour, Mgr Thibault avait dit au Père Gailhac : "Vous voilà à la fin de vos peines - Je n'en crois rien, Monseigneur, répondit-il. - Pourquoi ? - Parce que Dieu m'a toujours éprouvé et qu'il éprouve les personnes qui m'ont suivi ... - Vous allez trop loin, cher Père, reprit Monseigneur Thibault, vous oubliez que je suis là."

A quelque temps de là, le Père Gailhac devint d'une tristesse extraordinaire. Il redoublait de ferveur, priait sans cesse, recommandait à tout le monde de prier, d'être bien sage. Préoccupé de la situation, le Père Gibbal ne pouvant se modérer en

présence de la tristesse de son Supérieur, le questionna à ce sujet. Voici la réponse qu'il en obtint : "Prions, prions, mon cher Ami, un grand malheur nous menace. - Comment ? répondit le Père Gibbal, mais Dieu bénit toutes vos oeuvres. Vous les avez vues naître, vous les voyez s'épanouir et grandir : c'est le moment que vous choisissez pour vous attrister; vous devriez rendre à Dieu des actions de grâces dans la joie et non dans la tristesse car, sachez-le bien, tout le monde souffre de vous voir affligé. Quelle raison avez-vous de vous tourmenter ainsi ?" Le Père Gailhac répondit au Père Gibbal : "Cette tristesse vient de ce que Dieu va nous éprouver. J'en'ai la certitude, il m'a toujours prévenu par une grande ferveur. Plus la ferveur était grande, plus l'épreuve était terrible. Jamais il ne m'a accordé une ferveur si grande et si prolongée que maintenant. - Comment, je ne vous comprends pas ?" Le voici, dit le Père Gailhac. Avant toutes les épreuves, le bon Dieu m'envoyait des joies inénarrables, après la Communion, dans mon action de grâces où je m'oubliais, je n'étais pas de ce monde; c'est un bonheur ineffable. Eh bien! depuis plus de huit jours, voilà que ce bonheur dure, qu'il est plus grand que jamais. Ainsi, mon Ami, préparons-nous par la prière et la soumission à l'épreuve qu'il plait à Dieu de nous envoyer; je vous l'assure, elle sera rude; courage et résignation.

Le Père Gibbal qui, jusque là, n'admettait point cette manière de s'affliger de la sorte, fut ébranlé par la conversation de son Supérieur. Lui-même commença à craindre." (Inquisitio p. 125-26, citation de Maynard)

Environ huit jours après, soeur St Basile JEANJEAN Claire (née en 1833, entrée au noviciat en 1853 le 8 décembre; vêtue le 21 mai 1854; profession perpétuelle le 16 septembre 1855; décès le 18 septembre 1855) tomba malade et malgré soins et prière, décéda; elle fit d'ailleurs la mort d'une sainte.

Il est important de noter que, dans la marge du verso de la première page du registre des décès, le Père Gailhac écrit : "sa mort prématurée fut la cause innocente d'une des plus horribles persécutions."

D'autre part, le 25 août de cette même année, une soeur oblate, soeur Séraphine CANNAC Claire Pascale était décédée.

A la suite de ces deux trépas, la calomnie revint à la charge, deux lettres furent envoyées au Préfet (paraît-il aussi au Procureur Général et à l'Evêque) lettres anonymes, signées seulement Paul Louis; sous les formes les plus insidieuses, elles accusaient le Père Gailhac d'homicides, cachant un crime plus redoutable. Ces lettres furent transmises par le Préfet au Sous-Préfet, lequel fit réponse.

Lors des Procès Diocésain et Apostolique en vue de la béatification du Père Gailhac, on n'avait pu retrouver les originaux cités ci-dessus. En avril 1963 - alors que le travail de l'abbé de Latre : inquisitio circa valorem historucum vitae Servi Dei a sacerdote V. Maynard concinnatae, avait été achevé et imprimé en 1962 - on découvrit dans des Archives Départementales non encore classées. le dossier "Affaire 1855". La Mère Générale M. Rita Rowley, alors à New-York en fut avertie en mai 1963. Voici la copie de la dactylographie des originaux :

Préfecture de l'Hérault

Confidentielle

Minute

Montpellier le 27 7bre 1855

Monsieur le Sous-Préfet de Béziers,

J'ai l'honneur de vous communiquer deux lettres qui m'ont été adressées et dont l'auteur, sous le nom de Paul Louis, à propos de faits particuliers qui se seraient passés dans la Congrégation de femmes dirigée par l'abbé Gailhac, attaque vivement la conduite de cet ecclésiastique.

Je vous prie, Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien examiner ces dénonciations et me faire connaître en me les envoyant, votre avis motivé sur la suite qu'elles comportent.

Agréez ...

A Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault
VU: Préfet

Monsieur le Préfet,

C'est remplir un devoir que de porter à la connaissance de l'autorité un fait qu'elle pourrait ignorer et qui, reconnu vrai, doit provoquer toute sa sévérité.

Une demoiselle Jeanjean faisait partie du personnel d'un couvent, dit de filles repenties, propriété exclusive du prêtre Gailhac, qu'il dirige sans contrôle de l'autorité et avec le despotisme et le secret d'un inquisiteur. La rumeur publique apprend enfin aux parents de cette jeune fille qu'elle est souffrante d'une longue et dangereuse maladie; mais c'est inutilement qu'elle sollicite de lui prodiguer leurs soins; ils sont exclus, la mère surtout, le père seul fut admis pour de rares et brefs instants.

Vers le 17 de ce mois, cette fille se meurt : ses nombreux parents n'en deviennent que plus persistants pour l'assister. Rebutés, ils veillent à la porte du couvent pour, du moins, faire escorte à ses funérailles. Au bord de la fosse, ils supplient une dernière fois et veulent exiger ensuite de la voir : un refus fait déborder leur indignation. L'un d'eux se jette sur la bière, mais s'efforce en vain de l'effondrer, contenue qu'elle était par de fortes attaches en corde contre tout usage. Alors une scène de cris, de désordre, de scandale, de pugilat même. Les parens (sic) succombent; ils sont éloignés et la terre recouvre précipitamment un cadavre et ajoute le public, quelque affreux mystère ...

Le malheureux père se disposait à demander justice et vengeance, mais sa position de dépendance a rendu efficace de puissantes influences; il gémit et se tait.

L'énormité de ce scandale se faisant jour malgré la plus minutieuse précaution a réveillé quelques souvenirs qui ont porté au comble l'indignation publique qui se traduit en dits et rumeurs d'une gravité extrême. Quel grave motif, se dit-on, pouvait-il y avoir à éloigner des proches, surtout une mère, si ce n'est la crainte d'une investigation dont on avait intérêt à s'affranchir ? Quel était donc l'état de cette jeune fille ? Pourquoi faire un mystère (sic) de la cause de sa mort ? L'autorité tiendra à s'éclairer. Sans doute, mais qu'elle sache que ses investigations devront être prises à plusieurs sources et être multipliées, persistantes, sérieuses. Elle aura à lutter avec un homme qui se fait aux yeux de quelques fanatiques de religion un piédestal par une ostentation de philanthropie calculée, se servant toujours de la religion pour arriver à ses fins cupides et intéressées; hier presque pauvre, il est aujourd'hui riche et cette fortune personnelle il la doit à la captation exercée sur la faiblesse d'esprit de quelques crédules, et notamment d'une veuve qui s'est dépouillée en sa faveur, à l'exclusion de parens dans le besoin. Le caractère sacré dont il est revêtu, bien loin de tempérer sa cupidité, semble un masque pour braver impunément l'indignation publique et cela même (deux mots illisibles) nombreux clergé de la ville.

Copie de la présente est adressée à M. le Procureur Général.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes profonds respects.

Paul Louis.

Béziers, 25 septembre 1855

A Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault

Monsieur le Préfet,

Ma bonne intention me servira, je l'espère, d'excuse auprès de vous de ma persistance à vous rappeler un fait que j'apprends à l'instant et qui se trouve identique de gravité avec celui que je me suis permis de vous signaler hier.

La Fille CANNAC, âgée de 20 ans, née à Béziers. Subjuguée par une obsession, comme personne ne saurait la pratiquer plus puissante, de son directeur, Monsieur Gailhac, abandonne sa mère, que sustentait son travail, et suit son confesseur dans son couvent. Cette malheureuse mère, si cruellement (?) abandonnée de sa fille, ne peut que très rarement la visiter pendant l'absence de deux années de séjour, repoussé par M. Gailhac sous toute espèce de prétexte, toujours spécieux.

Il y a deux mois environ, la famille apprend, presque par hasard même, que la fille Cannac est morte et ensevelie depuis huit jours ...L'indignation de sa famille éclate en sanglots et en reproches, mais elle n'a pu arriver à avoir le moindre détail.

Au cimetière même où ? que sa tombe n'avait pas été désignée par une croix portant son nom, comme les règlements de Police en font un devoir.

L'indignation de la justice doit passer par là.

A l'origine de l'Etablissement, Mgr l'Evêque cherche par de sages mesures à prévenir ce que l'isolement et la domination seule, absolue, sans contrôle, du prêtre Gailhac pourrait amener de répréhensible ou de vicieux. Les si dignes de la miséricorde furent introduites et chargées du détail de la Maison. Mais le séjour leur fut rendu si pénible que force fut de les retirer. Le bruit public et général fut que M. Gailhac avait su se rendre son Supérieur favorable par un prêt d'une forte somme. Monseigneur ne tolérerait certes pas de turpitudes, mais sa confiance trompée put les lui faire ignorer.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes profonds respects.

Paul Louis

Béziers 26 septembre 1855

Mise au point

Hérault
Béziers
Cabinet du Sous-Préfet
l'abbé Gailhac
Dénonciations

Béziers le 6 octobre 1855

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 27 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous renvoyer les deux dénonciations que vous a adressées un pseudonyme contre M. l'abbé Gailhac, fondateur du Couvent du Bon Pasteur à Béziers au sujet de la mort de deux filles qui auraient été cachés à leurs parents (sic).

Mlle Jeanjean est morte d'hémorragie intestinale; elle avait été visitée par son père dans le cours de sa maladie. Elle est morte rapidement et sans que ses parents aient eu le temps de venir assister à ses derniers moments. A son décès, son corps était horriblement enflé et déformé, et l'on a fait quelques difficultés pour le laisser voir. Toutefois cette satisfaction n'a pas été refusée au père, à la mère et à la soeur. Son corps a été placé dans une bière très grande et qui cependant n'aurait encore pu le contenir si une ficelle n'avait retenu le couvercle. Lorsqu'est sorti le convoi quelques parents et amis de Mlle Jeanjean ont voulu voir son corps, mais il y aurait eu imprudence à découvrir en public un cadavre en putréfaction. Le cortège ne s'est donc pas arrêté. Quand le cercueil a été dans la fosse et qu'on a cru terminées les prières de l'Eglise, une amie de la défunte s'y est jetée et a voulu ouvrir la bière; mais elle en a été empêchée parce que la vue d'un cadavre aussi décomposé eut affecté trop péniblement les assistans (sic). L'abbé Gailhac a porté plainte au Parquet et a voulu faire poursuivre les gens qui ont troublé la fin de la cérémonie comme ayant porté atteinte au libre exercice du culte. Le Parquet, après avoir examiné l'affaire, a jugé qu'il était prudent de n'y donner aucune suite.

Mlle Cannac était la fille naturelle d'une femme de mauvaise vie. Pour se soustraire aux dangeux exemples et même aux excitations de la mère, elle s'était vouée à la vie religieuse. Depuis son entrée au couvent, il n'y avait plus aucun rapport entre elle et sa mère. Voilà comment au décès de Mlle Cannac, sa mère n'a pas été appelée auprès d'elle et n'a été avertie de sa mort qu'au bout de quelques jours. Mais elle a été visitée par d'autres parents et sa mort avait été annoncée à son oncle, qui lui tenait lieu de père et qui a assisté à ses funérailles.

Au reste, Monsieur le Procureur Impérial qui connaissait les mêmes dénominations a requis une information et s'est assuré qu'il n'y avait lieu à suivre et que cette affaire n'avait aucune espèce d'importance. Si elles ont fait quelque bruit, cela est dû à de nombreuses animosités qui existent à Béziers, même parmi le clergé, contre l'abbé Gailhac et contre la directrice de l'Etablissement du Bon Pasteur.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Sous-Préfet

(signature)

Recours à Mgr Thibault

Sous le poids de la gravité des accusations, le Père Gailhac se trouvait presque anéanti; c'est à ce moment que sa mère, femme de Foi, lui dit : "Gailhac, courage, Dieu est plus fort que les hommes."

Il écrivit à Mgr Thibault; lettre sans réponse. C'est alors que Mère St Jean écrivit à son tour. Le brouillon de sa lettre, bien que sans date et sans signature, a été heureusement trouvé dans les Archives, identifié et localisé dans le temps et le sujet. En voici la copie :

Monseigneur,

Vous devez déjà penser le motif qui me porte à vous adresser cette lettre. Je crains que vous n'avez pas reçu celle de notre Père, car à peine fut-elle à la poste qu'il semblait voir arriver une réponse de Votre Grandeur. Je sais trop bien que vous êtes un bon Père et toujours prêt à consoler vos enfants. L'affliction dans laquelle il a plu à de mauvaises langues (ou plutôt à des furies sorties de l'enfer) de nous plonger est à son comble. Notre cher Père n'en peut plus, et vous devez penser ce qu'il en est de moi. Je suis sa Fille et non Père peut-il souffrir sans que je souffre plus que lui ?

Cependant, Monseigneur, nous sommes pleinement résignés à la volonté de Dieu qui nous soumet à une bien rude épreuve, mais qui nous donne aussi la force et le courage de la supporter; quelques mots de Votre Grandeur aurait cicatrisé la plaie faite à notre coeur; pardon, Monseigneur, de la peine que je vais vous faire, mais je vais vous dire toutes choses. Monsieur le Procureur a reçu trois lettres infames contre notre Père, à l'occasion d'une religieuse que nous avons eu le malheur de perdre dans quatre jours. D'après ce léger aperçu, Monseigneur, vous devez comprendre notre chagrin et tout le besoin que nous avons des consolations d'un Père. Si, comme j'ose l'espérer, vous vous avez la bonté de répondre à ma lettre, voudriez-vous bien, Monseigneur, m'adresser directement cette réponse (car notre Père ignore que je vous écris). Je l'attendrai avec une vive impatience, il me semble qu'elle sera pour notre coeur un baume salutaire et qu'elle nous donnera de nouvelles forces pour continuer à soutenir l'épreuve aussi longtemps que Dieu le voudra.

Pardon, Mille fois, Monseigneur, de la liberté que je prends de vous adresser ces quelques lignes qui, je n'en doute point, seront reçues avec toute la bonté qui vous caractérise.

Réponses de Monseigneur Thibault

Cette fois-ci la réponse ne se fit pas attendre :

Montpellier le 11 octobre 1855

Madame et bien chère Fille,

Si je n'ai pas répondu à votre bon Père, j'ai fait mieux; et quand, plus tard, je pourrai vous raconter ce que j'ai fait, vous vous convaincrez qu'on peut vous être dévoué autant, mais pas plus que votre Evêque.

Calmez-vous toutes et tous, et tenez pour certain que vous m'avez pour défenseur et pour Père, au plus haut degré. Force restera à la justice et au droit. Il est plus que temps que l'on sache à Béziers que l'ingratitude, quand elle se formule en avanies contre un homme qui ne respire que pour le bien, est hideuse, plus qu'on ne le peut dire, et doit être sévèrement réprimée. Ne communiquez ceci qu'à votre bon Père.

La discrétion est l'âme des affaires, et s'il n'a pas reçu un mot de moi, c'est que j'ai voulu affirmer en toute vérité, à qui de droit, que j'étais vierge de tout rapport sur cette affaire, avec lui.

Croyez, ma bien chère Fille, à tout mon plus tendre et respectueux dévouement.

+ Charles, évêque de Montpellier.

La lettre précédente, on l'a vu, était destinée à notre Vénéré Père autant qu'à notre Vénérée Mère, néanmoins Mgr Thibault tint à rassurer plus directement - bien que par son secrétaire - notre Vénéré Père en lui envoyant une lettre personnelle:

Evêche de Montpellier

Montpellier le 12 octobre 1855

Monsieur l'Aumônier,

Mgr l'Evêque me charge de vous dire qu'à l'heure qu'il est, vous avez dû voir la cause de son silence dans une lettre qui vous aura été communiquée, d'après ses instructions. Sa Grandeur est bien décidé à ne pas vous écrire un mot sur toute cette affaire, et Elle veut que vous compreniez bien qu'Elle sert mieux vos intérêts par des mesures que vous connaîtrez plus tard, que si elle se bornait à correspondre avec vous.

L'intention de Monseigneur est donc que vous repreniez votre calme, que vous le laissiez agir comme il l'entend et que vous vous reposiez entièrement sur lui, quoiqu'il s'abstienne de vous écrire.

Veillez agréer, mon cher Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Bonniol, secrétaire particulier

Procédure

Cependant, il fallut boire le calice. Citation du Père Gailhac devant le Juge d'Instruction, citation du Père Gibbal, du docteur Joseph Martel ayant fait la constatation et la déclaration du décès; se déplacer en ville alors qu'on était l'objet de regards malveillants ou de propos blessants et, non seulement à son égard, mais à celui des Prêtres du Bon Pasteur et même de Mère St Jean ...

Comme le précise le Sous-Préfet à la fin de sa lettre, tout était dû en cette circonstance, comme par le passé, "à de nombreuses animosités qui existent à Béziers, même parmi le clergé, contre l'abbé Gailhac et contre la Directrice de l'Etablissement du Bon Pasteur."

L'affaire se termina par un non-lieu et le Procureur fit un rapport élogieux du Père Gailhac.

Reconnaissance légale de l'Institut

Pendant les mois de la grande épreuve, une compensation et preuve du néant des accusations, lourde aussi de conséquences pour l'avenir, se préparait : la reconnaissance légale de l'Institut. Plus tard, en 1905, lors des lois de sécularisation, la Maison-Mère fut sauvée de la fermeture par cette reconnaissance de l'Orphelinat comme Etablissement d'utilité publique.

Le Préfet de l'Hérault recommande par écrit au Ministre des Cultes la reconnaissance légale de l'Institut du SCM, écrit dans lequel le Père Gailhac est nommé comme fondateur, et Mgr Thibault appuya cette demande. L'original de la reconnaissance de l'Institut du SCM est à la Maison Généralice à Rome.

Encore des revendications

Dix années s'écoulaient ensuite sans incidents marquants, semble-t-il. Une dernière vague de revendications se fait sentir en 1865. En effet, Mgr Le Courtier envoyait au "R.P. Gailhac, Supérieur des Missionnaires du Bon Pasteur, à Béziers, Hlt" une lettre du 13 octobre 1865 (cachet de la Poste) adressée au Chef du Diocèse, mis concernant le Père Gailhac et la Mère St Jean Cure-Pélissier.

La lettre doit être restée sans réponse. On pourrait ne pas en tenir compte. Il a semblé quand même juste, légitime et intéressant de mettre les choses au point, au moins pour l'honneur de notre Institut, honneur qui nous est cher.

Voici copie de cette lettre : lettre du 13 octobre 1865, d'après le cachet de la Poste :

A Monseigneur Le Courtier, Evêque de Montpellier

Jus patiens quia aeternum.

St Louis, sous son règne, disait que si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait se trouver dans la bouche des rois; au temps où nous vivons, si pareil sort était destiné à celle que les Romains appelait la patronne du genre humain, où la bonne foi trouverait-elle un asile ?

Serait-ce dans la chaumière du pauvre ou dans le palais du riche ? Ce ne pourrait être que dans les lambris de ce palais qu'habite Votre Grandeur, sur le frontispice duquel brille avec éclat les armoiries de la justice. Héritier naturel ou par la loi du sang des biens de M. Cure, mari de Mme Cure, Supérieure du Bon Pasteur de Béziers, tout le monde à la mort de M. Cure avait vu de bon oeil la prise de possession que nous avons faite de ses biens par l'abandon que Mme Cure nous en avait fait. Mais quel cri d'indignation ne s'est-il pas élevé lorsque Mme Cure, par un coup inattendu, quittant le monde pour le cloître, nous a dépouillé de ces biens, ne tenant compte des promesses qu'elle nous avait faites. Le retentissement de ce cri a été tel qu'il a donné naissance à ce scandale passif qui a jeté le trouble au sein de la société. Vous énumérer les torts de la famille Cure à l'égard de la famille Martin, ce serait trop long, Monseigneur et, pour éclairer votre religion, il faudrait avoir recours à la voie contradictoire. Toutefois, je puis vous citer un témoin plein de vie, un homme irréprochable pour sa probité et l'austérité de ses moeurs, l'ancien cure d'Autignac, aujourd'hui curé de Corneilhan, l'abbé Fournier, si ce prêtre du vivant de M. Cure est resté dans notre pays pendant près de vingt ans, où il a laissé les meilleurs souvenirs, veut parler à coeur ouvert, il peut suffisamment vous renseigner.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que Mme Cure est repentante du grand préjudice qu'elle nous a causé et qu'il ne s'agirait que du conseil d'une personne haut placée pour l'amener à la voie de la restitution. Vous n'avez qu'à dire un mot, Monseigneur, pour que vous soyez écouté. Par votre conciliation, vous pouvez être pour nous, dans cette circonstance, comme le bon Dieu. Deus in quo vivimus, movemur et sumus. Vous jetterez le bien être au sein d'une famille, vous réparerez un grand tort et, donnant de l'éclat à un Etablissement religieux, vous en ferez disparaître par la restitution l'ombre de ce scandale passif qui couvre le faite. Si la chose tourne en bien, Monseigneur, comptez sur la reconnaissance de ma famille au sein de laquelle se dresserait un autel où tous les jours brûlerait l'encens de la gratitude, où dans la prière commune nous dirions : heureux, Monseigneur, le sein qui vous a allaité, heureuses les entrailles qui vous ont porté. Pour moi, dans mon humilité, chantant l'hymne de reconnaissance, je dirai comme le roi David fideli carmine : rectus et inclinans nobis haec otia fecit aut Francisco nostro Pontifici nostro, gloria laus et honor.

J'attends tout, Monseigneur, de votre bonté paternelle, et m'inclinant devant Votre Grandeur, comme devant votre équité,

je me dis avec le plus profond respect, l'un de vos enfants les plus dévoués.

Martin Alphonse

Autignac 13 octobre 1865

Mise au point

Passons sur le style grandiloquent à faire sourire et voyons ce qu'il en est des affirmations. "Tout le monde à la mort de M. Cure avait vu d'un bon oeil la prise de possession que nous avons faites (?). Or, aucun acte notarié n'existe à l'appui de cet abandon.

D'autre part, on a vu plus haut qu'après s'être mariés sous le régime de la séparation des biens (Inq. p. 372), les époux Cure-Pélissier avaient rédigé l'année même de leur mariage, le 28 décembre 1831, chacun un testament olographe (originaux à la Maison Généralice, à Rome) au profit de la libre disposition du survivant.

Enfin, le 28 janvier 1857, Mme Cure, immédiatement après la reconnaissance légale de l'Institut par le Gouvernement français, reconnaissance qui donnait à cet Institut la capacité juridique de posséder, rédigeait un testament - par devant nous Henri Adrien Maurice Isidore Prax, notaire à Béziers et en présence des témoins, etc - (Inq. p.379) en faveur de la Communauté des religieuses du SCM, comme légataire universelle.

Il est fort probable que le signataire de la lettre du 13 octobre 1865, Martin Alphonse, ignorait l'existence du testament précédent, enregistré huit ans auparavant, et que l'affirmation gratuite que, "tout le monde s'accorde à dire que Mme Cure est repentante du grave préjudice qu'elle a causé etc... et qu'il ne s'agirait que du conseil d'une personne haut placée pour la mener à la voie de la restitution" est sans valeur.

Ayant vouée elle-même et tous ses biens aux pauvres et pour l'extension du règne de Dieu, on ne voit pas comment le repentir pourrait exister; d'autre part, il s'agit de la famille de sa belle-mère, et famille qui est dans l'aisance ...

Mgr Le Courtier

Avant de continuer l'histoire de notre Institut, voici une esquisse des figures des deux derniers Evêques qui furent sur le siège de Montpellier pendant la vie du Père Gailhac.

Mgr François Marie Le Courtier succéda à Mgr Thibault en juin 1861; en fait, il ne fit son entrée dans le diocèse que le 15 septembre 1861, ayant été sacré par le Cardinal Morlot à N.D. de Paris, le 24 août de la même année.

Né à Paris le 15 décembre 1790, élève de St Sulpice, ordonné le 5 janvier 1823, il passa vingt cinq ans à Paris dans le ministère sacerdotal, comme archiprêtre de Notre-Dame. En 1854, il est nommé prédicateur de l'Empereur. Le 28 novembre 1869, il partait pour participer au Concile du Vatican; il fit partie des évêques français qui jugeaient inopportune la définition de l'infailibilité papale. (Il s'y rallia quand elle fut proclamée) Le fait précédent et d'autres difficultés qu'il rencontra dans l'administration de son diocèse, une demande du Saint-Siège, elle-même motivée par le Gouvernement français, l'amena, pour le bien de la paix, à donner sa démission en avril 1873. Il fut transféré à l'évêché de Sébaste et nommé membre du Chapitre de St Denis. Il vécut à Paris, se consacrant à la prédication et fut rappelé à Dieu le 20 août 1885.

Une quarantaine de lettres échangées en ces douze années entre Mgr Le Courtier ou ses collaborateurs et le Père Gailhac témoignent de la confiance de l'Evêque envers notre Père Fondateur, tandis qu'on note, une fois de plus, la soumission du Père Gailhac aux désirs ou ordres de son Ordinaire.

Monseigneur de Cabrières

Un quatrième Evêque devait occuper le siège de Montpellier pendant la vie de notre Vénéré Père.

Le 25 mars 1874, Mgr François Marie Anatole de Rovérié de Cabrières fit son entrée à Montpellier, ayant reçu la consécration épiscopale des mains de Mgr Plantier, le 19 mars, dans l'église cathédrale de Nîmes. Il fut créé cardinal-prêtre le 17 novembre 1911. Dieu le rappela à Lui le 21 décembre 1921, après quarante sept ans d'épiscopat.

Une seule remarque à faire : à partir de 1874, il n'est plus question des prêtres du Bon Pasteur dans la correspondance de l'Evêché avec le Père Gailhac. Cela mis à part, les relations du Père Gailhac avec Mgr de Cabrières furent normales.

Dernières années de Mère St Jean

Revenons à l'histoire de l'Institut et particulièrement à notre Vénérée Mère St Jean. Au don de soi, au travail, aux épreuves extérieures vint s'ajouter une maladie de foie. Il fallut presque dix ans de souffrances pour finir de réaliser le dessein de Dieu sur elle. Dans l'espoir d'enrayer le mal, les médecins ordonnèrent des cures à Vichy. Seule l'obéissance due au docteur et au Père Gailhac put la déterminer à quitter ainsi annuellement sa chère Maison, ses Enfants qu'elle confiait au Sacré-Coeur de Marie. Mais aussi, les retours étaient des jours de joie, ils apportaient "un surcroît de félicité à cette famille bénie." Petit détail précis : le 25 juin 1862, la Mère St Jean était certainement à Vichy car une lettre du Père Gailhac à cette date annonce son arrivée pour le 29. Deux ans plus tard, en 1864, et pendant cinq ans, Mère St Jean verra son régime se réduire à des médicaments et du lait froid. Entre temps, la communauté fit un vœu : le Père Gailhac alla avec Mère St Jean, accompagnée de deux de ses filles, (le nom de ces religieuses n'a pas été gardé ?) au sanctuaire de N.D. de la Salette. Un mieux répondit à cette confiance; Mère St Jean mit une statue de N.D. de la Salette dans sa cellule; elle établit dans la Communauté l'Association de la Garde d'Honneur et la Communion réparatrice. Quant à elle, elle se tenait dans les mains de Dieu; aidée par ses assistantes, elle demeura l'âme de la Maison.

En 1868, les crises devinrent plus fréquentes, plus longues, plus douloureuses. Elle offrit ses souffrances, en particulier pour le Saint Père, elle envoya une généreuse offrande à l'Oeuvre de St Pierre Apôtre et reçut, en échange, une Bénédiction Apostolique pour elle-même et tout le Couvent.

Derniers mois et derniers jours

Le 27 décembre, fête des deux Fondateurs, malgré ses souffrances, elle tint à parcourir la Maison, ornée comme aux grands jours.

Le 2 février 1869, anniversaire de sa naissance, elle sourit encore aux souhaits.

Le 24 février, vingt ans après son arrivée, il lui fallut une énergie surhumaine pour participer au Saint Sacrifice de la Messe et s'offrir en union avec le Seigneur, offrande combien vécue. Suivirent trente heures d'atroces souffrances, puis l'état resta stationnaire jusqu'au 2 mars où un brusque fléchissement se produisit.

Sans pouvoir en préciser la date, ce fut probablement en ces derniers jours que son frère Napoléon Pélissier demanda à revoir sa soeur; lui-même fut rappelé à Dieu ce même mois de mars 1869 ...

C'est alors qu'elle dit au Père Gailhac : "Mon Père, je ne pensais pas vous quitter si tôt, mais Dieu le veut ainsi. Que sa Sainte Volonté soit faite."

Le 3 mars, l'état est jugé désespéré. Une à une, ses Filles s'approchent du lit de leur mère, recueillent précieusement ses dernières paroles. Elle les bénit.

Le Père Gailhac lui donne alors le sacrement des malades, elle répond aux prières, puis reçoit Jésus et demeure ensuite longuement en silence ...

Le 4 mars, le Père Gailhac renouvelle l'absolution, applique l'indulgence "in articulo mortis". Très lucide, Mère St Jean réconforte les siens : "Mon Père, ayez bon courage. Dieu est avec vous. Il saura vous consoler de vos épreuves. Oui, nos oeuvres seront prospères".

Et comme ses Filles pleuraient, elle ajoute en un doux reproche : "Eh quoi! vous devriez me donner du courage, et c'est moi qui suis obligée de vous consiler..."

Cinq heures sonnait. Elle se recueillit pour offrir son Heure de Garde et entra en agonie. Vers 6 h. (18 h.), paisiblement, elle s'endormit dans le Seigneur.

Le lendemain, son corps fut exposé dans la Chapelle et nombreux furent les pauvres qui vinrent prier pour elle, pour celle qui avait été une vraie mère pour eux. Médailles, chapelets, après avoir touchés son corps étaient emportés comme reliques.

Le 6 mars eurent lieu les funérailles. Le corps fut d'abord enterré au parc du couvent, ensuite dans le caveau de la chapelle en rotonde; enfin, actuellement (1972), dans la crypte de la chapelle, agrandie en 1949.

Esquisse

Les grandes lignes de ce début de l'Institut (1849-1869) ont mis en lumière le dessein de Dieu sur Marie Apollonie Pélissier.

Trente-trois lettres adressées au Père Gailhac en 1849-1850, trente-trois lettres ont échappé à la destruction et ont été retrouvées dans les papiers de notre Fondateur. Précieuses lettres, écrites au courant de la plume, toutes spontanées, et seulement destinées à son Directeur. C'est marquer leur valeur au point de vue de la connaissance de notre chère Fondatrice. Autre témoignage, celui du Père Gailhac lui écrivant : "Je ne me suis pas trompé, vous êtes bien l'enfant que depuis tant d'années (14 ans) je demandais à Dieu." (1834 + 14 = 1848). Cette constatation est de poids de la part de ce prêtre à qui on a pu reprocher de demander trop de perfection à ses collaboratrices. Un autre témoignage, oral celui-ci, et toujours de sa part, met l'accent sur la parfaite droiture de notre Mère Fondatrice. Parlant aux Orphelins, le Père Gailhac disait un jour : "Voilà une Dame qui n'a jamais menti." Ajoutons encore l'estime de Mère Ste Croix Vidal qui a rédigé un petit carnet de souvenirs sur la Mère St Jean, celle de Mère St Félix Maynard et toute l'affection des Soeurs et des Enfants, affection qui touchait au coeur notre Vénérée Mère au point qu'elle en était émue, y trouvant plus que le centuple pour quelques biens donnés; c'est qu'à eux s'était ajouté le don de sa personne ...

Sitôt après le décès de son mari, et en dépit de sa peine, elle a l'intuition d'un appel à plus de détachement. Elle se demande d'où lui vient cet appel, elle le contrôle : "c'est le fiat" du 2 novembre qui lui a valu cette grâce, dit-elle, et, quelques jours après, elle l'attribue à l'intercession de son mari; elle avoue qu'elle n'aurait pas résisté à la douleur de cette séparation si le ciel ne l'avait pas appelée "à une si belle et si sublime vocation". L'intelligence travaille encore pour justifier sa demande : "Vous savez combien je tenais au Bon Pasteur avant de venir m'y attacher définitivement."

Grande force de volonté aussi, elle écrira : "la vocation que j'ai embrassée avec tant de courage", dans sa grande droiture elle le reconnaît, mais ajoute : "Dieu m'ayant choisie préférablement à tant d'autres plus animées de son amour."

Energique, elle exige tout d'elle-même, elle n'épargne aucun effort, écrit-elle, "pour pratiquer la Règle que vous avez bien voulu nous tracer;" elle veut montrer par ses actes "qu'il n'y a rien de pénible quand on le fait pour Dieu". "Toutes les épreuves, écrit-elle, l'attacheront davantage au Bon Pasteur; la mort seule pourra m'en séparer".

Cette nature si droite sera heurtée très fort par le manque de loyauté, par les attaques, les calomnies, elle a peine à les comprendre.

On serait incomplet si l'on ne notait aussi la douceur, la tendresse, le don de soi, en somme tout ce qui caractérise le sens maternel. Là où le Père Gailhac agissait avec force, la Mère St Jean, paraît-il, linifiait, adoucissait. C'était la mère.

Ses lettres montrent enfin qu'elle puisait sa force dans la prière, dans le recours constant à Marie, les consolations goûtées dans des communions quotidiennes, dans la pensée des récompenses inconcevables préparées aux coeurs fidèles, dans la joie intime, surabondante qui envahissait souvent son âme; dans la foi en la certitude d'accomplir la volonté de Dieu.

Au témoignage de Mère St Félix, toute cette génération de la première équipe "toutes les anciennes qui ont vécu pendant la vie de notre vénérée Mère ont conservé le souvenir de cette douloureuse épreuve; (son décès), jusqu'à la fin leur vénérée Mère St Jean leur a manqué."

Une dernière consolation avait été donnée à Mère St Jean, celle de voir l'aurore de l'expansion de l'Institut. En 1869 se préparait la fondation de la Maison de Belfast.

Mère Ste Croix Vidal, deuxième Supérieure Générale

Mère Ste Croix Vidal fut élue le 1er mai 1869 Supérieure Générale, nomination confirmée le 8 du même mois par Mgr Le Courtier.

C'est sous son généralat que furent ouvertes nos premières Maisons à Lisburn, près Belfast, en 1870; à Porto en 1871; à peine un an après à Liverpool; en mars 1877 à Braga et cette même année à Sag-Harbor près de Brooklyn, faubourg de New-York.

Une assez abondante correspondance de Mère Ste Croix avec les religieuses envoyées en fondation, témoigne de sa maternelle sollicitude pour ses Filles. De son côté, les lettres de notre Père Fondateur permettent de se rendre compte de la spirituelle et paternelle attention avec laquelle il suit ses Filles, vraies missionnaires à ses yeux.

Sous le généralat de Mère Ste Croix, Pie IX donna un premier decretum Laudis à notre Institut en date du 16 septembre 1873. - Ajoutons, sous le pontificat de Léon XIII, un second décret en date du 10 juillet 1880; enfin, le 24 février 1899, ce sera l'approbation des Constitutions de l'Institut.

Le 4 septembre 1878, Dieu rappelait à Lui, après une vie de total dévouement, Mère Ste Croix Vidal.

Mère St Félix Maynard, troisième Supérieure Générale

Voici copie de l'élection de Mère St Félix au titre de Supérieure Générale : "L'an 1878 et le 29^e jour du mois de décembre, dans la chapelle intérieure (petit chœur) de l'Institut des RSCM Vierge Immaculée a lieu l'élection de la troisième Supérieure Générale. La cérémonie a été présidée par Mgr de Cabrières et par notre T.R.P. Fondateur avec les Assistantes".

A été élu en cette circonstance la R. Mère St Félix, à l'unanimité des voix. Le chant du Te Deum et la bénédiction du Saint Sacrement, donnée par Mgr ont terminé la cérémonie.

En foi de quoi nous avons dressé le présent acte qui a été signé par nous, Supérieure et Fondateur du dit Institut, par Mgr l'Evêque, par les Assistantes et par les religieuses vocales de la Maison-Mère.

+ François Marie Anatole, Evêque de
Montpellier et de Béziers

Bougette, aumônier; Flottes, Prêtre du Bon Pasteur; J. Rédier, chanoine et secrétaire de l'Evêque; Ste Félicité, Ste Elisabeth, St Léon, Sr Cyrille, St Grégoire, St Paul, St Félix (Arc. his. Tome II A p. 46 Maison Généralice)

Dernières années du Père Gailhac

Revenons à notre Père Fondateur. On est en 1874 et Mgr de Cabrières est à Béziers, d'jeunant au Bon Pasteur. "Est-il vrai, Père, que vous auriez dit que vous vivrez encore quinze ans ?" Le Père Gailhac en avait alors 72. Sans affirmer positivement, il répondit ; "Monseigneur, il est possible que je l'aie dit". De fait, cette fois-ci encore, l'intuition avait pris le pas sur le raisonnement et se vérifia (72 + 15 = 87). En fait, le Père Gailhac jouissait encore d'une bonne santé. Voici comment le Père Maynard, dans sa biographie, nous le décrit à ce moment : "Sa figure était pleine, fraîche et colorée; sa vue perçante et étendue; sa démarche ferme et précipitée; rien dans son extérieur n'annonçait un vieillard de 72 ans, mais elle montrait plutôt un homme dans la force de l'âge. Ses facultés intellectuelles n'étaient pas moins conservées que ses sens. Son esprit avait toute sa lucidité et toute sa vivacité; sa mémoire toute sa fidélité; sa volonté toute son énergie; son cœur enfin toute son ardeur pour Dieu et le salut des âmes. Jugement exact donné par un témoin oculaire, le Père Maynard étant entré au Bon Pasteur en 1874.

Exactitude ponctuelle à observer le règlement qu'il s'était imposé et qu'il avait donné à ses prêtres. Lever à 4 heures et, dans ses dernières années, à 3 heures. Si bien que le Père Jean Léonard, Abbé de Fontfroide, lui écrivit : "Je crois qu'il est urgent que vous preniez une heure de plus de repos le matin (1er novembre 1885)" Premier à l'Oratoire du Bon Pasteur pour prière, oraison, petites heures.

A 5 heures du matin, il était à la chapelle du couvent du SCI pour confesser les religieuses et les personnes du dehors. L'une d'elles lui fit un jour la remarque : "Mon Père, si vous êtes au confessionnal à 5 heures, moi, je suis au lit..." Après la Messe, c'était comme dans son jeune âge, l'étude, les confessions et direction des personnes des villages qui venaient le trouver. Le soir, à 4 heures, il était au confessionnal de la chapelle du Bon Pasteur pour les personnes de la ville. Confesseur extraordinaire des Carmélites de Bédarieux; et Supérieur des Clarisses de Béziers, l'amenait à donner des instructions, prêcher des retraites annuelles, des sermons de Vêture ou de profession dont les canevas sont dans nos Archives; sans oublier les instructions à nous-mêmes, ses religieuses, la formation religieuse des enfants du Pensionnat ou de l'Orphelinat; une dizaine de Mois de Marie ... Ajoutons la volumineuse correspondance aux religieuses (au moins 300 lettres) en mission, la rédaction de nos petits traités, les voyages à l'étranger ...

Noces d'Or sacerdotales

En 1876, le couvent du SCI et tout Béziers, pourrait-on presque dire, fêtèrent les Noces d'Or sacerdotales du Père Gailhac. Trois jours de retraite dans une abbaye cistercienne près de Narbonne, à Fontfroide et sous la direction du Père Abbé, Dom Jean Léonard, préparèrent le Père Gailhac à son Jubilé. Nous avons deux relations, presque jumelles, de ces fêtes, l'une du Père Maynard, l'autre de Mère St Félix, présents ce jour-là. "On ne saurait dire de quel respect, de quelle vénération et de quel amour fut entouré en ce jour ce Père spirituel par ses Filles qu'il avait si péniblement enfantées en J.C."

Faute de place dans la chapelle en rotonde, la cérémonie se déroula dans la cour du Pensionnat. Etaient présents NN. SS. De Cabrières, Paulinier, évêque de Besançon, de Las Cases, ancien évêque de Constantine et un très nombreux clergé. Chants, musique militaire aussi du 17^e régiment de ligne. Les cloches du Couvent, du Bon Pasteur et de l'église St Aphrodise accompagnèrent de leurs volées le cortège qui, parti du Bon Pasteur, se dirigea vers notre couvent. Le Père Gailhac reçut un magnifique ornement sacerdotal, encore conservé à la Maison-Mère, ainsi qu'un très beau calice. Il va sans dire que c'est avec beaucoup d'émotion qu'il célébra sa Messe Jubilaire.

Le Père Jean LEONARD, Abbé cistercien

Le Père Jean, Abbé de Fontfroide, ne put, malgré son désir, prendre part aux fêtes de ce Jubilé. Il paraît que notre Fondateur et le Père Jean s'étaient rencontrés un jour dans un compartiment de chemin de fer. Ils ne se connaissaient que de renom, mais sympathisèrent aussitôt. Une très grande intimité commença dès lors entre ces deux âmes tout à Dieu. Le Père Gailhac choisit le Père Jean comme son confesseur et son guide. Il allait souvent à Fontfroide soit pour lui-même, soit pour la direction de la Communauté. Il n'entreprenait rien d'important sans lui demander son avis, qu'il considérait comme venant de Dieu même. Il lui soumettait ce qu'il écrivait; c'est grâce à ses encouragements et à son approbation qu'il rédigea nos Petits Traités. Il pouvait écrire le 8 avril 1881, faisant allusion à Dom Marie-Jean : "C'est pour la gloire de Dieu et guidé par le Saint-Esprit, nous le croyons, et c'est pour obéir à un saint que nous vénérons et qui nous répète sans cesse : écrivez, écrivez tant que vous pourrez (le bien de l'Institut en résultera), que j'écris ces lignes." (Vie Religieuse tome I, p. 239)

Quelques lettres du Père Jean, réponses à celles du Père Gailhac, sont conservées dans les Archives de la Curie Généralice. Une copie conforme en a été faite, sur demande, lors de l'ouverture du procès diocésain en vue de la béatification du Père Jean LEONARD, abbé de Fontfroide.

Il est encore à noter que lettres aux religieuses et "Petits Traités" n'ont été rédigés par notre Fondateur qu'à partir de l'âge de 70 ans. C'est encore après cet âge qu'il a entrepris ses voyages à l'étranger, Angleterre et Portugal, et cela jusqu'en 1888. Il y voyait un devoir à accomplir. Aux dires de Mère St Félix, qui l'accompagnait, les trois derniers furent pénibles; mais ce lui était une profonde joie d'âme de constater le bien réalisé par ses Filles du SCM.

Rome

Deux voyages à Rome, le premier en 1873, sous Pie IX, pour faire approuver l'Institut. Le 12 décembre 1882, le Père Gailhac, accompagné de Mère St Félix, vint remercier Léon XIII du second Bref accordé. C'est lors de cette audience que le Souverain Pontife dit à notre Fondateur : "Vous êtes jeune encore. - Sainteté, répondit notre Fondateur, j'ai accompli ma 80^eme année dans ce voyage à Rome. - Vous êtes bien heureux que Dieu vous ait choisi pour établir une nouvelle famille dans l'Eglise." Poursuivant la conversation, Léon XIII exhorte notre Fondateur à nous porter à l'imitation des vertus de J.C. Le Père Gailhac répondit : "Sainteté, je n'ai toute ma vie travaillé qu'à cela ..." Il paraît qu'en pensant aux paroles du Souverain Pontife, notre Fondateur aurait dit : "Il m'est donc permis d'espérer que je recevrai un jour la couronne entrevue par mon Père en Dieu." (M. Martin, curé de St Aphrodise) En effet, quand le jeune Gailhac communiqua enfin à son directeur sa résolution d'être prêtre, celui-ci l'embrassa en disant : "Mon fils, je remercie le Ciel de la détermination que vous venez de me confier. Soyez fidèle de peur que la couronne qui vous est destinée ne soit donnée à un autre."

Dernières épreuves et départ

Les dernières années de notre Fondateur vont être marquées par les lois de 1880 sur l'Enseignement; de 1881, proscrivant les ordres religieux d'hommes, d'où peut-être les Pères du Bon Pasteur, avec l'incertitude de l'extension aux couvents de femmes. Augmentation des impôts, alors qu'en cette même année 1881 le mildew ravageait

les vignobles du Midi, et donc ceux de Bayssan et par conséquent mes revenus permettant à la Maison-Mère de vivre et d'envoyer les fonds importants pour le départ et la vie des fondations à l'étranger ... Le contre-coup de ces événements est nettement marqué dans la correspondance de Mère St Félix et du Père Gailhac aux Maisons des Fondations, leur recommandant l'économie et, si possible, en retour du passé une aide à la Maison-Mère (Remarque : n'ayant pas la correspondance sous les yeux, je ne puis tout à fait affirmer que cette dernière demande soit exacte).

Dans ces conjonctures, notre Fondateur fit confiance en la Providence dont la conduite, à son égard, avait toujours été si visible dans le passé; il s'efforça de rendre ses religieuses plus ferventes, les exhorta à une plus grande exactitude à observer la Sainte Règle, les recommanda à Dieu et aux Saints Coeurs de Jésus et de Marie, les assurant que Dieu ne permettrait pas qu'elles fussent dispersées, si elles étaient toute à Dieu. (Maynard, qui a vécu ces jours-là)

En 1880 (Procès Ecrits, fol. 3606) et plus tard en 1887 (fol. 3613), le Père Gailhac écrivait : "Il est des époques où il faut redoubler de ferveur pour être délivré d'un péril imminent. Or, jamais un péril semblable et imminent pour l'Institut ne nous a menacés." A distance, maintenant (1972) on peut noter l'exactitude de cette intuition de notre Fondateur par rapport aux événements futurs : viendront les lois de sécularisation de 1905, les guerres de 1914-18 et 1939-45 et le contre-coup de cette dernière dans Béziers même ...

Nous arrivons maintenant aux dernières années terrestres de notre Fondateur. Il écrivait le 4 juin 1877 : "L'âge se fait sentir et le poids des années commence à me dire que nous ne sommes pas éternels ici-bas. Nous sommes dans l'exil, il faut sérieusement penser à la Patrie. L'hiver m'a un peu éprouvé. Mes forces me trahissent, et après un travail un peu soutenu, tout mon pauvre être dit : arrêtons-nous ou nous tombons Lorsque le corps n'en peut plus, servons-nous de l'esprit et du cœur pour nous attacher davantage à Dieu et lui faire d'avance le sacrifice de tout ce qui doit périr."

"Sacrifice de tout ce qui doit périr ..." d'abord la vue, si affaiblie qu'un rescrit du 23 juillet 1886 (Proc. apos. 3347-3349) autorise le Père Gailhac à remplacer le long Office par la récitation du Rosaire; puis, l'ouïe, d'où les confessions entendues dans la sacristie de la Chapelle. Ce ne fut qu'un an environ avant son décès qu'il fut remplacé par le Ch. Razimbaud, nommé par Mgr de Cabrières responsable des confessions et conférences de la Communauté.

Nous lisons, sous la plume de la Mère St Félix : "Le 13 novembre 1889, anniversaire du jour de sa naissance, ce bon Père célébra avec assez de peine sa dernière Messe après laquelle il confessa quelques personnes.

Lettre Circulaire du 25 février 1890

Nous terminerons en donnant le texte de la Lettre Circulaire adressée, le 25 février 1890, à l'occasion de la mort de notre Vénéré Père Fondateur, aux diverses Maisons de l'Institut, par la Supérieure Générale, Mère St Félix Maynard :

Mes bien chères Filles,

Mon cœur éprouve le besoin de vous remercier de la sympathie vraiment filiale que toutes vous vous êtes empressées de me témoigner dans la circonstance indiciblement douloureuse qui vient de nous plonger dans le deuil en privant notre cher petit Institut de son vénéré Fondateur. Mon affliction est la vôtre, je le sens bien, la perte nous est commune. Mais vous avez su comprendre l'immensité de mon isolement, le poids énorme du fardeau qui retombe sur mes faibles épaules, vous m'adoucierez l'un et m'allégerez l'autre; votre affectueux dévouement m'en donne l'assurance. La détermination franche et généreuse où de toutes parts vous me dites être en ce moment de marcher courageusement et avec une ardeur toujours plus grande dans les saintes voies de la perfection que notre cher et regretté Père nous a tracées et où avec un zèle infatigable, il s'est longtemps efforcé de nous faire entrer toutes; cette détermination, dis-je, mes bien chères Filles, est pour moi un baume précieux. Merci à vous d'avoir pensé à m'en faire part dans cette circonstance douloureuse.

Que le bon Dieu bénisse nos résolutions car, avec vous toutes, je suis bien sincèrement décidée à mettre fidèlement en pratique tous les avis et conseils de notre vénéré Fondateur et à ne reculer devant aucun sacrifice, aucune immolation pour le bien de notre cher petit Institut comme pour le bonheur et la perfection de chacun de ses membres.

Je vous dois, mes bien chères Filles, des détails sur les derniers jours de notre saint et regretté Père et je vous vois même religieusement impatientes de les savoir. Je vais donc essayer de remplir de mon mieux ce devoir sacré et de satisfaire ainsi votre coeur et le mien.

Ah! qu'ils seraient édifiants ces détails si je pouvais les donner comme je les ai vus, comme ils demeureront toujours présents à ma mémoire; que ne puis-je fidèlement les reproduire pour l'encouragement et la consolation de toutes. Un jour, je l'espère, il me sera donné de vous dire de vive voix ce qu'une lettre ne peut rendre que très imparfaitement et d'une manière trop brève. En attendant, vous serez heureuses de savoir que la mort de notre bien-aimé Père a été vraiment la mort du juste, et qu'il s'est endormi paisiblement dans le Seigneur.

Depuis le dimanche précédent, 19 janvier, nous nous étions aperçues que notre cher Père baissait beaucoup : il ne prenait presque pas de nourriture et nous disait de temps à autre qu'il se sentait bien mal. Toutefois les docteurs ne remarquaient dans son état rien de plus alarmant qu'à l'ordinaire, mais lui persistait à nous dire qu'il nous quitterait bientôt, et qu'il ne désirait en toutes choses que l'entier accomplissement de la volonté de Dieu.

Puis, ce n'était pour nous de sa part qu'encouragement à être tout au Bon Dieu, à bien observer nos saintes Règles et à vivre toujours en bonnes et saintes religieuses. De son côté, il faisait fréquemment et avec une ferveur admirable des actes d'amour de Dieu et surtout le désir ardent de Lui être uni, de L'aimer, de Le posséder pendant l'Eternité. D'autrefois c'était des actes d'entière résignation au bon vouloir de Dieu il demandait pour son âme pardon et miséricorde et se montrait disposé à tout souffrir ici-bas pour obtenir l'entière possession de son Dieu que toujours il avait voulu tant aimer. Le mardi soir, vers les six heures, notre bon Père s'est senti plus souffrant, et ce n'est qu'avec peine, qu'à cause de son affaiblissement général, nous sommes parvenues à le coucher. Il ne s'est plus levé. Son Confesseur fut appelé; après s'être entretenu quelques instants avec lui, M. l'Archiprêtre lui apporta le Saint Viatique qu'il reçut avec sa foi et sa piété ordinaire, il fut calme mais il ne put reposer; sur le matin, le trouvant plus accablé, on lui donna le sacrement des mourants et on lui appliqua l'Indulgence plénière.

Depuis la veille, une fièvre ardente le dévorait, il était brûlant. Puis est arrivé le hoquet, bien triste signe, sa langue s'embarassait et nous pouvions à peine le comprendre, mais lui nous comprenait et paraissait nous entendre mieux qu'auparavant.

Quant à son âme, elle paraissait jouir du plus grand calme, de la plus parfaite tranquillité; il n'a manifesté ni la moindre inquiétude, ni la moindre appréhension; souvent nous le voyions prier et toujours jusqu'à son dernier soupir, le mouvement de ses lèvres nous a fait comprendre qu'il s'unissait aux aspirations de son choix que d'après ses recommandations anciennes je n'ai pas manqué de lui rappeler fréquemment.

Parmi les quelques derniers mots qu'il n'a pu articuler qu'avec peine, j'ai pu saisir, "la sainte Communion".

Dans son accablement, il avait sans doute oublié qu'on lui avait apporté le saint Viatique et il le demandait. Quand je lui ai répondu : "Mon Père, vous l'avez fait et vous avez aussi reçu tous les secours et toutes les consolations de notre Sainte Mère l'Eglise ...", il a fait un petit sourire de bonheur et s'est tenu tranquille.

Le jeudi soir, à un moment où le hoquet se calmait un peu, je lui ai dit : "Mon Père, je vais vous dire quelque chose qui vous fera plaisir : voici de précieuses bénédictions qui vous arrivent". Il faisait comme un effort pour bien écouter et saisir ce que j'allais dire, il m'a répondu : "Comment ?" Alors j'ai repris en étalant devant lui, sur son lit, deux télégrammes que j'avais reçus depuis peu, un de l'Evêque de Montpellier, l'autre du Vatican. "Mon Père, lui ai-je dit, Monseigneur vous envoie par dépêche ses plus affectueuses bénédictions, et le Saint Père, que vous aimez tant, vous envoie aussi la sienne; voyez." Il a ouvert les yeux, considérant attentivement ce que

je lui montrais. "N'est-ce pas, mon Père, que cela vous fait plaisir". Et avec un doux sourire, il m'a répondu : "Oh! oui, oui".

Plus tard, après quelques heures de repos, car surtout nous évitions de le fatiguer, je lui ai dit encore : "Mon Père, n'avez-vous pas à me dire un petit mot que je puisse transmettre à tout l'Institut ?" - "Oh! si, a-t-il répondu aussitôt, l'union ... l'union, la charité. Toutes, toutes ... toujours ..."

Puis, dans la journée du lendemain, à un moment où on voyait qu'il cherchait à voir qui était auprès de lui, je lui ai demandé : "Mon Père, est-ce que le coeur ne vous dit pas qui est là tout près de votre lit ?" - "Si, ma Fille!" m'a-t-il dit, comme avec une expression de reconnaissance.

Hélas! est venu ensuite le moment bien douloureux où je n'ai pas pu saisir les paroles qu'il essayait encore de me dire, et lui le comprenant, s'est depuis contenté de prier.

Le jeudi soir, vers les 9 heures, nous trouvant plusieurs autour de son lit, nous avons vu tout à coup sa main droite se soulever un peu et nous bénir; j'en ai profité aussitôt et, lui prenant la main gauche, je lui ai dit : "Mon Père, si vous m'entendez, serrez-moi la main et répondez-moi chaque fois en me serrant la main; vous nous bénissez bien toutes, n'est-ce pas ?" et il a pressé ma main. "Vous bénissez toutes vos Filles, anciennes et Jeunes. Vous bénissez le Noviciat ? Toutes nos Maisons ? Toutes nos oeuvres ?" Et à chaque fois, pour chaque question, j'ai eu, mes chères Filles, la consolation de recevoir le signe affirmatif bien caractérisé.

Plus avant dans la nuit, car vous le sentez bien, je ne quittais point notre cher malade, je me suis un peu laissée aller à la sensibilité en voyant l'épreuve redoutée s'avancer à très grands pas. Mes sanglots mal étouffés ont frappé l'oreille et le coeur de notre bon Père, et, ému, il s'est aussitôt tourné vers moi; puis avec un doux sourire, il m'a regardée comme pour me consoler et m'encourager à la résignation. Oh! je n'oublierai jamais ce regard tendre et compatissant, c'était bien celui d'un père.

Plusieurs fois dans la journée du lendemain, nous l'avons prié de nous faire le plaisir de nous regarder un peu, chacune de celles qui l'entourions. Toujours il a essayé de se rendre à notre désir, mais quelquefois il ne pouvait réussir à soulever ses paupières abaissées depuis qu'il avait perdu la parole.

Le samedi matin, vers les 2 h.1/2, il est entré comme en agonie, c'est à dire que sa respiration était plus gênée et devenait de plus en plus rare ... mais, quel calme, quelle expression de paix dans tous ses traits.

A 3 heures et quelques minutes, notre bon Père s'est éteint rendant à Dieu sans souffrances ni contraction aucune, sa belle âme, belle âme toute chargée de mérites. Il s'est paisiblement endormi, nous laissant orphelines ... Son visage est demeuré ce qu'il avait été tout le temps de sa maladie, serein comme celui d'un bienheureux ... Oh! mes chères Filles, combien j'eusse voulu que tous les membres de notre petite famille religieuse eussent eu la consolation suprême, quoique douloureuse, de contempler sur son lit mortuaire notre bien aimé Révérend Père Fondateur. Dieu a voulu, et il le fallait ainsi, que vous toutes, en si grand nombre fussent privées de ce bonheur, que vos coeurs ont envié à vos soeurs de la Maison-Mère. Mais il m'accordera, je l'espère, le moyen de vous offrir un petit dédommagement pour lequel j'ai déjà pris mes mesures.

Dans mon affliction bien légitime, j'ai pourtant, mes chères Filles, j'ai songé à vous et à tout l'Institut dans son avenir; c'était mon devoir et, grâce à Dieu, je n'y ai point failli.

Mais vous dire, mes chères Filles, tout ce que mon âme a souffert depuis le moment de la douloureuse séparation n'est point chose possible ... Ce qui s'est passé dans mon coeur au moment même, je n'essayerai pas de vous le décrire, car nulle expression ne peut rendre ce que j'ai éprouvé alors. Et après, quelles émotions, quel isolement! Oh! qu'il est grand le vide que laisse au milieu de nous toutes ici ce bon Père parti pour le Ciel. Oui, oui, pour le Ciel. C'est la conviction de toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont connu notre bien regretté Père.

Ses funérailles, qui ont eu lieu le dimanche soir, ont été comme un vrai triomphe. La sympathie a été générale et les regrets unanimes. Quelle vénération on témoignait avoir partout pour ce vénéré Père qui s'est toujours montré si saint prêtre. On demandait des reliques, chacun voulait faire toucher quelque objet à sa dépouille mortelle. Les fleurs qui ornaient son cercueil ou même son catafalque étaient religieusement emportées comme souvenirs précieux. Toutes ces manifestations nous ont fait plaisir, certainement, mais elles n'ont rien changé dans notre deuil, notre bon Père nous (?) et nous le sentons tous les jours plus vivement encore.

Oh! n'est-ce pas, mes chères Filles, que nous avons besoin de penser que du haut du ciel il veille sur nous et nous protège, qu'il nous aime maintenant bien plus encore qu'il ne nous aimait ici-bas?

Malgré la conviction générale et la nôtre ici, comme dans l'Institut tout entier, que notre bon Père jouit déjà de la vue de son Dieu qu'il avait désiré si ardemment posséder pour toujours, nous prions quand même beaucoup pour le repos de sa chère âme, car nous ne voudrions pas, par une vénération anticipée peut-être, nous exposer à le laisser un seul instant gémir dans le Purgatoire, faute de lui porter secours, si par cas, il en avait besoin.

Vous faites comme nous, j'en suis persuadée; et longtemps, d'un commun accord, nous lui continuerons nos suffrages. Il me l'avait d'ailleurs tant recommandé ce cher et bien regretté Père : "Vous prierez beaucoup pour moi quand je ne serai plus de ce monde" me disait-il souvent "et vous ferez prier aussi pour que je ne sois pas trop longtemps privé de la vue du Bon Dieu". Mes promesses ne manquaient pas alors, vous le sentez bien, mes chères Filles, et je promettais au nom de toutes parce que j'étais sûre du cœur de chacune pour notre bon et bien aimé Père.

Voici ce qu'à cet effet nous avons plus spécialement réglé en Conseil : dans le courant de cette année, chaque Maison de l'Institut devra faire dire pour le repos de l'âme de notre si cher et regretté Père 150 Messes; à la Maison-Mère, nous en ferons dire 1.000 pour sa propre part. N'est-ce pas, mes chères Filles, que c'est pour toutes d'en agir ainsi (sic); l'année prochaine, s'il plait au bon Dieu, nous en ferons de même. Et cela, bien entendu, outre nos autres suffrages.

En temps et lieu, j'aurai, mes chères Filles, le soin de vous distribuer à chacune un petit objet ayant appartenu à notre bien-aimé Père Fondateur et que vous pourrez conserver comme souvenir précieux. Toujours, mes bien chères Filles, en union de prières et de mérites dans les Sacré Cœurs de Jésus et de Marie Immaculée.

Votre religieusement affectinnnée en J.C.N.S.

Sr St Félix, Sup. Gén.

En la Maison Mère du SCM à Béziers, 25 février 1890.

REFERENCES relatives au BON PASTEUR, pp.19 à 37

- 1 - Proc. Apost., foll. 2674-2707
- 2 - Inquisitio circa valorem historicum vitae Servi Dei a Sacerdote V. Maynard concinnatae, p. 338
- 3 - Inquisitio ... p. 394
- 4 - Inquisitio ... p. 133
- 5 - Proc. Apost., foll. 1030-1030 v
- 6 - Dact. versée au Proc. Apost., 2668 v° - 2673
- 7 - Inquisitio ... p. 137-138
- 8 - Acte reçu par Me Lefebvre, notaire à Béziers, se trouve au Bureau des Hypothèques de Béziers, vol. 292, n° 90
- 9 - Acte reçu par Me Lefebvre, notaire à Béziers, Bureau des Hypothèques, vol. 335, n° 140
- 10 - Note aux Archives de la Curie Généralice, à Rome
- 11 - Inf. Ordin. foll. 132-132v
- 12 - Proc. Apost. foll. 496-496v
- 13 - Proc. Apost.,foll. 496-497v
- 14 - Proc. Apost.,foll. 1024v
- 15 - Inquisitio ... p. 118, note 27
- 16 - Proc. Inf. Add., Y est. 13, Ch. Louis Thomas, fol. 1721
- 17 - Proc. Apost., fol. 1027
- 18 - Proc. Apost., fol. 1028
- 19 - Proc. Apost., fol. 1028-1029
- 20 - Proc. Apost., fol. 1028v-1029
- 21 - Proc. Apost., fol. 1030-1030v
- 22 - Proc. Apost., fol.504v pour la première lettre et fol. 1036v-1037 pour la seconde
- 23 - Proc. Apost., fol. 1034
- 24 - Proc. Apost.,fol. 501-502
- 25 - Proc. Apost., fol. 504-505v
- 26 - Inquisitio ... p. 352
- 27 - Proc. Apost., Test. 7, PRIVAT, Mère St Maurice, fol. 389v
- 29 - Inquisitio fol. 141
- 30 - Inquisitio ... p. 430
- 31 - Proc. Inf. Add., Test. 10, fol. 1210
- 32 - Proc. Apost., Essai sur le P.G.,fol. 3648, par le P. Guizard s.j.
- 33 - P. Sécail s.j. à Mère St Félix Maynard, lettre du 16/4/1892 - Inquisitio p.463
- 34 - Proc. Apost., fol. 1212vo - 1214vo
- 35 - Inquisitio ... foll. 460-463
- 36 - Inquisitio ... p. 213-219 et p. 223-226
- 37 - Bureau des Hypothèques de Béziers, vol. 1181, n° 128
- 38 - Inquisitio ... p. 430-431
- 39 - Inquisitio ... p. 431

Table Alphabétique des Matières

	<u>Pages</u>
<u>A</u>	
Activités au Séminaire	7
Activités (autres)	10
Approbations (Refuge)	13
Aumôniers (Orphelins)	14
Accroissement des Religieuses	43
Approbation S.C.M.	43-44 et 56
<u>B</u>	
Baptême Jean Gailhac	2
Bayssan-le-Haut	14
Bon Pasteur :	
Remarque	19
Origines	19
Pères du Bon Pasteur	20-22
Frères du Bon Pasteur	22-23
Terrain et bâtiments	23
Chapelle du Bon Pasteur (Bénédiction)	23-24
Chemin de Croix (érection)	25
Chronologie des événements de 1850 à 1887	25-26
Facteurs probables fin du Bon Pasteur	27
Pères du Saint-Esprit	28
Transfert bâtiment du Bon Pasteur aux Pères Jésuites	28-36
Installation des Pères Jésuites (1919-1955 ou 56)	36-37
<u>C</u>	
Caractère (traits dominants du) de Jean Gailhac	3
Piété	
Foi, charité	3
Curé Martin	4
Correspondance avec Mgr Fournier	8
Confesseur Dames Noires	9
Cure (famille)	38
Cure (Eugène)	38
Chapelle en Rotonde	40
Cercueils Cure Jacques et Eugène	40
Cabrières (Mgr de)	52
Cécile Cambon (St Aphrodise en 1849)	12 et 13

<u>D</u>	Pages
Décès Eugène Cure	42
Dernières années Mère St Jean	52
Dernières années Père Gailhac	55
<u>E</u>	
Eglise St Aphrodise	2
Eugène Cure	3
Etudes Père Gailhac	4
Epreuves (Refuge)	12
Extrait contrat civil Cure-Pélissier	40
Eulalie Vidal	41 et 54
Epreuves	42
Esquisse physionomie Mère St Jean	53-54
<u>F</u>	
Frères et soeurs Père Gailhac	2
Fournier (Mgr)	8
Fondations (point de départ)	15
Fortune Cure-Pélissier	39
Francille Granié (nièce Père Gailhac)	45
Faits plus saillants SCM	45
Félix (Père St) Maynard	54
<u>G</u>	
Grand Séminaire - Directeur	6
Grande Epreuve	45-52
<u>H</u>	
Hôtel-Dieu	8
- Origine	8
- Difficultés	8
- Ministères	8-9
<u>J</u>	
Jugements sur le Père Gailhac au Séminaire	7
Jean (M. St) Cure-Pélissier (mariage parents)	37
- naissance	37
- pensionnaire - piété - instruction	37-38
- Décès Mr et Mme Pélissier	38
- Oppositions familiales	38-39
Fortune Cure-Pélissier	39
- Mariage Cure-Pélissier	39
- Testament Cure et Pélissier	39
- Extrait Contrat civil Cure-Pélissier	40
Jean Léonard (Père), abbé cistercien	56

	<u>Pages</u>
<u>L</u>	
Localisation de la maison des Pélissier à Murviel	37
Lecourtier (Mgr)	52
Lettre Circulaire M. St Félix, décès Père Gailhac	57 à 60
<u>M</u>	
Maison natale Père Gailhac	1
- origine	1
- visite	1
Martin (Curé)	4
Mariage Cure-Pélissier	39
Marie Roques (Sr Agnès en 1849)	44
<u>N</u>	
Noces d'Or sacerdotales du Père Gailhac	55
<u>O</u>	
Ordination sacerdotale du Père Gailhac	7
Orphelinats (Origine)	14
Orphelinat (de garçons)	15
Orphelinat (de garçons)	45
<u>P</u>	
Parents	1
- Antoine Gailhac	1
- Jeanne Crouzilhac	1
- Mariage	1
- Caractéristiques	3
Pie VII	3
Période de lutte intérieure	5
Prise d'Habit SCM	44
Profession SCF	44
Pensionnat	45
Père Gailhac, dernières années	55-56-57
<u>Q</u>	
Quatrième Voeu	44
<u>R</u>	
Refuge	11
- historique	11
- causes éloignées de la fondation	11
- fondation	11-12
- Epreuves - Mgr Thibault	12
- Approbation	13
Recherche de sujets pour SCM	40-41

	<u>Pages</u>
<u>R</u>	
Rosalie Gibbal	41
Reconnaissance légale de l'Institut	50
Rome, voyages, etc	56-57
Références relatives au Bon Pasteur	61
Rose Jeantet (Sr Modeste en 1849)	12-13
<u>S</u>	
Situation amille Gailhac	2
Séjour à Toulouse	5
Secours providentiels	16
Soeurs Oblates	17-18
Ste Croix (Mère) Vidal	41 et 54
<u>T</u>	
Thibault (Mgr) - Refuge	8-12
Testaments Cure-Pélissier	39
Testaments de 1847 et 48 (rédaction Père Gailhac)	41
Table alphabétique des matires	62 à 65
<u>V</u>	
Vie intérieure du Père Gailhac au Séminaire	6-7
Vie de la Communauté du SCF	43

